



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 67 – JUIN 2016

ARRETE ARS LRMP / 2016-476

modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier « Hôpitaux du Bassin de Thau »

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
LANGUEDOC- ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES**

- Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret ministériel en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Madame Monique Cavalier, à compter du 1er janvier 2016 ;
- Vu l'arrêté ARS LR/2010-272 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier « Hôpitaux du Bassin de Thau » ;
- Vu Le courrier de la Direction Générale du centre hospitalier « Hôpitaux du bassin de Thau » en date du 29 avril 2016 informant de la désignation du représentant du Conseil de Vie Sociale ;

A R R Ê T E

N° FINESS : 340011295

ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ARS LR/2010-272 du 3 juin 2010 modifié susvisé fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier « Hôpitaux du Bassin de Thau », sont modifiées comme suit :

II – Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative:

- en qualité de représentant du conseil de vie sociale, représentant les familles de personnes accueillies :

- Monsieur Claude CASTELLO.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté ARS LR/2010-272 du 3 juin 2010 modifié susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de cinq ans. Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve des dispositions prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie et la Déléguée Départementale de l'Hérault de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

 La Directrice Générale
Monique Cavalier

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
et par délégation,
Le Directeur général adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

**AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;

VU L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

VU la décision N°2012/080 du 06/01/2012 accordée par l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon (ARS) pour le programme « Mise en place d'une démarche d'éducation thérapeutique des patients adultes en Insuffisance Rénale Chronique en pré-dialyse et en dialyse (Hémodialyse et Dialyse péritonéale) suivis par l'Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales (AIDER) » pour une durée de 4 ans ;

VU la demande de renouvellement présentée par la Directrice de l'Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales (AIDER) le 07/09/2015, en vue de la mise en œuvre du programme intitulé : « Mise en place d'une démarche d'éducation thérapeutique des patients adultes en Insuffisance Rénale Chronique en pré-dialyse et en dialyse (Hémodialyse et Dialyse péritonéale) suivis par l'Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales (AIDER) » dont les coordonnateurs sont le Docteur Nathalie RAYNAL et Madame Clotilde RAYNAL;

CONSIDERANT la compétence du Directeur général de l'ARS en matière d'autorisation d'éducation thérapeutique prévue à l'article L.1161-2 ;

CONSIDERANT que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé ;

CONSIDERANT que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;

CONSIDERANT que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

DECIDE

- Article 1** L'autorisation du renouvellement de mise en œuvre du programme intitulé : « Mise en place d'une démarche d'éducation thérapeutique des patients adultes en Insuffisance Rénale Chronique en pré-dialyse et en dialyse (Hémodialyse et Dialyse péritonéale) suivis par l'Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales (AIDER) » coordonné par le Docteur Nathalie RAYNAL et Madame Clotilde RAYNAL, est accordée à l'Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales (AIDER).
- Article 2** Ce renouvellement d'autorisation est accordé pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation ne vaut pas accord de financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification pour le bénéficiaire ou sa publication pour les tiers.
- Article 7** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Fait à Montpellier, le

29 FEV. 2016

La Directrice Générale
Monique CAVALIER

**AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

- VU le code de la santé publique, notamment l'article L.1161-1 et suivants ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016,
- VU l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;
- VU L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;
- VU la décision N°2011/621 du 18/05/2011 accordée par l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon (ARS) pour le programme « **Prise en charge de l'obésité infantile** » pour une durée de 4 ans ;
- VU la demande de renouvellement présentée par le Directeur de l'Institut Sant Pierre à Palavas-les-Flots, en vue de la mise en œuvre du programme intitulé : « **Prise en charge de l'obésité infantile** » dont le coordonnateur est le Docteur Cécile RAVERDY;
- CONSIDERANT** la compétence du Directeur général de l'ARS en matière d'autorisation d'éducation thérapeutique prévue à l'article L.1161-2 ;
- CONSIDERANT** que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé ;
- CONSIDERANT** que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;
- CONSIDERANT** que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

DECIDE

- Article 1** L'autorisation du renouvellement de mise en œuvre du programme intitulé : « **Prise en charge de l'obésité infantile** » coordonné par le Docteur Cécile RAVERDY, est accordée à l'Institut Saint Pierre de Palavas-les-Flots.
- Article 2** Ce renouvellement d'autorisation est accordé pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation ne vaut pas accord de financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification pour le bénéficiaire ou sa publication pour les tiers.
- Article 7** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le

06 JUIN 2016

La Directrice de la Santé Publique

Francette MEYNARD

**AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;

VU L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

VU la décision N°2012/150 du 20/02/2012 accordée par l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon (ARS) pour le programme « **Mieux Vivre la polyarthrite** » à l'Association Coordination RIC SUD pour une durée de 4 ans ;

VU la demande de renouvellement présentée par le Président de l'Association Coordination RIC Sud et le Directeur de la Clinique Mutualiste Beau Soleil le 31/03/2016, en vue de la mise en œuvre du programme intitulé : « **Mieux Vivre les Rhumatismes Inflammatoires Chroniques** » dont les coordonnateurs sont les Docteurs Sylvie FABRE et Élixa LAMOUR ;

CONSIDERANT la compétence du Directeur général de l'ARS en matière d'autorisation d'éducation thérapeutique prévue à l'article L.1161-2 ;

CONSIDERANT que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé ;

CONSIDERANT que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;

CONSIDERANT que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

D E C I D E

- Article 1** L'autorisation du renouvellement de mise en œuvre du programme intitulé : « **Mieux Vivre les Rhumatismes Inflammatoires Chroniques** » coordonné par les Docteurs Sylvie FABRE et Élixa LAMOUR, est accordée à l'Association Coordination RIC SUD et à la Clinique Mutualiste Beau Soleil.
- Article 2** Ce renouvellement d'autorisation est accordé pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation ne vaut pas accord de financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification pour le bénéficiaire ou sa publication pour les tiers.
- Article 7** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 29 AVR. 2016

La Directrice de la Santé Publique

Francette MEYNARD

**DECISION ARS LR / 2016 - 490
AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

- VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1161-1 et suivants ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016,
- VU l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation ;
- VU la demande présentée par le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, en vue de la mise en œuvre du programme intitulé : « **Bien vivre avec mon psoriasis** » dont le coordonnateur est le Docteur Céline GIRARD ;
- CONSIDERANT** la compétence du Directeur général de l'ARS en matière d'autorisation d'éducation thérapeutique prévue à l'article L.1161-2 ;
- CONSIDERANT** que cette demande est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 sus visé ;
- CONSIDERANT** que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L1161-4 relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;
- CONSIDERANT** que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 ;

DECIDE

- Article 1** L'autorisation de mise en œuvre du programme intitulé : « **Bien vivre avec mon psoriasis** » coordonné par le Docteur Céline GIRARD, est accordée au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.
- Article 2** Cette autorisation est accordée pour une durée de 4 ans renouvelable à compter de la réception de la présente notification par le promoteur.
- Article 3** Cette autorisation ne vaut pas accord de financement.
- Article 4** Conformément à l'article R.1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R.1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.
- Article 5** La présente autorisation devient caduque si :
- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
 - le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.
- Article 6** Le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.
- Article 7** La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **06 JUIN 2016**

La Directrice de la Santé Publique

Francette MEYNARD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale
de la cohésion sociale

LE PREFET DE L'HERAULT

ARRETE N° 2016 / 0075

Portant sur la composition de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif pour le département de l'HERAULT

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret N° 83-1035 du 22 Novembre 1983 portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports,

Vu l'instruction N° 87-197 du 10 Novembre 1987 relative à la déconcentration de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

Vu le décret N° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret N° 69-942 du 14 Octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports et instaurant l'extension à l'engagement associatif,

V, l'instruction ministérielle CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles,

Vu la loi N°2015-991 du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'arrêté préfectoral 2010/0089 du 10 Août 2000 portant sur le renouvellement des membres de la commission régionale « Languedoc-Roussillon » et départementale « HERAULT » chargée de l'examen des candidatures à la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

Considérant qu'il y a lieu de constituer une commission départementale, d'en fixer la composition et d'en nommer les membres,

Sur proposition de M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Hérault,

ARRETE

Article 1er :

Il est créé une commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif pour le département de l'Hérault.

Article 2 :

Cette commission, est présidée par Monsieur le Préfet de l'Hérault ou son représentant, et est composée comme suit :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Hérault ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Hérault, ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault ou son représentant
- Monsieur le président de l'UFOLEP 34 ou son représentant,
- Madame la présidente de l'I.PEICC ou son représentant,

Article 3 :

La commission départementale est chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la JSEA et de proposer les lauréats de chaque promotion, dans la limite du contingent préfectoral fixé par le Ministère.

Article 4 :

La commission se réunit sur convocation à l'occasion des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet de chaque année.

Article 5 :

Le secrétariat de la commission départementale de la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault.

Article 6 :

Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture de l'Hérault et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

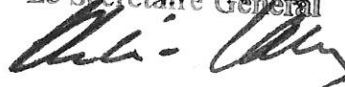
Article 7 :

L'arrêté préfectoral 2010/0089 du 10 août 2010 portant sur le renouvellement des membres de la commission régionale et départementale est abrogé.

Fait à Montpellier, le 15 JUIN 2016

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE EAU, RISQUES ET NATURE
Unité Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

Arrêté n° *DDTM34 - 2016 - 05 - 07279* en date du *27 MAI 2016*
portant prescription de la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques d'inondations Haute
Vallée de l'Hérault Sud sur la commune de Gignac

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R 562-1 à R 562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels ;

VU le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) Haute Vallée de l'Hérault Sud sur la commune de Gignac approuvé le 11/06/2007 ;

VU le levé topographique effectué par GEOMETRIS, géomètre expert, modifiant la définition de l'aléa sur les parcelles A3701, A3702 et A3703 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les plans d'aléa et de zonage du PPRi susvisé sur le territoire de la commune de Gignac afin de prendre en compte la connaissance nouvelle de l'aléa et de mettre en cohérence le zonage réglementaire avec l'aléa ;

CONSIDERANT que cette modification, visant à modifier les documents graphiques délimitant les zones mentionnées aux 1° et 2° du II de l'article L562-1, pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait ne porte pas atteinte à l'économie générale du PPRi susvisé ;

VU la décision de l'autorité environnementale en date du 14 mai 2014, annexée au présent arrêté, dispensant la modification envisagée de l'évaluation environnementale requise en application de l'article R122-18 du code de l'Environnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une modification du PPRi Haute Vallée de l'Hérault Sud approuvé le 11/06/2007 est prescrite sur la commune de Gignac. Le périmètre de modification est délimité au plan joint en annexe.

ARTICLE 2 : La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault est chargée de l'instruction du dossier.

ARTICLE 3 : L'association liée à l'élaboration de ce document se déroulera suivant les modalités suivantes :

- réunion d'information et de travail à la demande des personnes associées.

ARTICLE 4 : La concertation liée à l'élaboration de ce document se déroulera selon les modalités suivantes :

- mise en ligne, dès la prescription de la modification, du projet de modification et recueil des observations sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault,
- avis dans la presse informant de cette mise en ligne.

ARTICLE 5 : Il sera procédé à une mise à disposition au public du projet de modification du PPRi Haute Vallée de l'Hérault Sud de la commune de Gignac qui aura lieu du lundi 12 septembre 2016 au mercredi 12 octobre 2016 inclus, pour une durée de 31 jours. Le siège de la mise à disposition au public est fixé à la mairie de Gignac (Place Auguste Ducornot, 34150 GIGNAC).

ARTICLE 6 : Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles seront déposés en mairie durant le temps de la mise à disposition. Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

ARTICLE 7 : Toute information relative à la mise à disposition peut être recueillie sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault, à l'adresse suivante <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-Inondation-PPRI/GIGNAC>

Les observations sur le dossier pourront être présentées par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr

ARTICLE 8 : À l'issue de la procédure de mise à disposition, la modification du PPRi pourra être approuvée par arrêté du préfet de l'Hérault.

ARTICLE 9 : Toute information relative à la modification du PPRi pourra être demandée à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM 34 – Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 – 34 064 Montpellier cedex 02).

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera affichée pendant un mois en mairie de Gignac et au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE. L'arrêté sera en outre, publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Hérault.

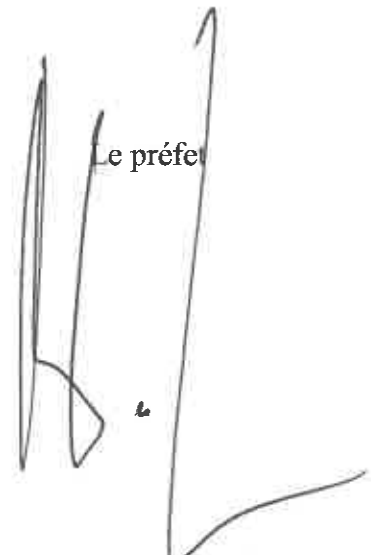
ARTICLE 11 : Le présent arrêté est notifié à :

- Monsieur le maire de Gignac ;
- Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Hérault ;
- Madame la présidente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la mairie de Gignac ;
- de la préfecture de l'Hérault ;
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

ARTICLE 13 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, le Directeur départemental des territoires et de la mer et le Maire de Gignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le préfet

Pierre **POUËSSEL**



PREFET DE L'HERAULT

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

**Décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-18 du code de
l'environnement**

**Modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de
Gignac (34)**

Le préfet de l'Hérault,

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 concernant l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4, L. 122-5, R.122-17 et R. 122-18 ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n°001038 relative à la modification du plan de Prévention des Risques d'Inondation de Gignac déposée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, reçue le 28/03/2014 ;

Vu l'arrêté n°2013-I-325 du 14 février 2013 du Préfet de l'Hérault portant délégation de signature à Monsieur Didier Kruger, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon ;

Vu l'article L. 562-6 du code de l'environnement qui précise que les plans d'expositions aux risques naturels prévisibles approuvés en application du I de l'article 5 de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 valent plan de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 28/03/14 et l'absence de réponse dans le délai d'un mois ;

Considérant que ce plan relève de la rubrique 2° du tableau II de l'article R.122-17 du code de l'environnement, qui soumet à examen au cas par cas les plans de prévention des risques naturels prévisibles prévus par l'article L. 562-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la commune de Gignac a déjà fait l'objet d'un PPRI approuvé en 2007 et que la modification prévue a pour objet de modifier le zonage en déclassant une partie des parcelles concernées par un risque grave d'inondation (zone rouge) après la réalisation d'un relevé topographique laissant apparaître une différence entre les niveaux de terrain naturel ayant servi à l'élaboration du PPRI et ceux relevés par le géomètre ;

Considérant les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée en matière de préservation des zones d'expansion des crues, de contrôle des remblais en zones inondables, d'orientation de l'urbanisation en dehors de ces zones et de réduction de la vulnérabilité des activités existantes ;

Considérant que la zone impactée par le projet de modification du PPRI est située à proximité de zones à enjeux en termes de biodiversité telles que le site Natura 2000 du site d'importance communautaire « Gorges de l'Hérault » et la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I « Rivière de l'Hérault de Gignac à Canet » ;

Considérant, néanmoins, que cette modification du PPRI rend constructibles deux parcelles représentant une faible surface de 2 500 m² de terrain en bordure de zone urbaine ;

Considérant, en conséquence, que cette modification de PPRI n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs sur l'environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

En application de la deuxième section du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, la modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Gignac n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-18 (II) du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet de plan ou programme peut être soumis.

Article 3

En application de l'article R. 122-18 III précité, la présente décision sera jointe au dossier d'enquête publique et publié sur les sites Internet de la préfecture de l'Hérault et de la DREAL Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le

14 MAI 2014

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement
Pour le préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND

Voies et délais de recours

Recours gracieux :

Monsieur le préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34003 MONTPELLIER CEDEX 1

(Délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
Service Aménagement du Territoire Ouest
Unité Aménagement

Arrêté préfectoral n° DDTM34-2016-06-07395

**portant renouvellement de la zone d'aménagement différé (ZAD)
dite ZAD de la « Baume »
sur la commune de Servian**

**Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 210-1, L212-1 à L 212-5, L 213-4 et suivants et R 212-1 à R 212-6,

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 6,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Servian en date du 19 janvier 2016, sollicitant de M. le Préfet, le renouvellement de la zone d'aménagement différé, dénommée « la Baume », d'une surface de 35,03 hectares,

Considérant que la zone d'aménagement différé créée par arrêté préfectoral n°2009-01-2770 en date du 22 octobre 2009 arrive à échéance le 6 juin 2016, en application du II de l'article 6 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, qui prévoit que « les zones d'aménagement différé créées avant l'entrée en vigueur de la présente loi prennent fin six après cette entrée en vigueur »,

Considérant que l'intérêt pour la collectivité reste entier et que l'opération n'a pu se réaliser, selon l'article L 212-2 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut, dans les zones d'aménagement différé, être exercé pendant une période de six ans,

Considérant le projet de la commune de créer des réserves foncières en vue de la réalisation du projet de développement d'une zone d'intérêt économique permettant l'accueil d'activités commerciales, logistiques, artisanales et se prémunir contre le risque d'une évolution non maîtrisée du prix des terrains,

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Hérault.

Une copie du plan accompagnée du présent arrêté, sera déposée à la mairie de Servian.

L'arrêté sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois. La commune s'assurera des mesures de publicité, en insérant en caractères apparents l'avis de création de la ZAD dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 7 :

Une copie de l'arrêté créant la zone d'aménagement différé et du plan, sera adressée :

- au conseil supérieur du notariat
- à la chambre départementale des notaires
- aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance territorialement compétents
- au greffe des mêmes tribunaux.

Article 8 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

Monsieur le Maire de Servian

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

M. le sous-préfet de Beziers

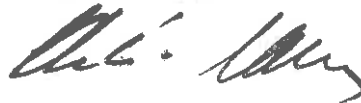
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 26 juin 2016

Le Préfet,

Le Préfet,

Le Secrétaire Général



Olivier JACOB



PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRETE N° 16-XVIII-111

Le Préfet de l'Hérault

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABADIE Bruno**
DIRECTEUR RESTAURANT, ELIOR ENTREPRISES, PARIS .
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame ABBAL Chrystel**
CONSEILLERE CLIENTELE, ANDRE S.A., PARIS.
demeurant à SAINT THIBERY
- **Monsieur ABBAL Roger**
OUVRIER DE CHAI, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame ABBAS-KEBIR Bakhta née REZKALLAH**
AGENT SOCIAL, EHPAD LES PINS BESSONS, BAILLARGUES.
demeurant à VALERGUES
- **Madame ACHLAMOV Gulka née GUEORGUEVA**
DISTRIBUTRICE, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame AICHARDI Marie-Louise née BALLESTER**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à SAINT JUST
- **Monsieur ALCAZAR Fabien**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à LE CRES
- **Madame ALCON Sabine née OTALORA**
CHARGEES DE CLIENTELE, ICF HABITAT NOUEDIS, PARIS.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur ALENDA Frédéric**
CONTROLEUR DE GESTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame ALEXANDRE Nathalie née MOURGOUL**
PERSONNEL NAVIGANT, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à OLONZAC
- **Madame ALTIE Sandrine**
VISITEUSE MEDICALE, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à LOUPIAN
- **Monsieur AMNIH Mohamed**
PILOTE D'EQUIPE, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame AMOSSE Véronique**
SUPERVISEUR PRODUCTION PF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT
- **Madame ANTON Nicole née GIBAJA**
CORRESPONDANT ADMINISTRATIF, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame ANTON Rosario née RIVAS**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à CABREROLLES
- **Monsieur ARAGONEZ Jean-Charles**
AGENT DE MAINTENANCE, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur ARMAND Stéphane**
RESPONSABLE NON ALIMENTAIRE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame ARRANZ Sylvie née BISCAYE**
MANAGER DE RAYON, SUPER U, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Monsieur ASSIER Stéphane**
DIRECTEUR DE TRAVAUX, SMTM, MONTPELLIER CEDEX 3.
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur ASTRUC Frédéric**
DIRECTEUR HYPERMARCHE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur AUBERT Jérôme**
CHEF DE SECTEUR, BARDINET SAS, BLANQUEFORT.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AURIOL Gérard**
ELECTRICIEN, BRL EXPLOITATION, NIMES.
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame AVEROUS Christine née VISTE**
ASSISTANTE DE DIRECTION, S.A. DES EAUX MINERALES D'EVIAN, SAINT-GALMIER.
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Madame AZNAR Pascale**
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame AZORIN Sylvie**
HOTESSE DE CAISSE, SUPER U, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à CESSENON-SUR-ORB
- **Monsieur BACH Alain**
ASSISTANT DE PRODUCTION, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BACH Michel**
CHEF DE LIGNE, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à VIAS
- **Madame BACON Patricia née LAMBERT**
COMPTABLE, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur BAGLIN Pascal**
CHEF D'EQUIPE, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BARAN Stéphane**
COMMERCIAL, BSH ELECTROMENAGER, SAINT OUEN.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BARASCUT Claude née PIOCH**
EMPLOYEE CPAM, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BARBOTTI Frédéric**
CHAUFFEUR, S.M.N. GROUPE NICOLLIN, MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS
- **Monsieur BARDIN Tony**
TECHNICIEN INFORMATIQUE, FIDUCIAL INFORMATIQUE, MONTPELLIER.
demeurant à PEZENAS
- **Madame BASTIDE Bérange**
AGENT ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à PIGNAN
- **Madame BASTOUL Nadège**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à PINET
- **Monsieur BATIFORT Frédéric**
EMPLOYE LOGISTIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à CANDILLARGUES
- **Monsieur BAVEREL Lionnel**
TECHNICIEN RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BAYLE Magali née RENUCCI-BOUCHARD**
CONSEILLERE CLIENTELE, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur BEAUCHAMPS Rémy**
INFORMATICIEN, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.
demeurant à BOISSERON
- **Madame BEAUCOURT Sylvine**
DELEGUEE MEDICAL, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à SERVIAN
- **Madame BEAUFILS Marielle née SAUCE**
AGENT ADMINISTRATIF, EHPAD LES PINS BESSONS, BAILLARGUES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur BEHEITY Jean-Christophe**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BELLEME David**
CHEF D'EQUIPE, LATELEC, LE CRES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame BELLOT Véronique née CARTRET**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à ABEILHAN
- **Madame BELOT Fabienne**
COMPTABLE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à LE PRADAL
- **Monsieur BENGUEDADA Karim**
RESPONSABLE DE RAYON ET SAV, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à LUNEL

- **Madame BENOIT Florence**
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BENTEJAC Pascale née JEAN**
RESPONSABLE ADV, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Madame BERNARD Sophie**
INSPECTEUR, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BERNARD Véronique**
ASSISTANTE DENTAIRE, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.
demeurant à ABEILHAN
- **Madame BERTAUD Maryvonne née MONIER**
EMPLOYEE COMMERCIALE , SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame BERTHEZENE Claire née GOUGET**
TECHNICIEN CRA, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BERTHOMIEU Alain**
DECONTAMINEUR, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICE, GUYANCOURT.
demeurant à PEROLS
- **Madame BEZIAT Florence**
TECHNICIEN DE VALIDATION NATIONALE, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BIRBA Raphaelle née BASILE**
AGENT DE MAITRISE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Madame BLOUIN Sandrine née FERRO**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à SAINT JUST
- **Madame BOLETTIERI Philomène**
RESPONSABLE COLLECTE, ATEMAX FRANCE S.A.S., LE MANS.
demeurant à ABEILHAN
- **Madame BONNEFOUSROUCAYROL Marie**
CONSEILLERE INDEMNISATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à POUZOLLES
- **Monsieur BONNIEU Sébastien**
CHEF DE SECTEUR SERVICES GENERAUX, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,
AVENE.
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Madame BORGHERO Anne**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame BOTET Sylvie**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, LYON.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- **Madame BOTIJA Maria del Rosario**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à OLONZAC
- **Madame BOUILLON Christine née CAVAIGNAC**
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Madame BOULET Sylvie**
RESPONSABLE HOT LINE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame BOURQUELAT Delphine**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ
- **Monsieur BOURRET Philippe**
OUVRIER DE CHAIS, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame BOURRIER Emmanuelle née BOIN**
TECHNICIEN DE PRESTATION, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame BOUTAULT Muriel**
AGENT DE FABRICATION, APF ENTREPRISES 34, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL
- **Madame BOUYOU Muriel née MEKIKDJIAN**
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame BOYER Annick née SALZE**
TECHNICIENNE SUPERIEUR LABORATOIRE, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
- **Monsieur BOYER Bruno**
CONTROLEUR CHARGE CLIENTELE, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Madame BOYER Gudrun née THEM**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à AGDE
- **Madame BRAIL Christine née EISSAUTIER**
SECRETAIRE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur BRAMAN Vincent**
ANIMATEUR, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BRAVO José**
CHARGE DE PATRIMOINE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Monsieur BREDIN Maurice**
MACON, ENTREPRISE A. GIRARD, AVIGNON.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BRENGUES Jean-Marc**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, ATEMAX FRANCE S.A.S., LE MANS.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur BRESOLIN Christian**
CADRE COMMERCIAL, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur BRETAGNE François**
AGENT DE MANUTENTION, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à BEZIERS
- **Madame BRIGNAND Incarnation née CARRILLO**
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE FOS
- **Monsieur BROUILLER Dominique**
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à BEZIERS
- **Madame BROUILLET Pascale**
ASSISTANTE COMMERCIALE, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur BRU Maxime**
CHEF DE CHANTIER BTP, EUROVIA MEDITERRANEE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame BRUNEN Michèle**
EMPLOYEE COMMERCIALE, CHAMPION CSF SAS, SALON DE PROVENCE.
demeurant à MEZE
- **Monsieur BRY Jean-Pierre**
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.
demeurant à LATTES
- **Monsieur BUIXO Frédéric**
RESPONSABLE EXPLOITATION, BRAKE FRANCE SERVICE SA, BEZIERS.
demeurant à SERIGNAN
- **Madame BUSSOLA Claire née COSTE**
SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
- **Monsieur CABANIE Olivier**
MAITRE OUVRIER, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.
demeurant à NEZIGNAN L'EVEQUE
- **Monsieur CABAS Franck**
AGENT DE DIRECTION, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur CABROL Jérôme**
PILOTE DE CONDITIONNEMENT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Monsieur CADENE Laurent**
CADRE COMMERCIAL, PERNOD ENTREPRISE, CRETEIL.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CALABRO Jean-Claude**
EMPLOYEE, ALLIANZ VIE, PARIS.
demeurant à VILLETTELLE

- **Madame CAMATCHY TOPPEE Marie**
LIQUIDATRICE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CANCLAUX Françoise née KOHLER**
AGENT ADMINISTRATIF, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.
demeurant à CAMPAGNE
- **Monsieur CANDELON Eric**
CHAUFFEUR LIVREUR, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à MAGALAS
- **Madame CAPTUS Marie-Laure**
REFERENT TECHNIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur CARENZO Jérôme**
DIRECTEUR AGENCE MULTIMARCHES, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur CARLOTTI François**
CHEF DE CABINE , AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CARRENO Joel**
EMPLOYE, FREEMAN INDUSTRIE SAS, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame CARRIERE Sophie**
ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE INFORMATIQUE, RSI LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CASANOVA Lucie**
CHARGE D'ETUDES STATISTIQUES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CASTAN Ludovic**
CARISTE FRAIS, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES
BEZIERS.
demeurant à AGDE
- **Monsieur CASTANET Pascal**
EMPLOYE ADMINISTRATIF, PC SOFT, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame CATUHE Hélène**
PHARMACIEN ASSISTANT, PHARMACIE PINCEMIN, VEZENOBRES.
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Monsieur CAUMES Bruno**
CHAUFFEUR LIVREUR, TATEX , TOURS.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur CAUSSE Jérôme**
CHEF D'EQUIPE, SA ATOLE , CASTRIES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAVAILLE Stéphan**
MAGASINIER, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur CECCHIN David**
RESPONSABLE ATELIER, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.
demeurant à LUNEL
- **Madame CECILE Marie née SINAMA**
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à CANET
- **Madame CHALANCHE Cendrine**
VENDEUSE, CHAUSSURES ANDRE, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame CHELY Marjorie née DALLE**
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à COMBAILLAUX
- **Monsieur CHEVAL Laurent**
CHAUFFEUR LIVREUR POIDS LOURDS, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur CHRISTEN Stephane**
AGENT DE SURVEILLANCE, A.S.F., ORANGE CEDEX.
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
- **Madame CICAGNA Sylvie née CONDAMY**
CADRE QUALITE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur CLAPIER Frédéric**
FOREUR MINEUR, BUESA SAS, BEZIERS CEDEX.
demeurant à COULOBRES
- **Monsieur CLAUZON Jean-Luc**
CARISTE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES
BEZIERS.
demeurant à OUPIA
- **Monsieur CLAVEL Didier**
OUVRIER DE MAINTENANCE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur CLEMENT Claude**
CARISTE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES
BEZIERS.
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur CLEMENT Thierry**
INGENIEUR ELECTRONICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,
LATTES.
demeurant à LES MATELLES
- **Madame CLERC Chantal née AUSSAGUES**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame CLOTAR Suzanne**
VENDEUSE DEMONSTRATRICE, TRIUMPH INTERNATIONAL SA, OBERNAI.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COIQUAUD Olivier**
DIRECTEUR REGIONAL, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur COMBES Jérôme**
CUISINIER, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à HEREPHAN
- **Madame COMBETTE Brigitte née RENAUT**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur CONEGERO Marc**
AGENT DE PRODUCTION, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à BEZIERS
- **Madame CORDILHAC Sylvie**
DIRECTRICE D'AGENCE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CORNEE Jérôme**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à HEREPHAN
- **Madame CORREDOR Marie**
AGENT DE MAITRISE, INITIAL BTB, CUXAC D'AUDE.
demeurant à CAPESTANG
- **Madame COSTE Stéphanie née SABATIER**
TECHNICIENNE EN INFORMATION MEDICALE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE
ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur COTRET Philippe**
INGENIEUR SYSTEME, BIOMERIEUX, CRAPONNE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur COULET Sébastien**
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur COURDESSE Michel**
CHAUFFEUR LIVREUR, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à CABREROLLES
- **Madame COUSSERGUES Françoise**
DELEGUEE MEDICALE, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame COUSTEIX Isabelle née BEGUIN**
TECHNICIEN SUPERIEUR CLIENT, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.
demeurant à VENDRES
- **Monsieur CRAMOISAN Olivier**
CHEF DE SERVICE ADJOINT TRAVAUX, BOUYGUES BATIMENT SUD EST, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Madame CRAVO Michelle née MOUSSART**
AGENT A DOMICILE, SESAM 34, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur CROZE Sébastien**
BOULANGER PATISSIER, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur CURULL David**
AGENT DE MAITRISE, AGRIVA, SETE.
demeurant à SETE

- **Monsieur DA ROCHA Pascal**
DIRECTEUR COMMERCIAL, YOPLAIT FRANCE, BOULOGNE CEDEX.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur DANSET Eddy**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, LABORATOIRES BOIRON, PEROLS.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur DANSET Eddy**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame DARMAILLAC Isabelle née ALEXANDRE**
ASSISTANTE D'EXPLOITATION, AXIMUM, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur DAROCA Daniel**
VENDEUR, MOUSSIER DISTRIBUTION, AVIGNON CEDEX.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur DASTUGUE Fabien**
EMPLOYE LOGISTIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à JACOU
- **Monsieur DAUVERGNE Max**
GESTIONNAIRE MAGASIN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur DAVID Eric**
DIRECTEUR LOGISTIQUE, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DAVID Muriel**
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur DECOR Michel**
SECOND DE CUISINE, COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNCF, PARIS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame DECREMPS Pascale née CHRETIEN**
ASSISTANTE JURIDIQUE, SCP THEVENET TOUR, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Madame DEL VALLE Marie-Ange**
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame DELAC Jacoda**
MANAGER DES VENTES, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DELEAU Isabelle**
CADRE ASSURANCE QUALITE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DELEMER Stéphan**
ADJOINT DE PRODUCTION, AGRIVA, SETE.
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur DELIENCOURT Arnaud**
COMMERCIAL, SVS LA MARTINIQUAISE, CHARENTON LE PONT.
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DELORME Didier**
MANAGER SECTEUR, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .
demeurant à LE CRES
- **Madame DERIAZ Florence née MAULLER**
RESPONSABLE JURIDIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DESPRATS Jean-François**
INGENIEUR, B.R.G.M., PARIS.
demeurant à GUZARGUES
- **Monsieur DEVEZE Stéphane**
TECHNICIEN DE FABRICATION, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DO Serge**
SOUDEUR CHAUDRONNIER, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur DONNE Christophe**
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DOUCHANT Brigitte née BAYRU**
CHEF D'EQUIPE, ONET PROPLETE, LATTES.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame DOUILLET Laure**
ASSISTANTE RH, LATELEC, LE CRES.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame DOUMAYROU Claudine**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur DREUIL Hervé**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DUFFOUR Margaret**
AGENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Madame DUFIL Mylène**
TECHNICIEN EXPERIMENTE ALLOCATAIRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SOUBES
- **Madame DUHAMEL Magali née FAIVRE**
REPRESENTANTE, SOCIETE L'OREAL FRANCE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MEZE
- **Madame DUMAS Sandrine née CASTAGNE**
ATTACHE TECHNICO COMMERCIAL, LABORATOIRES URGO, CHENOVE.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur DUMONTIER Fabrice**
AGENT REGIONAL, SAS DE DIETRICH THERMIQUE, MERTZWILLER.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur DURA Jean-René**
CONVOYEUR DE FONDS, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à POUSSAN

- **Monsieur DURAND Olivier**
EMPLOYE ADMINISTRATIF, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Monsieur DUROUX Christophe**
CHEF PRODUITS INTERNATIONAL, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DUVINAGE Thierry**
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur ENNANOUI Mohamed**
AGENT LOGISTIQUE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Madame ESCANDE Marie-Christine née MOURE**
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, SUPER U, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à CAUSSES ET VEYRAN
- **Monsieur ESCUSA José**
OPERATEUR SANITATION, UNISOURCE S.A.S., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur ESTEVE ANTONIO**
PLOMBIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame EZZANTAR Rachida**
AGENT DE PRODUCTION, RLD 1 - SITE DE VENDARGUES, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FABRE Alain**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, EHPAD LA MURELLE, LAURENS.
demeurant à LAURENS
- **Madame FABRE Edith née RIGAL**
GESTIONNAIRE PAIE, A.F.P.A., MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FALCA Sylvie née LAUNAY**
ASSISTANTE COMMERCIALE, SAINT GOBAIN EMBALLAGE, COURBEVOIE.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur FAU Patrick**
TECHNICIEN INFORMATIQUE, COGITIS, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Madame FAUVET Dominique**
EMPLOYEE COMMERCIALE LIBRE SERVICE, S.A. ARPEL INTERMARCHÉ, LUNEL.
demeurant à LUNEL
- **Madame FAVIER Claire née BOURNEL**
INGENIEUR DE RECHERCHE EN BIOLOGIE CELLULAIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY
MAZARIN.
demeurant à SAINT SATURNIN DE LUCIAN
- **Monsieur FAVRE Bruno**
CHARGE DE RECOUVREMENT, ERILIA, MARSEILLE.
demeurant à SAUSSAN

- **Madame FAYETTE Christine**
AGENT ADMINISTRATIF, SARL SUPER DISTRIBUTION GANGEOISE, GANGES.
demeurant à GANGES
- **Monsieur FENOUILLET Laurent**
RESPONSABLE COMMERCIAL ETUDE, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur FERRERES Frédéric**
ASSISTANT LOGISTIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur FIALON Olivier**
RESPONSABLE DE SECTEUR, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à COURNONSEC
- **Madame FIBRA Martine**
ASSISTANTE COMMERCIALE, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur FINA Frédéric**
EMPLOYE LIBRE SERVICE, AUCHAN, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur FLESZAR Frédéric**
RESPONSABLE ZONE EXPERT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à PEROLS
- **Madame FONTEIX Sandrine née TOURET**
RESPONSABLE LABORATOIRE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur FOURNEL Cédric**
STEWARD, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame FOURNEL Stéphanie née LECONTE**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur FOURNIER Denis**
EMPLOYE MAGASIN, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à BOISSERON
- **Madame FRAISSE Caroline**
CONSEILLERE GESTION DES DROITS, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à CANET
- **Monsieur FUSTER Patrick née DURIEUX**
AGENT SERVICES TECHNIQUES, SIVOM - EHPAD LA FARIGOULE, CASTRIES.
demeurant à CAMPAGNE
- **Monsieur FUZEAU Joël**
TECHNICIEN SUPERIEUR MAINTENANCE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.
demeurant à SERVIAN
- **Madame GALIANO Christine née MARTY**
ASSISTANTE DE DIRECTION, SARL DPSF OPTIC, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL

- **Monsieur GALINIER BARBE**
EMPLOYEE, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame GALTIER Catherine**
SECRETAIRE, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
- **Monsieur GARCIA François**
DISTRIBUTEUR, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à VALROS
- **Monsieur GARCIA Sébastien**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, GALLARGUES LE
MONTUEUX.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GARREL Olivier**
CADRE ADMINISTRATIF, FNAC LOGISTIQUE SAS, MASSY.
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
- **Madame GAUSSERAND Christelle née GUIHARD**
EMPLOYEE DE SUPERMARCHÉ, CHAMPION, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur GAUTHIER Frédéric**
RESPONSABLE AGENCE, ICF HABITAT NOUEDIS, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GAUTHIER Myriam**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame GAUTHIER Virginie née GARCIA**
SECRETAIRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE, ANTEA'GROUP, OLIVET CEDEX.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur GELAS Stéphane**
CHEF DE SERVICE TRAVAUX, BOUYGUES TP REGIONS FRANCE, LABEGE CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GELATO Céline**
CONSEILLERE EMPLOI FORMATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GEMMET Alain**
RESPONSABLE SERVICE MAINTENANCE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GHIA Luc**
CADRE BANCAIRE, BANQUE PALATINE, PARIS.
demeurant à ANIANE
- **Madame GIBERT Michèle**
GESTIONNAIRE SUPERVISEUR CLIENTELE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE,
NARBONNE.
demeurant à VALROS
- **Monsieur GIBERT Olivier**
MANAGER, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à SUSSARGUES

- **Madame GIGOUT Anne**
AGENT ADMINISTRATIF, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame GILMENT Béatrice née COULON**
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant à COLOMBIERS
- **Monsieur GIMENEZ Serge**
ADJOINT RESPONSABLE PRODUCTION, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame GINER Marie née GORRIZ**
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES, AGESPA, FONTES.
demeurant à CAUX
- **Madame GINESTET Stéphanie née LAUTREC**
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à LOUPIAN
- **Monsieur GISBERT Vincent**
CARISTE, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur GOMEZ Antoine**
PREPARATEUR, DISTRISUD, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur GOMEZ Didier**
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, SOCIETE NIMOISE DE NETTOIEMENT, NIMES.
demeurant à SAINT BRES
- **Madame GONZALEZ Lucie**
EMPLOYEE, ALLIANZ IARD, PARIS.
demeurant à AGDE
- **Madame GOSSE Frédérique née PERLES**
AGENT D'ACCUEIL, APRIA RSA, PARIS CEDEX 09.
demeurant à GIGNAC
- **Madame GOUAZE Cécile née DUMAZET**
EMPLOYEE D'ACCUEIL SAV, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GRANDGONNET Patrice**
CADRE TECHNICO COMMERCIAL, DELIFRANCE SA, IVRY SUR SEINE.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur GRANIER Michel**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, RLD 1 - SITE DE VENDARGUES, VENDARGUES.
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur GRAVERON Yves**
SOUDEUR, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame GRIMA Véronique née ALTOBELLI**
DIRECTRICE MACHINES A SOUS, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur GROUSSET Gilles**
ASSISTANT ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GUASCH Dominique née CLARES**
ASSISTANTE, GSM SUD OUEST , PESSAC CEDEX.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur GUIGOU Fabien**
EXPERT COMPTABLE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur GUILLEUX Daniel**
RESPONSABLE SECURITE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GUTIERREZ Anne-Lise**
AGENT DE SERVICES, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HAENNIG Diane née OLIVIERI**
RESPONSABLE DE ZONE, ALLIANCE FOODSERVICE, VIROFLAY CEDEX.
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur HASSANI Boucif**
MACON, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HEBRARD Laurent**
CHEF D'EQUIPE, KNAUF INDUSTRIES EST, VENDARGUES.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame HEISSAT Delphine**
SECRETAIRE MEDICALE, SCM GASTRO CENTRE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HENRY Christophe**
TECHNICIEN CONSEIL ACCUEIL, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HENRY Pascal**
CHAUFFEUR LIVREUR, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à MARSEILLAN
- **Madame HERMET Hélène née ROUSTAN**
ASSISTANTE TECHNIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame HERPIN Peggy**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à JACOU
- **Madame HEULZ Muriel**
AGENT COMPTABLE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HOEK Onno**
CHEF DE CARRIERE, G.S.M. ITALCEMENTI GROUP, PESSAC.
demeurant à SAINT PONS DE MAUCHIENS
- **Madame HUBERT Delphine**
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Madame HUBERTY Valérie**
ASSISTANTE DIRECTION FINANCIERE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à PERET
- **Monsieur HUGON Gérard**
GARDIEN, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HURBIN Fabrice**
PHARMACIEN, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur HUSSON Jean-Jacques**
PREPARATEUR DE COMMANDES, DISTRISUD, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame ITE Chantal née BERTOMEU**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à POILHES
- **Madame JACQUOT Catherine née DORGANS**
TECHNICIENNE ADMINISTRATIF, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame JAUFFRET Marie née DUBOURG**
MANAGER, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.
demeurant à SAINT CHRISTOL
- **Madame JOLY Edith**
MAGASINIER, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame JONQUET Carole née ALIBERT**
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à FRONTIGNAN PLAGE
- **Madame JOSSE Sylvaine**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur KANTAS Said**
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame KENNOUCHE Ariane née TAIEB**
TECHNICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur KOLACZ Johann**
MONITEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame KRIEF Stéphanie née DEGUERRE**
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SERIGNAN
- **Madame LABORIE Sandrine née FALCO**
CADRE ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Madame LACANAUD Vincente née AIELLO**
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Monsieur LACHERY David**
CHARGE SECURITE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à OLMET ET VILLECUN
- **Madame LADEUX Nathalie**
CONSEILLER GESTION DE DROIT, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur LAGREZE Xavier**
MCD CASINO JEUX, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.
demeurant à AGDE
- **Madame LALANNE Nathalie**
RESPONSABLE DE PLATEFORME, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à SETE
- **Madame LAQUEMANNE Patricia née DUBOUCHET**
COMMERCIALE, KDI, LYON.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LARDEUX BRASSART Marc**
RESPONSABLE D'AGENCE, MOUSSIER DISTRIBUTION, AVIGNON CEDEX.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame LARGUILLE Audrey née VALENTIN**
REFERENTE GESTION PILOTAGE ET COORDINATION, CARSAT LANGUEDOC-
ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LAROCHE Frédérique**
DIRECTRICE DE SUPERMARCHE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à MARAUSSAN
- **Monsieur LAUDINET Pascal**
MONTEUR ELECTRICIEN D'EXPLOITATION, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur LAURENT Jean-Christophe**
CHAUFFEUR LIVREUR, BRAKE FRANCE SERVICE, LIMONEST.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur LAUX Josian**
CHEF DE PROJET, SARL ALU TECH, JACOU.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame LAUX Marie-Hélène née LOBO**
TECHNICIENNE HAUTEMENT QUALIFIEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame LAVAL Marie-Rose née MARTIN**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur LAVALLEE Fabrice**
RESPONSABLE DE POSE, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à VERARGUES

- **Monsieur LAZAAR Said**
CHARGE DE DOSSIERS CONTENTIEUX, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Madame LE QUERRE Catherine née FAURET**
COMPTABLE, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LEBORGNE Christian**
CADRE DIRIGEANT, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN.
demeurant à JACOU
- **Monsieur LEBRET Jean-Christophe**
ASSISTANT CONFIRME, SARL ACCES CONSEIL, MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur LECOINTRE Michel**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, ATEMAX FRANCE S.A.S., LE MANS.
demeurant à MAUREILHAN
- **Madame LEDRENEY Pascale**
CONDUCTEUR RECEVEUR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur LEJEUNE Max**
GESTIONNAIRE CLIENTS ENTREPRISES, GIE HUMANIS RCAS, MONTPELLIER.
demeurant à PLAISSAN
- **Madame LEONARD Annick**
CADRE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame LEPRETRE Myriam née LABY**
AIDE COMPTABLE, SARL BEDACIER, BEDARIEUX.
demeurant à COLOMBIERES-SUR-ORB
- **Madame LEVIS Catherine**
AGENT LOGISTIQUE LINGERIE, A.S.E.I. - FOYER FRESCATIS, SAINT PONS DE
THOMIERES.
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Madame LONGONE Françoise née RICHARD**
FORMATEUR CONSULTANT, COGITIS, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Madame LOPEZ Jocelyne**
GESTIONNAIRE TECHNIQUE DES DROITS, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOPEZ Sylvie**
EMPLOYE STATION SERVICE, SAS SODIBES, BESSAN.
demeurant à MONTBLANC
- **Monsieur MACKER Philippe**
CHAUFFEUR LIVREUR, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à MONTADY
- **Madame MAGNE Christelle née EHRMANN**
ASSISTANTE DE DIRECTION, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.
demeurant à LA GRANDE MOTTE

- **Madame MAILLOT Valérie**
RESPONSABLE JURIDIQUE, STE DES CAVES ET DES PRODUCTEURS REUNIS DE
ROQUEFORT, ROQUEFORT SUR SOULZON.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MALDONADO Raymond**
AGENT DE MAITRISE, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame MAMICH Fabienne**
FORMATRICE, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, COURBEVOIE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MANDRAY Jean-Pierre**
INFORMATICIEN, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur MANQUEZ Bernard**
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur MARCHIVE Alain**
ADJOINT AU RESPONSABLE COMPTABLE, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARGAIX Benoit**
CHEF D'EQUIPE, MEDIAPOST, JACOU.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MARTELLI Catherine née CAMBOULIVES**
CHEF DE LIGNE, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur MARTIN Bertrand**
TECHNICIEN INTEGRATION PLATEFORME, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION &
CONTROLE, LATTES.
demeurant à CASTRIES
- **Madame MARTIN Elisabeth**
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MARTIN Marie-Josèfe née FERNANDEZ**
ASSISTANTE COMMERCIALE, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur MARTIN Stéphane**
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame MARTINEZ Agnès née SEGUIER**
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à LOUPIAN
- **Monsieur MAS Alain**
AGENT DE MANUTENTION, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Monsieur MAS Henri**
EMPLOYE D'IMMEUBLE, FONCIA LMG, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame MASSON Brigitte née AUBARET**
RESPONSABLE RESTAURATION ET HEBERGEMENT, MUTUELLE MBV, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MATHE Karine**
AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur MAURY Claude**
RESPONSABLE MATERIEL, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MAYAUD David**
PILOTE DE CONDITIONNEMENT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Monsieur MAYONOBÉ Fabrice**
CONTROLEUR TECHNIQUE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur MESGUICH David**
RESPONSABLE ADJOINT ACCUEIL RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame MESTRE Céline**
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame MEUNIER Sabrina**
PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à SETE
- **Monsieur MICHEL Alain**
CADRE TECHNIQUE, GE ENERGY POWER CONVERSION, COURTABOEUF.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame MICHEL Hélène née DOUCY**
CADRE CONTROLEUR DE GESTION, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MILESI Frédéric**
AGENT DE SECURITE, SERIS ESI , MONTPELLIER.
demeurant à MUDAISON
- **Madame MILHAU Christelle**
ASSISTANTE DE DIRECTION, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MILLET Anne née GUGLIELMI**
SUPERVISEUR PRODUCTION PF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame MILLY Chantal née MOULLIER**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- **Madame MILON Catherine née THEBAUD (A titre exceptionnel)**
ATTACHEE COMMERCIALE, SARL PHARMACIE DU POLYGONE, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur MINELLA Franck**
DELEGUE PHARMACEUTIQUE, LABORATOIRES PIERRE FABRE SANTE, CASTRES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MIQUEL Eric**
CONDUCTEUR D'ENGIN, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à FLORENSAC
- **Monsieur MIRA Yves**
CHAUFFEUR LIVREUR, DISTRISUD, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Monsieur MOLARD Gilles**
OUVRIER DE CHAI, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MOLINA Eric**
CHEF DE POSTE, GAZECHIM, BEZIERS.
demeurant à PUISSERGUIER
- **Monsieur MOLINES Philippe**
SOUDEUR, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame MONCASI Annick**
AGENT DE FABRICATION, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur MONJOU Philippe**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à SAINT THIBERY
- **Madame MONTAGNE Christel née THIEULON**
CAISSIERE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur MONTOYA Pascal**
CONVOYEUR DE FONDS, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MORA Jean**
RECEPTIONNAIRE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES
BEZIERS.
demeurant à FOUZILHON
- **Monsieur MOREL Christophe**
SECOND DE RAYON, AUCHAN, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur MOREL Philippe**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOBECA, ANSE.
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Madame MORGADO Jeanne née ALVAREZ**
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à CASTELNAU DE GUERS

- **Madame MOULIN Sabine**
COMPTABLE, SARL AXIOME ALPHA, JACOU.
demeurant à LATTES
- **Madame MOUSSOT Chantal**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à CANET
- **Madame NAUDY Marie née CHACON**
AIDE SOIGNANTE, EHPAD LES PINS BESSONS, BAILLARGUES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame NAVARRO Maria Soledad née RIVAS**
ANIMATRICE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NEGRE Philippe**
CONSEILLER COMMERCIAL, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur NEVEU Thierry**
MECANICIEN AUTO SPECIALISE, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,
MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Madame NOGUERA Marie-Christine née POGGELLI**
AGENT D'ASSURANCES, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur NOMDEDEU Freddy**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, LAFARGE BETONS FRANCE, CLAMART CEDEX.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame NOTARNICOLA Marie-Ange**
GESTIONNAIRE PAIE ET ADMINISTRATION DU PERSONNEL, AGRIVA, SETE.
demeurant à MEZE
- **Madame NOTINGHER Anne-Marie née CARLINO**
ASSISTANTE COMMERCIALE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur NOVA Stéphane**
COMMERCIAL, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à MEZE
- **Monsieur OCHSENBEIN Philippe**
RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARIN.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ORSUCCI William**
GERANT D'OFFRES, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur ORTIZ Ricardo**
AGENT DE FABRICATION, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur OTTA Michel**
VALORISTE, COVED SA, TOULOUSE CEDEX 4.
demeurant à VALRAS PLAGE

- **Monsieur OTTA Michel**
VALORISTE, COVED SA, TOULOUSE CEDEX 4.
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Monsieur PAGES Jean-Pierre**
OUVRIER AUTOROUTIER, A.S.F., ORANGE CEDEX.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame PAGES Marie-Christine née QUAGLIA**
AVOCAT, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.
demeurant à SAINT JUST
- **Monsieur PAGES Philippe**
CHAUFFEUR, SOCIETE LOXAM, PARIS CEDEX 16.
demeurant à BRIGNAC
- **Madame PAIS Marie-Hélène**
SUPERVISEUR MULTICANAL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BOUZIGUES
- **Madame PASQUETTO Viviane née CANTOS**
COMPTABLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur PASTORET Patrice**
EMPLOYE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MAGALAS
- **Monsieur PAU Denis**
AGENT D'ENTRETIEN, AGESPA, LODEVE.
demeurant à NEBIAN
- **Monsieur PEIRO Cédric**
TECHNICIEN POLYVALENT, OGEN SAINT-ROCH, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PEPPER Valérie née COMBETTE**
RESPONSABLE POLE RH, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur PEREZ Freddy**
AGENT DE RESEAU EAU POTABLE, LYONNAISE DES EAUX, BEZIERS.
demeurant à FLORENSAC
- **Monsieur PERONNE Patrick**
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame PERROCHAUD Michèle**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SATURARGUES
- **Madame PILATO Laure née SABATIER**
EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PIN Hubert**
CONDUCTEUR DE CAR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Madame PINEAU Corinne**
TECHNICIEN SUP TECHNICO ADMINISTRATIF, SANOFI AVENTIS, PARIS.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- **Madame PINELLI Sophie**
ASSISTANTE ANIMATION, OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES, LA GRANDE MOTTE.
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur POITEVIN Jean-Christophe**
TECHNICIEN CHIMISTE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame POLATIDIS Sylvie**
SECRETAIRE, REYNAUD IMMOBILIER, BALARUC LES BAINS.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur POMPEL Frédéric**
STEWART, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à SETE
- **Monsieur PORCEDDU Philippe**
DIRECTEUR LOGISTIQUE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à VIAS
- **Monsieur PORTALES Didier**
ASSISTANT INTERVENTION CLIENTELE, SAUR S.A.S., NIMES.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur POUGET Pascal**
AGENT RELEVÉ, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur PREZ Gérard**
MANAGER BOULANGERIE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur PRUDENT Franck**
METTEUR EN ROUTE, METSO FRANCE SAS, MACON CEDEX .
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame PRUNEAU Agnès**
CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à GRABELS
- **Monsieur PUESA David**
MECANICIEN, MEDIMAT, JUVIGNAC.
demeurant à PERET
- **Monsieur PUJOLAS Richard**
CONVOYEUR DE FONDS, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à VILLETTELLE
- **Madame PULL Luisa née RODRIGUEZ**
CUISINIÈRE, SODEXHO - SFRS, SAINT MEDARD EN JALLES.
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Monsieur PUYO Alain**
EMPLOYÉ DES JEUX, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.
demeurant à AGDE
- **Monsieur PY Gilles**
INSPECTEUR D'ASSURANCES, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.
demeurant à SAINT BRES

- **Madame QUINIOU Myriam**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SOUBES
- **Madame RAECKELBOOM Nathalie née MONNET**
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame RAK Céline**
ASSISTANTE COMMERCIALE, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RASSER Pascal**
DIRECTEUR REGIONAL, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame RAVOIRE Nathalie née PANAGET**
SECRETAIRE SPECIALISEE, CRIP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Madame RAYNAUD Geneviève**
AGENT DE SERVICES, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur REA Patrice**
RESPONSABLE SERVICE PRESTATIONS, CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur RENOUVIER Christophe**
ASSISTANT AGENCE, CHRONOPOST MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur REVEILLON Jean-Pierre**
CHAUFFEUR ROUTIER, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à VALROS
- **Monsieur REYBAUD Patrick**
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur REYNAUD Olivier**
CHARGE DE CLIENTELE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur REYNES Jean-Michel**
EMPLOYE COMMERCIAL, SARL SUPER DISTRIBUTION GANGEOISE, GANGES.
demeurant à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
- **Madame RICHARD Christine née BEC**
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RINALDI Alain**
CHEF DES VENTES, FRANS BONHOMME, JOUE LES TOURS.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur RIO Jérôme**
TECHNICIEN CONTROLE QUALITE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur RIVAS Didier**
EXPEDITIONNAIRE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE
LES BEZIERS.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame RIVES Dolores**
AGENT ADMINISTRATIF, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur ROBIN Thierry**
PEINTRE BATIMENTS, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ROCHE Dominique**
COORDONNATEUR EQUIPE DRIVE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.
demeurant à PORTIRAGNES
- **Madame ROCOPLAN Nathalie**
COMPTABLE, COGITIS, MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur RODRIGUEZ Francis**
ASSISTANT HOTELLERIE, C.C.A.S. DU PERS.DES INDUST.ELECT.& GAZ., MONTREUIL.
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur ROGATI Laurent**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur RONFET Laurent**
CHEF D'AGENCE, SEERC, AIX EN PROVENCE.
demeurant à BOISSERON
- **Madame ROS Isabelle**
GESTIONNAIRE DE PROJETS, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,
LATTES.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame ROSSI Véronique**
CONSEILLERE INSERTION PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à QUARANTE
- **Monsieur ROUSSELOT Erick**
VENDEUR, CASTORAMA, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame RUIZ Martine née AVENARD**
COMMERCIALE, INITIAL BTB, CUXAC D'AUDE.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur RUIZ Maxime**
CHAUFFEUR, SMN GROUPE NICOLLIN , LA GRANDE MOTTE.
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
- **Madame RUIZ Nathalie née GIL**
MANAGER DE RAYON, SUPER U, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Monsieur RUIZ Pierre**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CORNEILHAN

- **Madame RUIZ Sylvie**
ASSISTANTE COMPTABLE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur SADOUN Freddy**
RESPONSABLE DE SERVICE SCIENTIFIQUE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Monsieur SALOMON Eddy**
AGENT D'ENTRETIEN, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SALZE Didier**
AGENT DE FABRICATION, SAS MPB, LUNEL CEDEX.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur SANCHEZ Eric**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
JEAN DE VEDAS.
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame SANCHEZ Maryline née ARCHIMBEAU**
GESTIONNAIRE BANCAIRE SPECIALISEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BOUZIGUES
- **Monsieur SANCHEZ Stéphane**
TECHNICIEN, AREVA NC, NARBONNE.
demeurant à LESPIGNAN
- **Madame SASSIER Valérie**
RESPONSABLE COFFRES, SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur SAUNIER Hervé**
MEDECIN, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SCAMPUCCI Roger**
RESPONSABLE ATELIER, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SCHNEIDER Nicolas**
INGENIEUR SYSTEME, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Monsieur SCHUPPE Jean-Pierre**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur SEGURA Guy**
CUISINIER, ELIOR RESTAURATION, RUEIL MALMAISON.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur SERBES Alain**
FRIGORISTE, DALKIA FRANCE , MONTPELLIER.
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Madame SIMBOR Stéphanie née JAOL**
DIRECTRICE AGENCE BANCAIRE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur SINTES Gilles**
RESPONSABLE QUALITE, CRIP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur SODO Alfred**
CHIMISTE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL
- **Madame SODRICH Julia**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Madame SOLDEVILLE Monique née DAELMAN**
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur SORINI Jean-Louis**
TECHNICIEN VITRAGE, CARGLASS, COURBEVOIE CEDEX.
demeurant à BASSAN
- **Madame SPENLE Vanessa**
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LAROQUE
- **Monsieur STROZZA Philippe**
ELECTROTECHNICIEN, SELECTA, AUBERVILLIERS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TAGLIARINI Cynthia**
ASSISTANTE METHODES, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame TANYERES Maryse née BONET**
RESPONSABLE RH, LATELEC, LE CRES.
demeurant à LE CRES
- **Madame TAPIAS Eliane née FERNANDEZ**
GARDIENNE D'IMMEUBLE, S.F.H.E., AIX EN PROVENCE.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame TARBOURIECH Carole**
HOTESSE DE CAISSE, SUPER U, THEZAN-LES-BEZIERS.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur TARILLON Jean-Luc**
INGENIEUR SYSTEME, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LOUPIAN
- **Madame TARRIT Catherine née BAJOLLE**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TARTAVEZ Marc**
INGENIEUR COMMERCIAL, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à ANIANE
- **Madame TCHEN-FO Valérie**
CADRE CPAM, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONSEC
- **Madame TEISSEIRE Alexandra**
ASSISTANTE COMMERCIALE EXPORT, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à BALARUC LE VIEUX

- **Madame TEISSIER Magalie**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Madame TERRAL Jocelyne née CADENA**
AIDE MENAGERE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à PIERRERUE
- **Madame THEURIOT Véronique née FOGLIANI**
SECRETAIRE, SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à GIGNAC
- **Madame THIBAL Mireille**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur THIL Laurent**
CADRE GRANDE DISTRIBUTION, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à POUSSAN
- **Madame THOMAS Géraldine née CAVA**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.
demeurant à SAINT SERIES
- **Monsieur TOMAS Jean-Claude**
CHAUFFEUR LIVREUR, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur TOMMASINI Pascal**
TECHNICIEN CONSEIL ACCUEIL, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur TORRE Grégory**
AGENT D'ENTRETIEN, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame TORRES Marie-Thérèse**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, ELIOR RESTAURATION, RUEIL MALMAISON.
demeurant à PIGNAN
- **Madame TOUREN Carole**
COMPTABLE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à SAINT GERVAIS SUR MARE
- **Monsieur TOURNIER Jérôme**
CHEF DE CHANTIER, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS.
demeurant à COMBAILLAUX
- **Monsieur TOUSTOU Philippe**
EMPLOYEE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TRABELSI Frédéric**
PREPARATEUR DE COMMANDES, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
- **Monsieur TRARI M'Hammed**
POLISSEUR, DEDIENNE SANTE, MAUGUIO.
demeurant à GIGEAN
- **Madame TRAUCHESSEC Laurence née BREFFY**
CHARGE ADMINISTRATION DES VENTES, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.
demeurant à LUNEL

- **Madame TRAVERST Maria de la Paz née FORMOSO**
DELEGUEE REGIONALE EPARGNE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame TRIBOT Sylvie née ELHADAD**
ASSISTANTE COMMERCIALE, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à AGDE
- **Monsieur TRICOIRE Patrick**
ORDONNANCEUR, SOCIÉTÉ DALKIA FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur TUDELA Robert**
CONSEILLER DE VENTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à VILLETTELLE
- **Madame VALENTIN Dominique née ERNWEIN**
EMPLOYEE COMMERCIALE, CSF CHAMPION, LE CRES.
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur VALERY Christian**
DIRECTEUR CENTRE COMMERCIAL, ARGEL, NIMES.
demeurant à CEYRAS
- **Madame VALETTE Isabelle née ROUSSEL**
EMPLOYEE, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur VALETTE Jean-Marie**
TECHNICIEN CHEF FILTREUR, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame VALIERE Isabelle**
AIDE SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur VASCHALDE Michel**
EMPLOYE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VASSALLO Maryse**
TECHNICIEN CONSEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Madame VERDELHAN Isabelle née PAOLI**
COMPTABLE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur VERDIER Franck**
TECHNICIEN, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.
demeurant à LES MATELLES
- **Madame VERNHET Sylvie née BEDOS**
OPERATRICE CONDITIONNEMENT, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur VICTOIR Franck**
TECHNICIEN ZONE AVION, AIR FRANCE, MARIGNANE.
demeurant à MAURIN LATTES

- **Madame VIDAL Céline née CHANTE**
MANAGER ESPACE MARCHE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à MONTADY
- **Madame VIDAL Martine née CAVALIE**
GARDIENNE, GROUPE SCIC NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Monsieur VIDAL Pascal**
EMPLOYE COMMERCIAL POMPISTE, SAS SODIBES, BESSAN.
demeurant à BESSAN
- **Monsieur VIGUIER Stéphane**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à CLAPIERS
- **Madame VINCENT Elisabeth née DUGOUJON**
ASSISTANTE PROGRAMME, GIE ARCADE SERVICES, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WIRTZ Christophe**
POSEUR, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à BUZIGNARGUES
- **Monsieur XAVIER Toni**
DIRECTEUR, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur ZILBERBEG Michael**
CADRE COMMERCIAL, MERCEDES BENZ FRANCE, MONTIGNY LE BRETONNEUX.
demeurant à VAILHAUQUES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ABELLAN Jean-Noël**
APPROVISIONNEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ADIN Michel**
ASSISTANT AVION, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur ADIN Michel**
ASSISTANT AVION, AIR FRANCE, MARIGNANE.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur AGASSE Nicolas**
FORMATEUR, ALLIANZ VIE, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ALFARO Jacques**
PLOMBIER, AFPA LANGUEDOC ROUSSILLON, RIVESALTES.
demeurant à CAPESTANG
- **Madame ALIX Nathalie**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ALLALI Said**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL

- **Monsieur ALLAMAND Gilles**
TECHNICIEN MACHINES A SOUS, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.
demeurant à MUDAISON
- **Madame ALLEGRET Pascale**
CHARGEЕ ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame AMAR Anne-Marie née BELLE**
ASSISTANTE TECHNIQUE, A.F.P.A., MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame ANSELMET Chantal née LORINQUER**
ASSISTANTE DE DIRECTION, SARL ACCES CONSEIL, MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Madame ANTON Nicole née GIBAJA**
CORRESPONDANT ADMINISTRATIF, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur ARAGONEZ Jean-Charles**
AGENT DE MAINTENANCE, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Madame ARNAUD Christine née KERDRAON**
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE, GROUPE SNI, MONTPELLIER CEDEX.
demeurant à LE CRES
- **Madame ASSIE Nicole**
TECHNICIEN EXPERIMENTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à COLOMBIERS
- **Madame AUBERTIN Annick née CHAUVOT**
SECRETAIRE STANDARDISTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur AUBRUCHET Romuald**
DIRECTEUR REGIONAL, API RESTAURATION, MONS EN BAROEUIL.
demeurant à MARSEILLAN
- **Monsieur AZNAR André**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à CAUX
- **Monsieur AZNAR André**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à CAUX
- **Madame BACH Régine née RICARD**
EMPLOYEE DE COLLECTIVITE, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur BAPTISTE Thierry**
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur BARTHE Luc**
TECHNICIEN DU BATIMENT, SA DELTAGER, MONTPELLIER CEDEX 2.
demeurant à SUSSARGUES

- **Madame BASTOUL Nathalie**
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à PINET
- **Madame BATANA Jocelyne née PIEDAGNEL**
DELEGUEE MEDICALE HOSPITALIERE, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT
- **Monsieur BEAUCHAMPS Rémy**
INFORMATICIEN, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.
demeurant à BOISSERON
- **Madame BEL Brigitte**
CONTROLEUR RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur BELOT Patrice**
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame BENTEJAC Sophie née ARNEFAUX**
CHARGEES DE CLIENTELE, SACEM, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BIANCO Sauveur**
COMMERCIAL, KDI - REGION EST, LYON.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BLANES Jean-Pierre**
CONDUCTEUR DE CENTRALE A BETON, LAFARGE BETONS FRANCE, CLAMART CEDEX.
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Madame BOIZET Caroline**
PHARMACIEN, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BONIN Dominique**
AIDE SOIGNANT, HOPITAUX DE PARIS , PARIS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BOUAOUIDATE Hamid**
OUVRIER, ANGIBAUD DEROME & SPECIALITES, BEZIERS.
demeurant à SETE
- **Madame BOUCHOUIREB Farida née HACHEM**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BOUDON Bernard**
INGENIEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BOUET Jean-Marc**
RESPONSABLE SERVICE INFORMATIQUE, CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à MAURIN LATTES
- **Monsieur BOUILHOL Eric**
APPROVISIONNEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur BOUQUET Alain**
HOTE DE CAISSE CENTRALE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.
demeurant à MONTADY

- **Madame BRAIL Christine née EISSAUTIER**
SECRETARE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur BRARD Jean**
RESPONSABLE D'ANTENNE, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur BROUILLER Dominique**
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BRY Jean-Pierre**
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.
demeurant à LATTES
- **Madame BURNENS Catherine née SEVA**
EMPLOYEE COMMERCIALE, MONOPRIX, MONTPELLIER.
demeurant à ANIANE
- **Madame CABANE Sylvie**
OPERATEUR SALLE BLANCHE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur CABAS Franck**
AGENT DE DIRECTION, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur CABEZOS Daniel**
HOTE COMMERCIAL, HRC L'ARCHE, FABREGUES.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur CAILLOIS Christophe**
INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAPDET Hervé**
GRUTIER CHAUDRONNIER, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CAPELLI Philippe**
AGENT TECHNIQUE COMPTAGE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES,
SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur CARRIERE Vincent**
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.
demeurant à BEZIERS
- **Madame CASSANAS Marie-Hélène née PAPANONE**
DIETETICIENNE, CLINIQUE DES OLIVIERS, GALLARGUES LE MONTUEEUX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CASTANIE Marc**
CHARGE GESTION RESEAUX, SAUR S.A.S., NIMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CASTILLO Valérie née MONIER**
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE,
SAINT ETIENNE .
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- **Madame CASTRO Nathalie**
AGENT HOSPITALIER, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame CAUSSE Léone**
CONSEILLERE VENDEUSE, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à SAINT JUST
- **Madame CAUVEIN Annie née BOYER**
SECRETAIRE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CAVAILHES-BONNEL Laurence**
EMPLOYEE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.
demeurant à MONTARNAUD
- **Monsieur CAVALLER Eugène**
OUVRIER , EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame CAYLA Isabelle**
TECHNICIEN METIER BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur CAYROL Marc**
VISITEUR PHARMACEUTIQUE, BEIERSDORF S.A.S, PARIS.
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame CERDAN Gisèle née FERNANDEZ**
AGENT SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET,
CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CERON Joëlle née DIAZ**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à MAGALAS
- **Monsieur CHANAL Jean-Luc**
AGENT DE MAITRISE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Madame CHARLES Martine née MOULY**
CONSEILLERE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à HEREPHAN
- **Madame CHERIGUENE Fatima**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur CLAVEL Alain**
CADRE COMMERCIAL, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à CARNON
- **Madame COHEN SOLAL Patricia née GUIDI**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur COIQUAUD Olivier**
DIRECTEUR REGIONAL, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur CORDEAU Damien**
ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION, FASVER, BAILLARGUE.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame CORTES Catherine**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CORTES Fernand**
AIDE CONDUCTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,
SAINT THIBERY.
demeurant à BESSAN
- **Madame COUSTOL Nathalie née REGINARD**
AIDE SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur CROZES Robert**
COMMERCIAL, OREXAD, LYON.
demeurant à BASSAN
- **Madame CUSSOL Mireille née DE ROCHER**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à CANET
- **Monsieur DA COSTA Antonio**
ELECTRONICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DA ROCHA Pascal**
DIRECTEUR COMMERCIAL, YOPLAIT FRANCE, BOULOGNE CEDEX.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame DABLANC Christine**
EMPLOYE QUALIFIE LOGISTIQUE, LABORATOIRES BOIRON, PEROLS.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur DAROUX Jean-Marc**
COORDINATEUR ENVIRONNEMENT , GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur DAUDE Dominique**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur DAURES Eric**
RESPONSABLE D'AGENCE, LOUDET SAS, MONTELMAR.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur DAUVERGNE Max**
GESTIONNAIRE MAGASIN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame DAYRE Mariline**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à CAMPLONG
- **Monsieur DE LOS RIOS Claude**
VRP, SCA HYGIENE PRODUCTS SAS, SAINT OUEN.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur DEBRIE Eric**
STEWARD, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE .
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DECOR Michel**
SECOND DE CUISINE, COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNCF, PARIS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame DEL VALLE Marie-Ange**
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur DELMAS Jean-Raymond**
REFERENT CONTRAT PREVENTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DELON Jean-Elie**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Madame DELON Nicole née JOUCLA**
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant à MONTARNAUD
- **Madame DELPECH Marie-Claude**
AGENT DE MAGASINAGE, APF ENTREPRISES 34, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DELPUECH Béatrice née BARDOU**
AGENT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,
MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame DEMANDRE Isabelle**
GESTIONNAIRE SECURITE OPERATIONNELLE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-
LEZ.
demeurant à GRABELS
- **Madame DO Christiane née LARREGLE**
HOTESSE D'ACCUEIL STANDARD, CASTEL FRERES, BEZIERS.
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur DO Serge**
SOUDEUR CHAUDRONNIER, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DOMINGO Sylvie**
AGENT DE SECURITE SOCIALE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur DOMINGUEZ Laurent**
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame DUFFOUR Margaret**
AGENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur DUFORNAUD Jean-Luc**
TRANSFORMATEUR MATIERES PLASTIQUES, ENSEIGNE GERACI, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DUMAS Philippe**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES
- **Madame DUPUY Régine née POULIN**
DIRECTRICE ZONE EXPORT, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame DURIEU Florence**
RESPONSABLE PROMOTION CHIEN, ROYAL CANIN, AIMARGUES.
demeurant à SAINT SERIES
- **Monsieur DUTRIEZ Guy**
INGENIEUR, EGIS EAU S.A., MONTPELLIER.
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame EGEA Annick née SANTARONI**
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur EXBRAYAT Marc**
EMPLOYE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE -CIC, LYON.
demeurant à JACOU
- **Madame FABREGA Marie-Claire**
GESTIONNAIRE CONTENTIEUX, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur FABREGUETTES Roch**
AGENT TECHNIQUE E.P, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-
DU-FESC.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur FAIVRE Jean-Philippe**
GESTIONNAIRE LOGISTIQUE, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,
LATTES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame FANJAUD Guilaine**
AIDE SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à BEZIERS
- **Madame FAURE Dominique née TUROSTOWSKI**
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame FEIX Frédérique née QUEDRUE**
CONSEILLERE CLIENTELE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.
demeurant à VALROS
- **Monsieur FERNANDEZ Bernard**
BIOCHIMISTE, C.E.A./ VALRHO, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à VENDEMIAN
- **Madame FERNANDEZ Marie-Claude née BEUVELET**
RESPONSABLE DE CLIENTELE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur FERRANDI Georges**
STRATEGIE MARKETING MANAGER, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur FERRIGNO Jean-Louis**
ATTACHE COMMERCIAL, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à SETE
- **Monsieur FILHASTRE-LOUBET Jean-Claude**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FILLON Sylvianne née FONTANIEU**
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur FINIELZ Jacques**
DIRECTEUR, MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FOUGERAY Christophe**
DIRECTEUR COMMERCIAL, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-
GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame FRADE Odette**
ASSISTANTE DE DIRECTION, SANOFI AVENTIS, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame FREIX Elisabeth**
CONDUCTEUR RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à JACOU
- **Madame FRUGIER Corinne**
ANALYSTE, DALKIA FRANCE , MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur FURCY Frédéric**
DIRECTEUR AGENCE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
- **Madame GALAND Jocelyne**
CADRE LOGISTIQUE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame GALLAY Françoise née CAMPION**
GESTIONNAIRE REGIONALE, A.F.P.A., MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GARCIA Marc**
AGENT DE SANITATION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur GARDIN Yves**
DIRECTEUR D'USINE, BIOS DEVELOPPEMENT, SALINDRES.
demeurant à BESSAN
- **Monsieur GASQUEZ Franck**
AGENT RELEVÉ, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur GAUTHIER Gilbert**
CHARGE D'AFFAIRES, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON CEDEX.
demeurant à VIOLS-LE-FORT

- **Madame GEORGES Catherine**
ASSISTANTE DE DIRECTION, VINCI CONSTRUCTION FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame GILLY Corinne née AMOUROUX**
LIQUIDATRICE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à SATURARGUES
- **Monsieur GINE Jean-Claude**
EMPLOYE D'USINE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame GIRARDEAUX Danielle née BRETON**
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à BOISSERON
- **Monsieur GISBERT Thierry**
VENDEUR ITINERANT, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur GRANDO Jean-René**
CARRISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à LE CRES
- **Madame GRASSET Catherine née ESPINOSA**
AGENT FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CRES
- **Madame GRAU-MELCHOR Sylvie née GRAU**
ANIMATRICE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à PORTIRAGNES
- **Madame GUILLOUX Marie-Michelle née DELIGNE**
CHEF MONTEUR, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Madame HARDEL Dominique**
EMPLOYEE ADMINISTRATIF, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur HENRIOT Patrick**
CADRE LOGISTIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à LE CRES
- **Madame HERBRETEAU Isabelle**
SECRETAIRE, CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HERNANDEZ Lucie née MILLAN**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame HOMPS Marie**
ASSISTANTE TECHNIQUE , SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à CASTRIES
- **Madame HUBERTY Valérie**
ASSISTANTE DIRECTION FINANCIERE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à PERET

- **Madame HUC Corinne née JAUFFRET**
SECRETARE MEDICALE, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur HUGON Gérard**
GARDIEN, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HUGUET Sabine**
AIDE SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur JAUBERT Jacques**
CADRE COMMERCIAL, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame JOLY Catherine**
MANAGER STRATEGIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame JOURDAN Jacqueline**
OPERATRICE LIGNE D'EMBOUTEILLAGE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
- **Madame LABARRIERE Sophie née SIWEK**
AIDE COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à ARGELLIERS
- **Monsieur LANDES Thierry**
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à CASTRIES
- **Madame LASSALETTE Catherine**
EMPLOYEE DE CANTINE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame LE GALLEE Marie-Odile née BRESCH**
AGENT D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LECOURTOIS Patrick**
EMPLOYE DE JEUX, S.A.CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame LEGAGNEUX Roxane**
OPERATRICE SALLE BLANCHE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LEGRAND Marion**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LENOIR Fabien**
CHEF DE PARTIE, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.
demeurant à BESSAN
- **Monsieur LEOTARD Thierry**
MANAGER METIER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à FABREGUES

- **Madame LISSNER Agnès née VILLAUME**
REFERENT TECHNIQUE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOISON Christine**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame LORENTE Laurence**
COMPTABLE, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur LUQUE Jean-Pierre**
CADRE TECHNIQUE, TRIADE ELECTRONIQUE, CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX.
demeurant à JACOU
- **Madame MAILLARD-DIAGNE Sylvie**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à AGDE
- **Monsieur MALDONADO Raymond**
AGENT DE MAITRISE, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur MANDRAY Jean-Pierre**
INFORMATICIEN, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur MANE Jacky**
AGENT DE FABRICATION, SAS MPB, LUNEL CEDEX.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame MANGION Dominique née CILIA**
EMPLOYEE COMPTABILITE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame MANOGIL MARHUENDA Bernabela née RODRIGUEZ**
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT THIBERY
- **Madame MARCHADIER Marie-Francine née CABROL**
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à FERRALS-LES-MONTAGNES
- **Monsieur MARIE Thierry**
AGENT DE MAITRISE, BANQUE DE FRANCE, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame MARTIN Gysèle née SAGNIER**
INFIRMIERE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à USCLAS-DU-BOSC
- **Madame MARTINEZ Corinne**
TELECOMMERCIALE, BRAKE FRANCE SERVICE SA, BEZIERS.
demeurant à MONTADY
- **Madame MARTINEZ Sylvie**
ANIMATRICE DE SERVICE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame MARTINS Véronique née JAMSON**
GERANT PRIVE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à SAINT GELY DU FESC

- **Madame MASSON Brigitte née AUBARET**
RESPONSABLE RESTAURATION ET HEBERGEMENT, MUTUELLE MBV, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MATURANA Jany née TARDIEU**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur MAURY Claude**
RESPONSABLE MATERIEL, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MAYER Myriam née CAYROCHE**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, GOUIRAN SAS, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur MEILHAC Olivier**
TECHNICIEN SAV, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur MENTEYNE Michel**
RESPONSABLE GIDT PREPARATION, LATELEC, LE CRES.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame MERCADIER Claudie**
CORRESPONDANT LUTTE ANTI BLANCHIMENT, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame MILHAU Danièle**
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à TAUSSAC-LA-BILLIERE
- **Madame MILLY Chantal née MOULLIER**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur MILON Philippe**
REPRESENTANT, L'OREAL COSMETIQUE ACTIVE, ASNIERES SUR SEINE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur MINGUEZ Marc**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur MOLINES Philippe**
SOUDEUR, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur MONIER Paul**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur MONTANA Alain**
AGENT DE CONDUITE, T.FE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTREDON CORBIERES.
demeurant à FELINES MINERVOIS
- **Madame MORENO Brigitte**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à SETE

- **Madame MORGADO Jeanne née ALVAREZ**
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à CASTELNAU DE GUERS
- **Madame MULLER Pascale née SERBES**
EMPLOYEE DE BUREAU, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur NARDINI Alain**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à PEZENAS
- **Madame NEL Maryse née THERON**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à BEDARIEUX
- **Madame NIEL Audrey**
STATISTICIENNE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame OSSELET Nicole**
RESPONSABLE SERVICES GENERAUX, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE,
BEZIERS CEDEX.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PACTOLE Jean-Pierre**
TECHNICIEN, DELKIA, VITROLLES.
demeurant à MIREVAL
- **Madame PAGES Dominique née ROSSIGNOL**
CADRE BANCAIRE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur PAGES Jean-Luc**
CADRE EXPERT, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur PAINVIN ALAIN**
INSPECTEUR RISQUES PROFESSIONNELS, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PANTECOUTEAU Rémy**
FORMATEUR CONSEIL, AFPA, SAINT HERBLAIN.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PASEK Jean-François**
ORDONNANCEUR, COFELY SERVICES GDF SUEZ, PUTEAUX.
demeurant à MEZE
- **Monsieur PEDRO Gérard**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame PENNETIER Véronique**
AGENT ADMINISTRATIF CLIENTELE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES,
SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame PERROCHAUD Michèle**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SATURARGUES

- **Madame PIERRE Jocelyne née HEBRARD**
CHEF DE BUREAU, GEODIS CALBERSON MEDITERRANEE, LE PONTET.
demeurant à SAINT BRES
- **Madame PIGASSOU Josiane née BENOIT**
OPERATRICE ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à SAUSSINES
- **Monsieur PLACHEZ Frédéric**
CONDUCTEUR DE QUART, SETOM, SETE.
demeurant à LA PEYRADE
- **Monsieur PLACHEZ Pierre**
CONDUCTEUR DE CAR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur PLANAS Guilhem**
CHEF DU SERVICE FACTURATION, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES,
SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame PRADEL Paule**
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PRIEUR Jean-Marc**
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à BOISSERON
- **Madame PRUGNIERES Marie née CHAMAND**
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à NEFFIES
- **Monsieur PUIG Jean-Claude**
TECHNICO COMMERCIAL, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à LAURET
- **Madame QUESADA Véronique née DIOUY**
ANIMATRICE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur QUIN Roland**
CHEF DE SERVICE CLIENTELE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-
GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur RABIER Patrick**
INFORMATICIEN, HYPERCOM WYNID TECHNOLOGIES SA, SAINT CLEMENT DE
RIVIERE.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur RAMOS Helder**
CONSEILLER DE VENTE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur RASSER Pascal**
DIRECTEUR REGIONAL, BIOPHARMA, SURESNES.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur REGUE Thierry**
ARCHITECTE OPERATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame RICHARD Béatrice**
ASSISTANTE FORMATION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RIEEIRO Antonio**
CARROSSIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur RIGAULT Olivier**
INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LATTES
- **Monsieur RIO Pascal**
CHARGE CLIENTELE PROFESSIONNELS, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DES
PROFESSIONS DE SANTE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROBIN Thierry**
PEINTRE BATIMENTS, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ROLDAN Alain**
VENDEUR, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à LATTES
- **Madame ROUIRE Marlène née BOISSIERE**
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à GANGES
- **Madame RUBE Francine née COSENTINO**
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur RUEDAS Philippe**
EMPLOYE DE BUREAU, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur RUIZ Daniel**
CHAUFFEUR LIVREUR, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur RUIZ Maxime**
CHAUFFEUR, SMN GROUPE NICOLLIN , LA GRANDE MOTTE.
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
- **Monsieur SABAT Jean-Marc**
TECHNICIEN, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à GRABELS
- **Madame SALVESTRIN Florence née FAUCONNIER**
ASSISTANTE DE DIRECTION, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-
LE-LEZ.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur SANCHEZ Eric**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
JEAN DE VEDAS.
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame SANCHEZ Michèle née SALAS**
AGENT URSSAF, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- **Madame SANTOLALLA Elisabeth née KOCK**
GESTIONNAIRE RH, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.
demeurant à BEZIERS
- **Madame SANZ Solange**
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, SARL SUPER DISTRIBUTION GANGEOISE, GANGES.
demeurant à LAROQUE
- **Madame SARROUY Sylvie née MASSEIN**
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur SCHUPPE Jean-Pierre**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame SEGRET Françoise née TROCELLIER**
REFERENT TECHNICIEN PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE
L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame SEGUIER Claudine**
MAGASINIERE, RLD 1 - SITE DE VENDARGUES, VENDARGUES.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur SENICOURT Christophe**
ASSISTANT DE SUIVI DE PRODUCTION, LUSTREL LABORATOIRES SAS, SAINT JEAN DE
VEDAS.
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame SIROUX Nathalie née BASSET**
CONSEILLERE CLIENTELE, SOCIETE GENERALE , PARIS CEDEX 18.
demeurant à MONTBLANC
- **Monsieur SONZOGNI Philippe**
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame SORLI Nelly**
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur SOURISSEAU Jean-Marc**
COMPTABLE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Monsieur SUAU Thierry**
CONTROLEUR DE SECURITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à LUNEL
- **Monsieur SUPPA Gilles**
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SYLVESTRE Sylvie née FOUILHE**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à MARAUSSAN

- **Madame TAPIAS Eliane née FERNANDEZ**
GARDIENNE D'IMMEUBLE, S.F.H.E., AIX EN PROVENCE.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur TARILLON Jean-Luc**
INGENIEUR SYSTEME, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LOUPIAN
- **Madame TESTA Patricia née BARTEI**
TECHNICIEN SUPERIEUR CONDITIONNEMENT, SANOFI - AVENTIS R & D,
MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur TETU Frédy**
ORTHOPHONISTE, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à SETE
- **Madame THEURIOT Véronique née FOGLIANI**
SECRETAIRE, SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT, CLERMONT L'HERAULT.
demeurant à GIGNAC
- **Monsieur THIEFFRY Frédéric**
CADRE COMMERCIAL, SOCIETE DES CAVES-ETS FROMAGES & TERROIRS, ROQUEFORT
SUR SOULZON.
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur TOMASELLA Marc**
RESPONSABLE MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT SERIES
- **Monsieur TRAN THANH Thao**
INFORMATICIEN, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLAPIERS
- **Madame TRAVER Michelle née DELACROIX**
SECRETAIRE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame VACQUIER Sylvie née JOURNET**
AIDE SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LE TRIADOU
- **Monsieur VALETTE Jean-Marie**
TECHNICIEN CHEF FILTREUR, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur VASCHALDE Michel**
EMPLOYE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VASSALLO Maryse**
TECHNICIEN CONSEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Monsieur VASSARD Patrick**
CHARGE DE MISSION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame VASSELIN Véronique née AUMIGNON**
RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur VAUTARD Philippe**
INSPECTEUR COMPTABLE, GAN ASSURANCES, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à TOURBES
- **Monsieur VEDRINE Alain (En retraite)**
VRP EXCLUSIF, SCP BECHERET THIERRY, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur VERANT Olivier**
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame VERLHIAC Sylvie**
TELEOPERATRICE RELATIONS CLIENTELE, LABORATOIRES BOIRON, PEROLS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VIDAL Roland**
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur VILLOTTE Eric**
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à BEZIERS
- **Madame VINCENT Elisabeth née DUGOUJON**
ASSISTANTE PROGRAMME, GIE ARCADE SERVICES, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VIVIERS Franck**
CHEF D'UNITE D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE , MONTPELLIER.
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur VORS Jean-Pierre**
CADRE SERIGRAPHE, FASVER, BAILLARGUE.
demeurant à BAILLARGUES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ABBAS Michèle née BINI**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à PEROLS
- **Madame AGUSSOL Arlette**
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LODEVE
- **Madame ALBINET Marie-Paule née GAUCI**
CHARGÉE DE CLIENTELE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL
COMMERCIAL, NANTERRE.
demeurant à GIGNAC
- **Madame ALBORCH Patricia née DEBERNADI**
CHARGÉE DE CLIENTELE BANCAIRE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame ALEXANDRE Danielle née SOULET**
ASSISTANT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,
MONTPELLIER.
demeurant à VENDRES

- **Monsieur ALMAZAN François**
RESPONSABLE DE CLIENTELE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur AMBROSINO Roger**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à PUECHABON
- **Madame AMOROS Andrée**
TECHNICIENNE ENVIRONNEMENT, AREVA NC, NARBONNE.
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur ANSELMET Thierry**
TECHNICIEN CONTROLE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Madame ANTON Nicole née GIBAJA**
CORRESPONDANT ADMINISTRATIF, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame ARIZZI Marylin**
CHARGEE APPUI REGLEMENTAIRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ARNAL BAUMES Brigitte**
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AURIAC Laurent**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur AZNAR André**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à CAUX
- **Monsieur BACH Jean-Claude**
TECHNICIEN SAV, BADCOCK WANSON, NERAC.
demeurant à LE CRES
- **Madame BADIE Véronique**
LIQUIDATRICE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BAHASSOU Hamed**
MAITRE OUVRIER MACON, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT
GEORGES D'ORQUES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BALTHAZARD Sylvain**
OUVRIER DE MAINTENANCE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à PAULHAN
- **Madame BEAUDEAUX Rosaria née MIGLIORE**
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur BEAUFAY Gilbert**
TECHNICIEN SUPPORT TECHNIQUE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

- **Madame BELART Nicole née DURAND**
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BELIN Christian**
INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LATTES
- **Monsieur BELMONTE Jean-Pierre**
RESPONSABLE CLIENTELE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à MONTBAZIN
- **Monsieur BERRIT Mohammed**
MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,
MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS
- **Madame BESSE Julie**
AIDE-SOIGNANTE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur BLACHER Emmanuel**
RESPONSABLE FORMATION CLIENT, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, RUEIL-
MALMAISON.
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame BONNEAU Marie-Antoinette née BOTELLA**
CHEF COMPTABLE, SOCIETE N.G.SO, CASTELNAUDARY.
demeurant à PUISSERGUIER
- **Madame BONVALLET Michèle**
GESTIONNAIRE DE DOSSIERS, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BOUCHERY Geneviève née PAILHES**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant à CARNON
- **Monsieur BOUDIER Patrick**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur BOUDON Bernard**
INGENIEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame BOUSCARY Annie**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Madame BOUTIN Laurence**
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur BREYSSE Jacques**
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BROUILLER Dominique**
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à BEZIERS

- **Madame BROUILLET Marie-Christine**
CHARGE DE PROJET EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRUN Alain**
RESPONSABLE DE CONDUITE, OCREAL, LUNEL VIEL.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur BUENDIA Ginès**
ASSISTANT INTERVENTION CLIENT, SAUR S.A.S., NIMES.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur BUTTARO François**
DOCKER, SETE MANUTENTION, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur CABAS Franck**
AGENT DE DIRECTION, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame CALMON Marie-Christine**
CHARGÉE DE CLIENTELE, SACEM, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant à VALERGUES
- **Madame CALVO Sabine née ALIAGA**
SECRETAIRE, CENTRE DE GESTION AGREE DU LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CARET Bruno**
CONSEILLER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à FONTANES
- **Monsieur CASTANO Patrick**
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
demeurant à LA BOISSIERE
- **Monsieur CAUCAT Denis**
METALLIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur CAZAUMAYOU Christian**
AGENT CARTOGRAPHIE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-
DU-FESC.
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Madame CELLIER Régine née BRAILLEUR**
GESTIONNAIRE SINISTRES, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX.
demeurant à VENDEMIAN
- **Monsieur CERONI Denis**
INGENIEUR SYSTEME, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CHACON Margaret née GACHES**
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHANAL Jean-Luc**
AGENT DE MAITRISE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL

- **Madame CLAVEL Corinne**
 CONSEILLERE TECHNIQUE EN ACTION SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
 MONTPELLIER .
 demeurant à LAVERUNE
- **Madame CLODEL Agnès née BOLONAKIS**
 AGENT D'ACCUEIL, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
 demeurant à RESTINCLIERES
- **Monsieur COLL Patrick**
 EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS.
 demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame COMBES Christine née PEPIN**
 AGENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
 demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame COMPAN Corinne née BLANC**
 TECHNICIEN SUPERIEUR RESSOURCES HUMAINES, SANOFI AVENTIS, MONTPELLIER.
 demeurant à MIREVAL
- **Monsieur CORLINA Thierry**
 OUVRIER D'USINE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
 demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur CORTES Fernand**
 AIDE CONDUCTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,
 SAINT THIBERY.
 demeurant à BESSAN
- **Madame COSTE Monique née AFFRE**
 MONTEUSE CABLEUSE , HORIBA ABX, MONTPELLIER.
 demeurant à SAINT BRES
- **Madame COSTESEQUE Michèle née ARENE**
 TECHNICIEN SUPERIEUR, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.
 demeurant à FABREGUES
- **Monsieur CRESPIY Christian**
 OUVRIER D'ENTRETIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
 demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur CROS Jean-Claude**
 CONDUCTEUR DE TRAVAUX, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
 demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CROS Thierry**
 MAGASINIER PREPARATEUR DE COMMANDES, L'ESTABEL, CABRIERES.
 demeurant à PEZENAS
- **Madame CROUZET Chantal née DOMERGUE**
 EMPLOYEE ADMINISTRATIF, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
 demeurant à CASTRIES
- **Madame DALIGAULT Francine née ESPI**
 HOTESSE D'ACCUEIL, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
 demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DARONA Christian**
 PATISSIER, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE.
 demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur DAUVERGNE Max**
GESTIONNAIRE MAGASIN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame DEIXONNE Isabelle née CHANSSARD**
EMPLOYEE, AXA FRANCE, NIMES.
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame DEL RIO Julia**
EMPLOYEE D'ATELIER BOULANGERIE, AUCHAN, SETE.
demeurant à SETE
- **Madame DEL VALLE Marie-Ange**
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame DELBAR Myriam née ROYIS**
ATTACHEE VALORISATION, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, BETHUNE.
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur DELMAS Jean-Raymond**
REFERENT CONTRAT PREVENTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DEPERROIS Marie-Claire née VIDAL**
HOTESSE D'ACCUEIL, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur DESCREUX Dominique**
ATTACHE TECHNICO COMMERCIAL, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DESPLAN Christine née ALVERNHE**
EMPLOYEE DE BUREAU, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DO Serge**
SOUDEUR CHAUDRONNIER, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DOMINGUEZ Josephe**
DIETETICIENNE, AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DUFFOUR Margaret**
AGENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur DUFOURNAUD Jean-Luc**
TRANSFORMATEUR MATIERES PLASTIQUES, ENSEIGNE GERACI, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DUMAS Philippe**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur DUPASQUIER Christian**
MACON COFFREUR GRUTIER, SAS BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON,
SAINT GEORGES D'ORQUES.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame DUPUY Pascale née FELIP**
RESPONSABLE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur DUVAL Philippe**
RESPONSABLE DE POLE TELEPHONIE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur EGEA Gérard**
CONDUCTEUR D'ENGIN, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à LA PEYRADE
- **Monsieur ESCANDE Philippe**
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à GRAU D'AGDE
- **Madame ESTEVE Brigitte née PAGES**
OPERATRICE, EMINENCE S.A.S., AIMARGUES.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur FAVIER Pascal**
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, ALLIANZ VIE, PARIS.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur FERIAUD Bernard**
RESPONSABLE COMMERCIAL, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame FERIAUD Catherine née VERNHET**
DIRECTRICE, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur FERIAUD Eric**
CHEF DE CHANTIER, GRS VALTECH VEOLIA, VAUX EN VELIN.
demeurant à FABREGUES
- **Madame FERNANDEZ Marie-Claude née BEUVELET**
RESPONSABLE DE CLIENTELE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur FERRAILOLO Gilles**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur FONTANON Dominique**
INGENIEUR COMMERCIAL, BWT FRANCE, MARSEILLE.
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame FOREST METAIS Marie-Thérèse née FOREST**
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FOUQUET Corinne née NUISEMENT**
TECHNICIEN GESTIONNAIRE, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant à OCTON
- **Madame FOURNIER Michèle**
TECHNICIENNE SUPERIEURE EN MICROBIOLOGIE, SANOFI - AVENTIS R & D,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur FREDERICO ANDRADE Manuel**
COFFREUR BANCHEUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur FRETILLIERE Michel**
SUPERVISEUR CREDIT CLIENTS, BRAKE FRANCE SERVICE SA, BEZIERS.
demeurant à CESSNON-SUR-ORB
- **Monsieur FUENTES Didier**
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur GACHES Daniel**
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE , PARIS CEDEX 18.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame GALDEANO Christine**
RESPONSABLE DE SECTEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GALIBERT Marc**
CONDUCTEUR DE MACHINE, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame GALMES Eliane née LORENTE**
COMPTABLE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GALTIER Jean**
MECANICIEN POIDS LOURDS, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur GARCIA Antoine**
MAGASINIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur GARRIGUES Christian**
CONTROLEUR DE LOGISTIQUE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame GAUTHIER Françoise née CORBEL**
TECHNICIENNE SERVICE CLIENT, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur GAZDA Patrick**
RESPONSABLE TECHNIQUE, ERILIA, MARSEILLE.
demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
- **Madame GIBIARD Mireille**
SECRETAIRE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à CURNONTERRAL
- **Madame GILLES Danielle**
DIRECTRICE ETABLISSEMENT, GROUPE UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur GIN Didier**
CHARGE DE CLIENTELE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL
COMMERCIAL, NANTERRE.
demeurant à AGDE
- **Monsieur GINE Bruno**
AGENT D'ACCUEIL ITINERANT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à CURNONTERRAL

- **Monsieur GINE Jean-Claude**
EMPLOYE D'USINE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur GINISTY Eric**
AGENT COMMERCIAL, AIR FRANCE, MARIGNANE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GIRARD Josiane**
ASSISTANTE PAIE ET PERSONNEL, EMINENCE S.A.S., AIMARGUES.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GIUNTA Salvatore**
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE , MONTPELLIER.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur GRABOILLAT Michel**
CADRE OFFRE DE SERVICES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à GALARGUES
- **Monsieur GRAL Alain**
CHEF D'AGENCE, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GUICHE Michel**
CONTREMAITRE TECHNICIEN PRINCIPAL, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
- **Monsieur GUIGUE Frédéric**
INFORMATICIEN, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUILLEM Gérard**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Madame GUILLOUX Marie-Michelle née DELIGNE**
CHEF MONTEUR, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Madame GUIRAUD Guylaine née SOULAGES**
ASSISTANT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,
MONTPELLIER.
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur HEINRICH Jean-Luc**
EXPERT INDUSTRIEL, BAYER S.A.S., LYON .
demeurant à SETE
- **Monsieur HERMANN Patrick**
TECHNICIEN CONSEIL ACCUEIL, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à CANET
- **Monsieur HISPA Stephan**
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur HUGON Gérard**
GARDIEN, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur IAECK Bernard**
TECHNICIEN D'ENTRETIEN, KYRIAD HOTEL, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur IHAMOUINE Yves née ALBILLO**
RESPONSABLE FORMATION, GAN PREVOYANCE, PARIS.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur IZAURE Claude**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame JANE Christine née TROGNO**
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, SOCIETE RICARD, BESSAN.
demeurant à BESSAN
- **Madame JEAN Valérie**
AGENT ADMINISTRATIF, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur JEANTET Marc**
OPERATEUR PROCESS, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame JURQUET Viviane née ENJELVIN**
ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur KOENIG Frédéric**
TECHNICIEN AUTO, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur KOWALCZYK Jean-Paul**
ASSISTANT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,
MONTPELLIER.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame LACOTE-GOURDON Catherine**
ASSISTANTE GESTION PATRIMOINE, JC DECAUX FRANCE, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur LAFAILLE Jacques**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur LAHOSA Yvan**
ADJOINT RESPONSABLE LOGISTIQUE, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à PUIMISSON
- **Monsieur LAHUERTA Thierry**
ECONOME, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur LAIGLE Marc**
CHARGE D'AFFAIRES, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LANDRI Brigitte**
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS - BDDF FARH, NANTERRE CEDEX.
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur LATTES Serge**
MAITRE COMPAGNON, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT
GEORGES D'ORQUES.
demeurant à LUNEL
- **Madame LAUX Véronique**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame LAVICTOIRE Isabelle**
EMPLOYEE COMMERCE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur LAVISSE Laurent**
MAGASINIER, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à PAULHAN
- **Madame LE FEE Marie-Hélène née ALIAS**
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MIREVAL
- **Madame LE LOUEDEC Christiane née DOU**
AGENT ADMINISTRATIF, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, MONTPELLIER
CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEBOU Frédéric**
RESPONSABLE TRANSPORT, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur LECHAT SANJUAN Michel**
GESTIONNAIRE DE SITE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à LE CRES
- **Madame LEGAGNEUX Roxane**
OPERATRICE SALLE BLANCHE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL
MALMAISON CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LENCIONI Yves**
PLOMBIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame LESTANG Huguette**
TECHNICIENNE EMPLOI, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à CASTRIES
- **Madame LOPEZ Maryline**
GESTIONNAIRE CARRIERES ET DECLARATIONS, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LOUYRIAC Lucile**
REDACTEUR DE CONTENTIEUX, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MADER Xavier**
CADRE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame MANGION Dominique née CILIA**
EMPLOYEE COMPTABILITE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à SAINT AUNES

- **Madame MANZANARES Marlène**
LINGERE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MARHUENDA Tony**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MARTIN Marie-Hélène née HENRY**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à POUZOLS
- **Monsieur MARTIN-COELHO José**
SUPPORT PRODUCTION, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARTINEZ Patrick**
MANUTENTIONNAIRE, GAZECHIM, BEZIERS.
demeurant à VALROS
- **Monsieur MARTINEZ Pierre**
CONTREMAITRE CHANTIER, AXIMUM, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame MARY-MONTLAUR Aniela née POUCH**
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.
demeurant à SAINT GUIRAUD
- **Madame MASSON Brigitte née AUBARET**
RESPONSABLE RESTAURATION ET HEBERGEMENT, MUTUELLE MBV, SAINT JEAN DE
VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MAURIN Jean-Louis**
EMPLOYEE BANQUE DE FRANCE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MAURY Claude**
RESPONSABLE MATERIEL, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT JEAN
DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MENGUAL Eric**
AGENT ADMINISTRATIF, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur MOLINES Philippe**
SOUDEUR, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur MOREL Pascal**
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à PEROLS
- **Madame NESPOULOUS Anne-Marie née PAUPERAND**
CONSEILLERE EN ASSURANCES, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX.
demeurant à SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- **Madame NOGARET Patricia née QUEVEDO**
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant à PIGNAN

- **Madame NOYEZ Marie-Hélène née SABATIE**
EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à PIGNAN
- **Madame OBE Marie-Claude née JACOB**
GESTIONNAIRE CONSEIL MAQUILLAGE, L'OREAL PARIS, SAINT-OUEN.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur PERRIER Bernard**
VISITEUR MEDICAL, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.
demeurant à SETE
- **Madame PETTINOTTI Marie-Pierre**
CHARGE DE GESTION SINISTRES, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PEUTHERT Karl**
SUPPORT TECHNICIEN INSTALLATION, AGFA HEALTHCARE, ARTIGUES PRES
BORDEAUX.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame PHAI Marie-Odile née ALLAMELLE**
EMPLOYEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur POMIE Thierry**
INSPECTEUR COMMERCIAL, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL
COMMERCIAL, NANTERRE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PONTIER Marc**
MANUTENTIONNAIRE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame PRADEL Paule**
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur QUEROL Antoine**
PLOMBIER, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur RABIER Patrick**
INFORMATICIEN, HYPERCOM WYNID TECHNOLOGIES SA, SAINT CLEMENT DE
RIVIERE.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur RABOU Jean-Claude**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE BUEGES
- **Monsieur RAMPLOU François**
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur RANQUET Pierre**
MECANICIEN MAINTENANCE, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE S. S. A., AIGUES-
-VIVES.
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame RAULET Régine**
SECREAIRE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO

- **Madame RAYNAUD Joëlle née CAUSSE**
ASSISTANTE COMMERCIALE, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à SAINT JUST
- **Madame RENAULT Brigitte**
CHARGÉE DE VALIDATION, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY DE
DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SETE
- **Monsieur REY Patrick**
EMPLOYÉ CAISSE D'ÉPARGNE, CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur REY Patrick**
EMPLOYÉ , CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Madame RICHAUD Brigitte**
CHARGÉE DE GESTION SIGNISTRES, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX.
demeurant à CANDILLARGUES
- **Madame RIEUFREGER Colette**
EMPLOYÉE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ
- **Monsieur RIGOLLE Bruno**
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame RODRIGUEZ JOSEFA**
SECRETARE, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur RODRIGUEZ Philip**
CHEF DES VENTES, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à LA PEYRADE
- **Madame ROMERO Isabelle née ATTANE**
AGENT DE SERVICE LOGISTIQUE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ROQUES Jean-Claude**
AGENT DE RECEPTION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONSEC
- **Madame ROTA Florence née MONNIER**
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUAIX Jean-Charles**
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur SABOURAUD Bruno**
CADRE BANCAIRE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à CARNON
- **Madame SALMERON Mireille née PAGET**
EMPLOYÉE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SANABRE Jean-Marc**
ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SANCHEZ Eric**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
JEAN DE VEDAS.
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame SANCHIZ Christine née POUJOL**
GESTIONNAIRE COURRIER, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES
- **Madame SANDRIN Sylvie née BLAISOT**
SECRETAIRE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à COURNONSEC
- **Madame SANT Loréna**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, ERILIA, MARSEILLE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SAOUDI Amar**
MAGASINIER BOBINES, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SARAN Norbert**
AGENT DE MAITRISE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.
demeurant à VILLETELLE
- **Monsieur SARDA Eric**
MANUTENTIONNAIRE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur SARTRE Gabriel**
AGENT QUALITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur SCHUPPE Jean-Pierre**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
THIBERY.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur SCHUWY Alain**
CHEF DE SECTEUR, PANZANI, LYON.
demeurant à SERVIAN
- **Madame SEIWERT Nadine née WILLET**
CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LUNAS
- **Madame SGARD Claudie**
CHARGEES DE CLIENTELE, GMF ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SOGNE Philippe**
DIRECTEUR D'AGENCE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame SONZOGNI Francine née GARCIA**
COMPTABLE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Madame SORLI Nelly**
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur SOULAS Bernard**
TECHNICO COMMERCIAL ITINERANT, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à COMBAILLAUX
- **Madame SPAGNOLI Sylvie née LABEAUME**
ASSISTANTE TECHNIQUE, CHARVET, VENDARGUES.
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur SUGIER André-Pierre**
INSPECTEUR D'ASSURANCE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL
COMMERCIAL, NANTERRE.
demeurant à LA BOISSIERE
- **Madame SUTRA Joëlle née PELUSO**
SECRETAIRE COMMERCIALE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur TALAFRE Bernard**
CORRESPONDANT INFORMATIQUE, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TAPIAS Eliane née FERNANDEZ**
GARDIENNE D'IMMEUBLE, S.F.H.E., AIX EN PROVENCE.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame TAQUET Delphine née LAFLECHE**
RESPONSABLE COMMUNICATION, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur TEYTON Jean-Luc**
TECHNICIEN AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, MARIGNANE.
demeurant à FABREGUES
- **Madame THIEBAUT Dominique**
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à BEDARIEUX
- **Madame TITONE Marie-Luce née BARRERE**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE PALATINE, PARIS.
demeurant à LE CRES
- **Monsieur TOLET Thierry**
MAGASINIER, BREGER SUD, BEZIERS.
demeurant à FLORENSAC
- **Monsieur TROLARD Olivier**
RESPONSABLE OPERATIONS TRAVAUX, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TYTGAT Jean-Pierre**
DIRECTEUR REGIONAL, MEDA PHARMA, PARIS.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame VALERO Evelyne née COLIN**
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à CERS

- **Madame VALETTE Christiane**
TECHNICIENNE EXPERIEMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à LATTES
- **Monsieur VALETTE Jean-Marie**
TECHNICIEN CHEF FILTREUR, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Monsieur VALETTE Xavier**
AGENT DE CAISSE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur VALQUE Thierry**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame VASSALLO Maryse**
TECHNICIEN CONSEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à LODEVE
- **Madame VAUCELLE Valérie née ARDOIN**
REFERENTE TECHNIQUE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VEDRINE Alain (En retraite)**
VRP EXCLUSIF, SCP BECHERET THIERRY, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur VERNASSAL Roger**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame VIALLE Marie-Pierre née GAYRAUD**
FORMALISTE, SCP VIALLA DOSSA, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VICENTE Jean-Michel**
MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VIDAL Joël**
CHEF DE CUISINE, CRIP - GROUPE UGECAMP LR-MP, CASTELNAU LE LEZ CEDEX.
demeurant à SAINT MARTIN DE L'ARCON
- **Madame VIGNESSOULE Laurence**
CONSEILLER JURIDIQUE, AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur VIGOUROUX Américo**
TECHNICIEN DE RECONDITIONNEMENT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VILAIN Anne née PELADAN**
REDACTRICE CONTENTIEUX RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame VINCENT Elisabeth née DUGOUJON**
ASSISTANTE PROGRAMME, GIE ARCADE SERVICES, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur WOLFF Daniel**
COMMERCIAL, S.I.P.D, PANTIN.
demeurant à FLORENSAC
- **Madame ZAIM Bartha**
ASSISTANTE COMMERCIALE, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE -PONT CEDEX.
demeurant à LANSARGUES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALAUX Patrice**
CONDUCTEUR DE CAR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ARLES Jean-Louis**
MANUTENTIONNAIRE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur ARTIELLE Alain**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT
ETIENNE .
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame BANON Florence**
SPECIALISTE METIERS, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur BARBE Patrick**
TECHNICIEN DE VALIDATION, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY DE
DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTAUD
- **Monsieur BAYLET Marc**
MAGASINIER, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.
demeurant à VENDRES
- **Monsieur BEAUQUIER Michel**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur BENDINE Max**
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur BENEZECH Alain**
OUVRIER DE FABRICATION, AGRIVA, SETE.
demeurant à GIGEAN
- **Madame BERNAL Josyane**
OPERATRICE, EMINENCE S.A.S., AIMARGUES.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame BERRUS Elisabeth**
AUDITEUR PREVENTION DES FRAUDES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BIANCONI Marylène**
COMPTABLE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BLANCHARD Dominique**
SECRETAIRE, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur BLASCO Liberto**
CHARGE DE MISSION, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à VENDARGUES
- **Madame BOISSIER Guylaine née BASSAGET**
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame BONNAFOUX Géraldine née JOST**
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BRES
- **Madame BONNAREL Régine née LOPEZ**
MANIPULATRICE RADIO, GIE NPIB, BOUJAN SUR LIBRON.
demeurant à BASSAN
- **Monsieur BOSQUE Jacques**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur BOTTA Pierre**
CHEF DE SECTEUR, SAUR S.A.S., NIMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BOUDON Bernard**
INGENIEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame BOULADE Christine née REYNARD**
GESTIONNAIRE BASE IMAGE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur BRU Thierry**
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, NIMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CABAS Franck**
AGENT DE DIRECTION, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame CALMET Ascension née ARANGUREN**
TECHNICIEN VERIFICATEUR, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur CAMPREDON Gilles**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CAMPUS André**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VALENCIENNES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CANAGUIER Jean-Marie**
AGENT DE MAITRISE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON
CEDEX.
demeurant à VENDEMIAN

- **Monsieur CARCOPINO Marc**
SOUDEUR, ALTRAD INDUSTRIE, FLORENSAC.
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur CAULET Sylvain**
EMPLOYE OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur CHANAL René**
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CHANFREAU Marie-Paule**
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à BEZIERS
- **Madame CHAZOT Gloria née TORRES**
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .
demeurant à MONTBAZIN
- **Monsieur CLANET Patrick**
EMPLOYE DE BANQUE, HSBC, PARIS.
demeurant à PIGNAN
- **Madame CLEMENT Martine née GIRARD**
SECRETAIRE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à TEYRAN
- **Madame COMBES Christine née PEPIN**
AGENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur COMBES Michel**
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF, A.N.G.D.M., NOYELLES SOUS LENS.
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Monsieur COMMERNAT Philippe**
ATTACHE TECHNICO COMMERCIAL, OREXAD, LYON.
demeurant à SERIGNAN
- **Madame COPIN Marie-Joëlle née MAHOUDEAU**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur COULET Alain**
ELECTROMECHANICIEN, MONOPRIX, MONTPELLIER.
demeurant à GRABELS
- **Monsieur DE-CRUZ Richard**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur DELLONG Joël**
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur DELPECH Dominique**
CUISINIER, SARL FT 34, MONTPELLIER.
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur DESCHAUX Patrice**
PREPARATEUR SPATIAL, LATELEC, LE CRES.
demeurant à LE CRES

- **Monsieur DESFRENE Didier**
CONSULTANT FORMATEUR, SAINT GOBAIN DISTRIBUTION, PARIS.
demeurant à LESPIGNAN
- **Madame DIAZ Annie**
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DUFORNAUD Jean-Luc**
TRANSFORMATEUR MATIERES PLASTIQUES, ENSEIGNE GERACI, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DUMAS Philippe**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à VALERGUES
- **Madame DUSFOUR Régine**
EMPLOYEE DE BUREAU, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur EIZZARIKI Mahjoub**
COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ESCAFFRE Jean-Luc**
AIDE SOIGNANT, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.
demeurant à VILLEMAGNE L'ARGENTIERE
- **Monsieur ESPITALIER Patrick**
PLOMBIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.
demeurant à GRAU D'AGDE
- **Monsieur ESPURZ Robert**
CHAUFFEUR GRUTIER, DERICHEBOURG, MARIGNANE.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur ESSAFI Lahcen**
CARISTE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SAINT-OUEN.
demeurant à BEZIERS
- **Madame FERNANDEZ Marie-Claude née BEUVELET**
RESPONSABLE DE CLIENTELE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur FERRIE Pierre**
RESPONSABLE MAINTENANCE TERRITORIAL, ADOMA, PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FOURNIER Claude**
TECHNICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à MUDAISON
- **Madame FRANCO Agnès née ALDIE**
SECRETAIRE MEDICALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur FRIZOL Jean-Claude**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur GALTIER Jean**
MECANICIEN POIDS LOURDS, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur GARRAMONE Joseph**
EQUIPIER DE COLLECTE, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GERARD Fernanda née NAPOLI**
SECRETAIRE COMMERCIALE, SOCIÉTÉ ECA ROBOTICS SAS, LA GARDE.
demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ
- **Madame GIMENO Conception née GARCIA**
ASSISTANTE DE DIRECTION, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur GINE Bruno**
AGENT D'ACCUEIL ITINERANT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur GOINVIC Gérard**
MAGASINIER, HORIBA ABX, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GROLLIER Serge**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur GUESNEY Gilles**
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER CEDEX 2.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUEYDON Serge**
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.
demeurant à LE CRES
- **Madame GUILLOUX Marie-Michelle née DELIGNE**
CHEF MONTEUR, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Monsieur HOUZI Abderrahmane**
POSEUR, SOGEA SUD, MONTPELLIER.
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur HUGON Gérard**
GARDIEN, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur IMPAGLIAZZO Pierre-André**
CADRE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur JAEG Christian**
CADRE COMMERCIAL, FASHION COMPANY, LAVELANET.
demeurant à MAUGUIO
- **Madame JEAN Jeanne née ROMERO**
CUISINIERE, AGESPA, LODEVE.
demeurant à MONTADY
- **Monsieur JOHNSON Claude**
TECHNICIEN NEGOCIATEUR, SOCABAT, PARIS.
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur JOLY José**
RESPONSABLE SERVICE PRETS, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.
demeurant à LAVERUNE

- **Monsieur JULLIEN Pierre**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES.
demeurant à SAINT PARGOIRE
- **Monsieur KHAYAT Fredj**
COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LAENCINA Patrick**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur LE GUELLEC Yann**
CADRE TECHNIQUE, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.
demeurant à VENDRES
- **Madame LE ROY Nelly**
COMPTABLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEBECQ Jean-Marc**
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à LATTES
- **Madame LECA Edwige née BOUSQUET**
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LEIRINHA Manuel**
MACON COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.
demeurant à AGDE
- **Madame LEMIALE Nadine**
CONSEILLER EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur LEPRINCE Gilles**
CUISINIER, SARL FT 34, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LLAMAS Christiane**
MAGASINIER RECEPTIONNAIRE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur LOPES José**
CHEF D'EQUIPE TUYAUTEUR, COFELY ENDEL, COLOMBES.
demeurant à AGDE
- **Madame LUCCINI Paule née DEMAN**
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame MAILLOT Annick née VILLARD**
LIQUIDATEUR DE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARTCHENKO Daniel**
MAGASINIER, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MARTINEZ Alphonse**
EMPLOYE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à CAUX
- **Monsieur MARTINEZ Eric**
CONDUCTEUR D'ENGIN, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS.
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame MARTINEZ Monique**
EMPLOYEE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.
demeurant à CASTRIES
- **Madame MASSEBIAU Josyane**
GESTIONNAIRE RH, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur MAURIN Philippe**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur MAURY Claude**
RESPONSABLE MATERIEL, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT JEAN
DE VEDAS.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur MAYNARD Jean-Jacques**
CHEF DE PROJET PLANIFICATION, AGENCE DE L'EAU RHONE -MEDITERRANEE -CORSE,
LYON.
demeurant à LAVERUNE
- **Madame MEGUAL GARIVIER Marie-Josée**
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL
- **Madame MERCADIER Elisabeth**
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur MERIGOT Olivier**
AREA CUSTOMER SERV MANAGER, IRISBUS FRANCE, VENISSIEUX.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame METTAY Nicole née COSTES**
CHARGEE D'ACCUEIL, CIC SUD OUEST, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Madame MOLINA Mercedes**
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à PEROLS
- **Monsieur MONTESANO Antoine**
INSPECTEUR D'ASSURANCES, GENERALI ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT BRES
- **Madame MOULS Monique**
ANIMATEUR EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Madame NAYRAC Marie-Cécile**
CADRE ADMINISTRATIF, AGESPA, LODEVE.
demeurant à LAUROUX

- **Monsieur NEETESONNE Gilles**
INGENIEUR INFORMATICIEN, ICAL INFORMATIQUE, LE BOSC.
demeurant à LE BOSC
- **Monsieur NESPOULOUS Yves**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NGUYEN Denis**
INGENIEUR, B.R.G.M., PARIS.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NICOLAS Bernard**
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame NOUGARET Yvette née SUIGNARD**
CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur OSTOR Serge**
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE,
MARSEILLE.
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur PAGES Christian**
CADRE ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PARRA Michel-Ange**
CONTROLEUR, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PATYK Jean-mICHEL**
AGENT DE MAITRICE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Madame PAYA Hélène**
TECHNICIENNE, B.R.G.M., PARIS.
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur PEROIS Francis**
DECORATEUR, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.
demeurant à GRABELS
- **Madame PEROTTO Nadia née BRENTOT**
COMPTABLE, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.
demeurant à MAGALAS
- **Madame POUDOU Nicole née GUILLARD**
CONSEILLER CLIENTELE PARTICULIER, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.
demeurant à BEZIERS
- **Madame PRADEL Paule**
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PUYOBRO Eric**
CHARGE D'AFFAIRE TECHNICO COMMERCIAL, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- **Monsieur RAGNOLI Jean-François**
MANUTENTIONNAIRE, SAS LISTEL, SETE.
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur RAMOND Georges**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.
demeurant à AGDE
- **Monsieur RICHARD Patrick**
OUVRIER CHAUFFEUR, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.
demeurant à POUZOLLES
- **Monsieur RIERA Jean-Claude**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LUNEL
- **Madame RISUENO Annie née GIMENEZ**
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant à ASSAS
- **Madame RIVIERE Véronique née DUMAS**
EMPLOYEE, CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur RODRIGUEZ Jean-Louis**
REFERENT TECHNIQUE EN COMPTABLE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur ROUCOUX Philippe**
RESPONSABLE RAYON, DISTRILEADER HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur ROUVIERE Serge**
AGENT ADMINISTRATIF, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-
LEZ.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RUBERTE Jean-Paul**
CONDUCTEUR VEHICULE, COPAL, LUNEL CEDEX.
demeurant à LUNEL
- **Monsieur RUIZ Jean-Michel**
OPERATEUR DEGAZAGE LAVAGE, ETABLISSEMENTS CLAUDE, COLOMBIERS.
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Monsieur RUIZ Marc**
ASSISTANT DE GESTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à BEZIERS
- **Madame SABATIER Jacqueline née BOUSQUET**
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame SAINSEAUX Martine née LEMAIRE**
CADRE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.
demeurant à VIAS
- **Monsieur SANCHEZ Eric**
RESPONSABLE EXPLOITATION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT
JEAN DE VEDAS.
demeurant à MONTAGNAC

- **Monsieur SEILER Ghislain**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SERRANO René**
EMPLOYE DE BUREAU, SAS LISTEL, SETE.
demeurant à SETE
- **Monsieur SGRO Alfred**
INSPECTEUR COMMERCIAL, CAMPUS PROVENCE SAS, ARLES.
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame SORLI Nelly**
ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,
MONTPELLIER.
demeurant à POMEROLS
- **Madame STRINATI Patricia née LEFORT**
ASSISTANTE DE DIRECTION, RENAULT SIEGE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant à AGDE
- **Madame STRINATI Patricia née LEFORT**
ASSISTANTE DE DIRECTION, RENAULT SIEGE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant à AGDE
- **Madame TALI Lyliane**
EMPLOYE DE BUREAU, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES
BEZIERS.
demeurant à BEZIERS
- **Madame TEMPESTI Danièle**
VERIFICATEUR LEGISLATION, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TERRASSE Serge**
RESPONSABLE D'ACTIVITE, ENGIE - COFELY, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame THEBAULT Chantal née CAQUINEAU**
CONSEILLERE CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame THOMAS Véronique née FEDRIGO**
EMPLOYEE DE BUREAU, APRIA RSA, MONTREUIL .
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame TUR Béatrice née CHOTEAU**
CONSEILLERE CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à CARNON
- **Madame VALADIER Régine**
CONSEILLER COMMERCIAL, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur VALETTE Jean-Marie**
TECHNICIEN CHEF FILTREUR, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.
demeurant à SETE
- **Madame VANNIER Maryse**
CONSEILLER RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur VEDRINE Alain (En retraite)**
VRP EXCLUSIF, SCP BECHERET THIERRY, RUEIL MALMAISON.
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur VERHEYE Hugues**
DIRECTEUR GESTION, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
- **Monsieur VIDAL Claude**
EMPLOYE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
- **Monsieur VIDAL Gérard**
ETALAGISTE, ARMAND THIERRY SAS, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.
demeurant à PUIMISSON
- **Madame VIDAL Régine**
RESPONSABLE DU POLE RECOUVREMENT, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur VIEU Michel**
CONDUCTEUR PROCESS, SOCIETE RICARD, BESSAN.
demeurant à BESSAN
- **Monsieur VIVARES Benoit**
CHARGE DE PROJETS IMMOBILIERS, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur WATKOWSKI Roger**
CHAUDRONNIER, S.M.N. GROUPE NICOLLIN, MONTPELLIER.
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame WESPE Jocelyne**
ASSISTANTE TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,
MONTPELLIER.
demeurant à SUSSARGUES5

Article 5:

Monsieur la Responsable de l'Unité Départementale de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 7 juin 2016

Le Préfet

Pierre POUËSSEL

Convention de délégation de gestion

La présente délégation est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier.

Entre le BOP central de la direction générale des douanes représentée par M. Jean-Michel THILLIER, chef de service, désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La direction interrégionale des douanes de Montpellier, représentée par M. Gérard CANAL, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'ensemble des crédits de titre 2 de la DGDDI est centralisé au niveau programme 302 et sur le BOP central. Le responsable du BOP central est seul responsable devant le contrôleur budgétaire ministériel pour l'ensemble du Titre 2.

Pour les dépenses et recettes hors paye sans ordonnancement préalable (HPSOP), il est décidé que les directeurs interrégionaux et directeurs régionaux sont chargés de la gestion des actes s'y rapportant en dépense et en recette et ce, pour les personnels en poste dans leurs directions. Ils agissent sur délégation du chef du BOP central et les dépenses ou recettes sont imputées sur le BOP central.

Sont exclues :

- les capitaux décès,
- les primes Wallis et Futuna,
- les indemnités de stagiaires ENA.

Ces dépenses et recettes de titre 2 HPSOP ne sont pas traitées par les directions interrégionales d'appartenance des agents. Leur gestion est confiée au CSRH.

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, le délégrant confie au délégataire en son nom et pour son compte, la gestion des dépenses et recettes HPSOP des personnels affectés dans sa direction.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Par le présent document, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte :

- La gestion des actes se rapportant à l'ordonnancement des dépenses et recettes de Titre 2 HPSOP

- Le visa des pièces justificatives et leur envoi au CSP de rattachement, ainsi qu'au comptable local.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à assurer un retour fiable des prestations réalisées au service délégant.

Le délégataire rend compte de sa gestion sur demande du délégant, a minima au terme de la délégation.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir en temps utile les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Les crédits faisant l'objet de la délégation de gestion sont imputés sur :

- le titre II du programme 302
- catégorie 21, 22 et 23
- BOP CENTRAL DGDDI

Le délégataire exerce la fonction d'ordonnateur des crédits de masse salariale HPSOP sur l'unité opérationnelle correspondante :

- 0302-CDI2-DI34 (UO technique du BOP)

Le contrôle des dépenses engagées par le délégataire dans le cadre de la présente délégation de gestion est effectué par le contrôleur budgétaire dont relève le délégataire.

Article 6 : Durée, modification et résiliation de la délégation

La présente convention prend effet à sa signature par l'ensemble des parties concernées pour une durée de un an. Elle est reconduite tacitement pour la même durée à l'expiration de cette période.


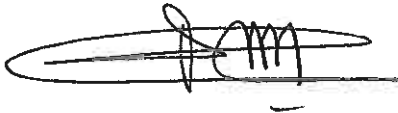
Toute modification de cette délégation devra faire l'objet d'un avenant, dont un exemplaire sera transmis aux destinataires du présent document.

Cette délégation peut prendre fin de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable assignataire et du contrôleur budgétaire concerné et à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

La convention de délégation de gestion est transmise en copie aux Préfets, au Contrôle budgétaire et au Comptable.

Ce document sera publié dans les actes du département.

Fait, le 26 février 2016

Pour la direction générale des douanes, le chef du BOP central	Pour la direction interrégionale des douanes de Montpellier,
Le chef de service,  M. Jean-Michel THILLIER	L'administrateur général des douanes et droits indirects,  M. Gérard CANAL

PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONTROLE DE LA LEGALITE

ARRÊTÉ N° 2016-I- 609

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION
NATIONALE – MODIFICATIF - CONSOLIDE.**

Le Préfet de l'Hérault,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités locales;

VU les articles R 235-1 et suivants du code de l'éducation ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-152 du 24 février 2016 relatif à la composition du conseil départemental de l'éducation nationale;

VU les propositions de la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault, de la présidente du conseil régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, du président du conseil départemental de l'Hérault, du président de l'association départementale des maires, de l'association départementale des associations familiales, des représentants des personnels titulaires de l'État et des représentants des parents d'élèves;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté préfectoral n° 2016-I-152 du 24 février 2016 relatif à la composition du conseil départemental de l'Hérault est modifié.

ARTICLE 1^{er}: Le conseil de l'éducation nationale, institué dans le département de l'Hérault, est composé ainsi qu'il suit:

1° - Présidents:

Le préfet de l'Hérault, suppléé, en cas d'empêchement, par la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault,

et

Le président du conseil départemental de l'Hérault suppléé, en cas d'empêchement, par un vice-président délégué à cet effet.

2° - 4 représentants des communes:

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Pierre POLARD Maire de Capestang (34310)	Francis BOUTES Maire de Gabian (34320)
Eliette CHARPENTIER Maire de SAUTEYRARGUES (34270)	Martine OLMOS Maire de Azillanet (34210)
Yvon BOURREL Maire de Mauguio (34130)	Jean COSTES Maire de Salasc (34800)
Christian BILHAC Maire de Péret (34800)	Olivier BRUN Maire de Fontès (34320)

3° - 5 représentants du département:

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marie-Christine BOUSQUET Conseillère départementale du canton de Lodève Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4	Marie PASSIEUX Conseillère départementale du canton de Clermont-l'Hérault Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4
Nicole MORERE Conseillère départementale du canton de Gignac Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 04	Julie GARCIN-SAU Conseillère départementale du canton de Pézenas Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4
Catherine REBOUL Conseillère départementale du canton de Cazouls-les-Béziers Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4	Philippe SOREZ Conseiller départemental du canton de Montpellier Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4
Bernadette VIGNON Conseillère départementale du canton de Lunel Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4	Cyril MEUNIER Conseiller départemental du canton de Lattes Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4
Chantal LEVY-RAMEAU Conseillère départementale du canton de Montpellier 1 Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4	Marie-Pierre PONS Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières Hôtel du département 34087 MONTPELLIER CEDEX 4

4° - 1 représentant de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées:

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Danièle AZEMAR 18, avenue Camille Guérin 34120 PEZENAS	Muriel RESSIGUIER 598, avenue du Père Soulas La voie romaine Bâtiment E 34090 MONTPELLIER

5° - 10 représentants des personnels titulaires de l'Etat:

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<u>F.S.U.</u>	
Stéphane AUDEBEAU Lycée Joliot Curie 34200 SETE	Julien LANDAIS Collège Rabelais 34000 MONTPELLIER
Maguelone MARC Collège Jules Ferry 34530 MONTAGNAC	Arnaud ROUSSEL Collège Marie Curie 34570 PIGNAN
Eric BACHELART Lycée Jules Guesde 34000 MONTPELLIER	Olivier GIBERGUES Ecole élémentaire Marie de Sévigné 34000 MONTPELLIER
Jean Yves MARTIN Ecole élémentaire Jules VALLES 34120 PEZENAS	Magali KORDJANI Ecole élémentaire Garibaldi 34000 MONTPELLIER
<u>U.N.S.A.-EDUCATION</u>	
Sébastien MORENO 8, rue Victor Hugo 34760 BOUJAN SUR LIBRON	Jean-Luc VAISSE Ecole élémentaire publique 34250 PALAVAS LES FLOTS
Jean-Robert BIGGIO Ecole élémentaire Antoine Balard 34000 MONTPELLIER	Elisabeth ALLAIN-MORENO Ecole primaire publique 34320 FONTES
Jérôme FOURNIER Collège Maffre-Baugé 34230 PAULHAN	Sophie GAL Collège Maffre-Baugé 34230 PAULHAN
<u>FNEC FP-FO 34</u>	
Laurence DUVERGER Ecole élémentaire Sun Yat Sen 34070 MONTPELLIER	Mathieu MARCHAL Collège des salins 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
<u>SUD EDUCATION</u>	
Monsieur Didier JEAN Ecole élémentaire publique 34160 SUSSARGUES	Madame Claudie BERJOAN Lycée Jean Mermoz 717, avenue Jean Mermoz 34000 MONTPELLIER

<u>SNALC-FGAF</u>	
Chantal OUTREBON Collège F. Mitterrand 34380 CLAPIERS	Matthieu VERDIER Ecole élémentaire Pintat Les oiseaux 34500 BEZIERS

6° - 7 représentants des parents d'élèves:

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
<u>F.C.P.E.</u>	
Claude AIQUI REBOUL 9, chemin de la Fontelarie 34310 CAPESTANG	Jackie BOWEN 10, place des Fontanelles 34570 VAILHAUQUES
Eric BONNAL 305, avenue du Biterrois log Pins 34080 MONTPELLIER	Isabelle LACOMBE 63, rue de Lavérune, Clos des Orangers 34070 MONTPELLIER
Fabienne DURAND 40, place du Millénaire 34000 MONTPELLIER	Rémy LANDRI 26, bd Castelbon de Beauxhotes 34760 BOUJAN
Myriam HUBERT 6, rue Jules Boissière 34800 CLERMONT L'HERAULT	Goli NESPOULOS 155, rue Jean Zay 34730 PRADES LE LEZ
Brigitte LAGORS 95, rue Guillaume Apollinaire 34130 MAUGUIO	René SCHWARZ 210, impasse Jean Bencker 34070 MONTPELLIER
Régis NICOLAS 6, rue du Belvédère 34830 JACOU	
<u>P.E.E.P.</u>	
Dominique CHAUSSARD 6, rue des artisans 34280 LA GRANDE MOTTE	Bruno OURY 7, rue des Pins 34740 VENDARGUES

7° - 1 représentant des associations complémentaires de l'enseignement:

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<u>F.O.L.</u>	
Michel MIAILLE 4, rue des trésoriers de la Bourse 34000 MONTPELLIER	Jean Michel BALDY 184, rue des Cévennes 34380 ST MARTIN DE LONDRES

8° - 1 personnalité qualifiée désignée par le Préfet:

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Colette RIZZOLO-BRESSON Le printemps 29 b, place Edouard Herriot 34200 SETE	Liliane VASSEUR 4, rue Descartes 34760 BOUJAN SUR LIBRON

9° - 1 personnalité qualifiée désignée par le conseil départemental:

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Michèle VERDELHAN 6, allée de l'Ermitage 34170 CASTELNAU LE LEZ	M. Alain ROMERO 197, rue d'Éole 34290 ESPONDEILHAN

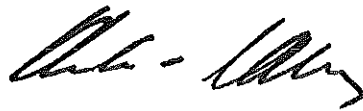
10° - 1 délégué départemental de l'éducation nationale (à titre consultatif):

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Martine DELDEM 393, rue Pierre Cardenat 34080 MONTPELLIER	Guy LE NEOUANNIC 9, chemin des roques 34800 PERET

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 13 JUIN 2016

P/Le Préfet, et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,



Olivier JACOB

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Arrêté n°2016-1- **612** portant nomination d'un régisseur suppléant
à la régie de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1-1278 du 02 juin 2005 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault ;
- VU l'arrêté préfectoral 2005-1-1279 du 02 juin 2005 désignant Mme Armelle GUIONNET, régisseur titulaire et Mme Christine ANGLES, régisseur suppléant de cette régie ;
- VU le courrier, en date du 31 mai 2016, du président de la Fédération demandant la nomination d'un deuxième régisseur suppléant ;
- VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault (DDFIP) en date du 15 juin 2016 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

ARTICLE 1er L'article 2 de l'arrêté 2005-1-1279 du 02 juin 2005 est modifié comme suit :

"En remplacement de Mme Armelle GUIONNET, responsable comptable et financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Mesdames Christine ANGLES, secrétaire administrative et Carine ROUX, secrétaire, sont désignées régisseurs suppléants à compter de la date de signature du présent arrêté".

ARTICLE 2 L'article 5 de l'arrêté 2005-1-1279 du 02 juin 2005 est modifié comme suit :


" Mme Armelle GUIONNET, Mesdames Christine ANGLES et Carine ROUX ne devront pas exiger ou percevoir de sommes de produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine d'être constituées comptable de fait, et de s'exposer aux poursuites pénales prévues par l'article 174 du code pénal ".

Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le **16 JUIN 2016**

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITE

Arrêté n° 2016-1- 602 portant modifications des statuts du SIVOM Enfance et Jeunesse

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 98-1-3241 en date du 16 octobre 1998, modifié, autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation unique du regroupement pédagogique de SATURARGUES, SAINT SERIES et VERARGUES devenu SIVOM Enfance et Jeunesse ;
- VU** la délibération, en date du 27 janvier 2016, par laquelle le comité syndical du SIVOM Enfance et Jeunesse modifie les statuts du SIVOM, notamment sur la répartition des charges incombant aux communes ;
- VU** les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de SAINT-SERIES (26 février 2016), SATURARGUES (9 avril 2016), VERARGUES (19 février 2016) et VILLETELLE (15 février 2016) se sont prononcés favorablement sur ces modifications ;

CONSIDERANT par conséquent l'accord des conseils municipaux de toutes les communes membres du syndicat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 11 des statuts du syndicat relatif à la contribution financière des communes est complété comme suit :

- 11-2 *La répartition des charges communes aux quatre communes est calculée en fonction de 3 critères :*
- 15 % part fixe
 - 35 % du total pris par la clé RH
 - 50 % du total pris par la clé DGF

11-3 La répartition des charges relatives à l'accueil du mercredi après-midi est calculée en fonction de 3 critères :

- 15 % part fixe
- 35 % nombre total d'enfants accueillis
- 50 % du total pris par la clé DGF

ARTICLE 2 : Les statuts actualisés du syndicat sont approuvés et annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, le président du SIVOM Enfance et Jeunesse, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 10 JUIN 2016

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

SIVOM enfance & jeunesse
SATURARGUES – SAINT SERIES - VERARGUES - VILLETTELLE

STATUTS

annexés à l'arrêté préfectoral n° 2016-1- 602 du 10 juin 2016

Article 1 :

En application des chapitres I et II du titre 1^{er} du livre II de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un syndicat intercommunal à vocations multiples entre les communes de SAINT-SERIES, SATURARGUES, VERARGUES et VILLETTELLE.

Ce syndicat a la dénomination de : S.I.V.O.M. enfance & jeunesse

Article 2 :

Le syndicat a pour objet :

2-1 - la gestion du service scolaire des communes membres pour les cycles du 1^{er} degré :

- petite section, moyenne section
- grande section, cours préparatoire, cours élémentaire 1
- cours élémentaire 2, cours moyen 1, cours moyen 2

Il a compétence en matière de :

- gestion de la cantine scolaire,
- organisation des transports scolaires entre les communes membres du RPI Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, ainsi que la surveillance et la prise en charge des enfants.
- surveillance et prise en charge des élèves pendant le service cantine,
- achat et répartition des fournitures, matériels pédagogiques et mobiliers scolaires,
- gestion du personnel dévolu aux écoles sur l'ensemble des sites scolaires, en totalité pour le personnel recruté par le SIVOM à plein temps et pour la partie du temps dévolue aux aspects scolaires lorsque le personnel est à temps partiel au SIVOM ou mis à sa disposition,
- équipement informatique et gestion du matériel informatique,
- charges et équipements divers liés au service scolaire des communes membres dont la liste est à fixer, modifier et amender par le Conseil Syndical,
- réalisation des études nécessaires concernant le service scolaire des communes membres et la vie scolaire et périscolaire

Ces études peuvent porter, notamment, sur des aspects liés aux équipements, à la vie scolaire, à l'organisation générale ou ponctuelle, à la gestion des effectifs scolaires.

Le Conseil Syndical statue ensuite de la mise en œuvre éventuelle des résultats en découlant.

- soutien éventuel aux activités scolaires et périscolaires.
- la représentation dans toutes les instances, échanges et contacts nécessaires à la vie et au service scolaire et périscolaire dans les communes membres, pour toutes les questions relatives à l'objet du SIVOM enfance & jeunesse,

en partage avec les communes membres.

La construction et la gestion des bâtiments scolaires et annexes, ainsi que les aspects de sécurité et de responsabilité qui y sont liés restent de la compétence des communes.

2.2 - l'entretien et la gestion des crèches intercommunales basées sur les communes de St Sériès et Villetelle.

L'adhésion reste ouverte aux communes qui ont souscrit ou qui souscriront des places à la crèche.

2-3 - l'organisation de manifestations ou projets extrascolaires.

Article 3 :

Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

Article 4 :

Le siège du syndicat est fixé au 2 bis rue de l'Ancien Courrier, 34400 VERARGUES.

Article 5 :

Le syndicat est administré par un comité. Les membres du comité syndical sont élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement des délégués titulaires

Article 6 :

Les délégués des communes au comité syndical sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour d'élection à la majorité relative.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Il peut être procédé à tout moment et pour le reste de la durée du mandat à leur remplacement.

En cas de suspension ou de dissolution d'un conseil municipal ou de démission de tous les membres en exercice, leur mandat se poursuit jusqu'à la désignation des délégués par le nouveau conseil. Les délégués sortants sont rééligibles.

En cas de vacance parmi les délégués, pour quelque cause que ce soit, le conseil municipal pourvoit au remplacement dans le délai d'un mois.

Si un conseil municipal néglige ou refuse de nommer les délégués, le maire et le premier adjoint représentent la commune dans le comité syndical.

Article 7 :

Le comité élit parmi ses membres un bureau composé du Président, d'un vice-président ou plusieurs, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif du comité syndical. L'organe peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif. Dans ce cas le deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-12 sont applicables. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du comité.

Article 8 :

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Article 9 :

Le comité peut déléguer au Bureau le traitement de certaines affaires conformément à l'article L 5211-10 du CGCT. A l'ouverture de chaque session ordinaire du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau.

Article 10 :

Le syndicat pourvoit, sur son budget, à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les recettes du syndicat comprennent essentiellement:

- les contributions des communes adhérentes,
- les participations des familles,
- les subventions versées par l'Etat, la Caisse d'allocation familiale et le Département et d'éventuelles autres collectivités, au titre de leur participation aux différents frais engagés par le syndicat.

Article 11 :

11-1 La répartition des charges incombant aux communes membres du RPI Saint-Sériès Saturargues Vérargues est calculée en fonction de 3 critères :

- 1 part fixe : 15% des dépenses autres que la dotation par enfant
- Le nombre d'enfants scolarisés : dotation par enfant X nombre d'enfants de la commune
- La population prise en compte pour la DGF, qui relie à la capacité contributive de chaque commune, pour le solde des autres dépenses après décompte de la part fixe

Le reste à charge inhérent à toutes dépenses relatives au fonctionnement de l'école et de l'ALP de Villetelle incombe à la commune de Villetelle.

La répartition des charges pour les crèches sera calculée en fonction du nombre de places ouvertes par commune.

11-2 La répartition des charges communes aux quatre communes est calculée en fonction de 3 critères :

- 15 % part fixe
- 35 % du total pris par la clé RH
- 50 % du total pris par la clé DGF

11-3 La répartition des charges relatives à l'accueil du mercredi après-midi est calculée en fonction de 3 critères :

- 15 % part fixe
- 35 % nombre total d'enfants accueillis
- 50 % du total pris par la clé DGF

Article 12 :

Le comptable du syndicat est désigné par le Préfet sur accord préalable du Trésorier-Payeur Général

Article 13 :

La dissolution du syndicat peut intervenir selon les dispositions prévues aux articles L 5212-33 et L 5212-34 du CGCT.

Sa disparition peut également être constatée par application de l'article R 5212-17



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITE

Arrêté n° 2016-1- 610 portant transfert de la compétence « mise en œuvre du contrat de rivière Orb » à la communauté d'agglomération de BEZIERS-MEDITERRANEE

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-1-5376 du 26 décembre 2001, modifié, portant création de la communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée ;

VU la délibération du 3 décembre 2015 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée propose d'étendre les compétences du groupement à « la mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation et le conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron » ;

VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération, à savoir : BASSAN (7 janvier 2016), BEZIERS (16 février 2016), BOUJAN-SUR-LIBRON (26 janvier 2016), CERS (25 janvier 2016), CORNEILHAN (21 mars 2016), LIEURAN-LES-BEZIERS (18 janvier 2016), LIGNAN-SUR-ORB (16 février 2016), SAUVIAN (4 février 2016), SERIGNAN (15 février 2016), VALRAS-PLAGE (12 janvier 2016) et VILLENEUVE-LES-BEZIERS (16 février 2016) ont approuvé l'extension des compétences proposée ;

CONSIDERANT l'avis réputé favorable des conseils municipaux d'ESPONDEILHAN et SERVIAN qui ne se sont pas prononcés sur cette extension de compétences, dans le délai de trois mois visé à l'article L. 5211-17 du CGCT ;

CONSIDERANT par conséquent, l'accord des conseils municipaux de toutes les communes membres de la communauté d'agglomération sur cette modification statutaire ;

VU l'avis favorable du sous-préfet de Béziers en date du 8 juin 2016 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les compétences facultatives exercées par la communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée sont étendues à "**la mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation et le conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron**".

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article L5216-7 du CGCT, cette extension de compétences a pour effet la substitution de la communauté d'agglomération au sein :

- du syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron pour les communes de BEZIERS, CERS, CORNEILHAN, LIGNAN SUR ORB, SAUVIAN, SERIGNAN, VALRAS PLAGE et VILLENEUVE LES BEZIERS
- du syndicat intercommunal pour la gestion et l'aménagement du Libron pour les communes de BASSAN, BEZIERS, BOUJAN SUR LIBRON, LIEURAN LES BEZIERS.

ARTICLE 3 : Compte tenu de cette modification, la communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée exerce désormais les compétences suivantes :

1 – Compétences obligatoires :

- En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

2 – Compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie communautaire" et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;

- Assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Eau.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3 – Compétence facultative :

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - contrôle de la qualité de l'air
 - participation à la gestion des espaces naturels « Natura 2000 » situés en totalité ou en partie sur le territoire communautaire
 - *mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, dans le bassin versant Orb et Libron*
 - collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

4 – Compétences supplémentaires :

- Fourrière animale.
- Création et gestion d'un parc de matériel (comprenant : tables, chaises, barrières de ville, estrades et podiums, à l'exclusion de tout matériel électrique ou électronique) mis à disposition des communes membres pour compléter leurs propres stocks lors de l'organisation de cérémonies et manifestations publiques.
- Développement de l'enseignement supérieur et amélioration des conditions de vie des étudiants :

* au titre du développement de l'enseignement supérieur :

- construction de bâtiments d'enseignement supérieur, maîtrise d'ouvrage et/ou contribution au financement,

- actions de soutien et d'encouragement aux projets d'implantation, de développement et d'amélioration des établissements d'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins de l'économie locale et des étudiants, en terme de filières de formation,
- mise à disposition de personnel pour concourir au bon fonctionnement des services administratifs et techniques des établissements universitaires situés sur le territoire de la communauté d'agglomération,
- soutien au développement de filières nouvelles ou existantes,
- prise en charge des frais de déplacement des enseignants chercheurs,
- soutien financier aux actions universitaires conduites par les étudiants dans le cadre de leur scolarité et par les enseignants dans le cadre de leurs recherches universitaires.

* au titre de l'amélioration des conditions de vie des étudiants :

- construction, entretien et gestion du restaurant universitaire Place du Champ de Mars à Béziers,
- transport des étudiants de l'IUT du Quai Port Neuf vers le restaurant universitaire,
- soutien financier aux actions d'animation, culturelles ou sportives, destinées à favoriser les échanges et les relations entre étudiants.

- Enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- Gestion des abris bus et cars sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques à très haut débit.
- Tourisme :

* Actions de promotion en faveur du tourisme local :

- accueil et information
- promotion touristique du territoire
- coordination des partenaires
- animation du patrimoine (oenotourisme, culture, environnement...)
- création, promotion et commercialisation de produits touristiques
- organisation d'évènements (Caritas, Fête du Canal, Fête du vin nouveau, Semi-marathon)
- partenariat financier pour l'organisation d'évènements touristiques (cf. règlement d'attribution des aides financières adopté en conseil communautaire le 12 mars 2009)
- définition de l'image du territoire, marketing, communication et valorisation du territoire

* Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques et de zones touristiques déclarées d'intérêt communautaire, signalétique touristique, ingénierie et stratégie de développement touristique.

* Création d'un office de tourisme communautaire

- Création, gestion et entretien des aires permanentes d'accueil et de grand passage des gens du voyage (le transfert à la communauté d'agglomération de l'aire permanente d'accueil de Béziers, en cours de réalisation par la ville de Béziers, ne sera effectif qu'à l'achèvement et la réception sans réserve de cet équipement).

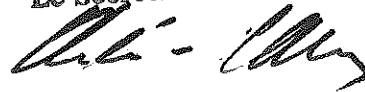
La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le sous-préfet de BEZIERS, le directeur départemental de l'Hérault des finances publiques, le président de la communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 14 JUIN 2016

Le Préfet.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

DIRECTION DEPARTEMENTALE/REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DETERMINATION DES PARAMETRES DEPARTEMENTAUX D'EVALUATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

La délimitation des secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) conformément au VII de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

En cas de désaccord avec les commissions précitées, les secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) dans un délai de trente jours. A défaut de décisions dans ce délai, les secteurs d'évaluation, les tarifs et les coefficients de localisation sont arrêtés par le représentant de l'Etat dans le département.

La CDIDL du département de l'Hérault a arrêté les paramètres départementaux d'évaluation lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2015.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément à l'article 4 du décret n° 2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n° 2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises en vue de la détermination des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels, les décisions prises par la CDIDL sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, les trois documents suivants sont publiés :

- le document 1 détaille la délimitation des secteurs d'évaluation qui correspondent au découpage du département en secteurs locatifs homogènes. Ce document comporte 35 pages ;
- le document 2 regroupe les tarifs par catégorie de locaux professionnels et secteurs d'évaluation. Ce document comporte 1 page ;
- le document 3 dresse la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation. Ce document comporte 5 pages.

Délai de recours

Les décisions figurant dans les documents 1 à 3 pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois suivant leur publication.

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
001	ABEILHAN			2
002	ADISSAN			2
003	AGDE		HA	1
003	AGDE		HB	2
003	AGDE		HC	2
003	AGDE		HD	2
003	AGDE		HE	2
003	AGDE		HH	2
003	AGDE		HI	2
003	AGDE		HK	3
003	AGDE		HL	3
003	AGDE		HM	3
003	AGDE		HN	1
003	AGDE		HO	1
003	AGDE		HP	1
003	AGDE		HR	1
003	AGDE		HS	1
003	AGDE		HV	1
003	AGDE		HW	3
003	AGDE		HX	3
003	AGDE		HY	1
003	AGDE		IA	1
003	AGDE		IB	1
003	AGDE		IC	1
003	AGDE		ID	1
003	AGDE		IE	1
003	AGDE		IH	1
003	AGDE		II	1
003	AGDE		IK	3
003	AGDE		IL	3
003	AGDE		IM	3
003	AGDE		IN	3
003	AGDE		IO	3
003	AGDE		IP	3
003	AGDE		IR	2
003	AGDE		IS	1
003	AGDE		IT	1
003	AGDE		IV	1
003	AGDE		IW	3
003	AGDE		IX	5
003	AGDE		IY	5
003	AGDE		KA	5
003	AGDE		KB	4
003	AGDE		KC	4
003	AGDE		KD	5
003	AGDE		KK	3
003	AGDE		KL	3
003	AGDE		KM	3
003	AGDE		KN	3
003	AGDE		KO	3
003	AGDE		KP	3
003	AGDE		KR	3
003	AGDE		KS	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
003	AGDE		KT	3
003	AGDE		KV	4
003	AGDE		KW	4
003	AGDE		KX	4
003	AGDE		KY	4
003	AGDE		KZ	3
003	AGDE		LA	3
003	AGDE		LB	3
003	AGDE		LC	3
003	AGDE		LD	3
003	AGDE		LE	3
003	AGDE		LH	3
003	AGDE		LI	3
003	AGDE		LK	3
003	AGDE		LL	3
003	AGDE		LM	3
003	AGDE		LN	3
003	AGDE		LO	3
003	AGDE		LP	4
003	AGDE		LR	3
003	AGDE		LS	3
003	AGDE		LT	3
003	AGDE		LV	2
003	AGDE		LW	4
003	AGDE		LX	3
003	AGDE		LY	3
003	AGDE		LZ	5
003	AGDE		MA	5
003	AGDE		MB	5
003	AGDE		MC	5
003	AGDE		MD	5
003	AGDE		MH	5
003	AGDE		MI	5
003	AGDE		MK	5
003	AGDE		ML	3
003	AGDE		MM	3
003	AGDE		MN	2
003	AGDE		MO	3
003	AGDE		MP	5
003	AGDE		MR	5
003	AGDE		MS	3
003	AGDE		MT	2
003	AGDE		MV	5
003	AGDE		MW	5
003	AGDE		MX	5
003	AGDE		MY	3
003	AGDE		MZ	3
003	AGDE		NA	3
003	AGDE		NB	3
003	AGDE		NC	3
003	AGDE		ND	3
003	AGDE		NE	3
003	AGDE		NK	4

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
003	AGDE		NL	3
003	AGDE		NM	4
003	AGDE		NN	4
003	AGDE		NO	4
003	AGDE		NP	3
003	AGDE		NV	3
003	AGDE		NW	5
003	AGDE		NX	3
003	AGDE		NY	5
003	AGDE		NZ	5
003	AGDE		OA	3
003	AGDE		OB	4
003	AGDE		OC	5
003	AGDE		OD	5
003	AGDE		OE	5
003	AGDE		OI	1
003	AGDE		OK	5
003	AGDE		OL	5
003	AGDE		OM	5
003	AGDE		ON	3
003	AGDE		OO	4
003	AGDE		OP	4
004	AGEL			1
005	AGONES			1
006	AIGNE			1
007	AIGUES-VIVES			1
008	LES AIRES			2
009	ALIGNAN DU VENT			2
010	ANIANE			2
011	ARBORAS			1
012	ARGELLIERS			1
013	ASPIRAN			2
014	ASSAS			2
015	ASSIGNAN			1
016	AUMELAS			1
017	AUMES			2
018	AUTIGNAC			2
019	AVENE			1
020	AZILLANET			1
021	BABEAU-BOULDOUX			1
022	BAILLARGUES			3
023	BALARUC LES BAINS		AB	3
023	BALARUC LES BAINS		AC	4
023	BALARUC LES BAINS		AD	3
023	BALARUC LES BAINS		AE	3
023	BALARUC LES BAINS		AH	3
023	BALARUC LES BAINS		AL	3
023	BALARUC LES BAINS		AM	3
023	BALARUC LES BAINS		AO	3
023	BALARUC LES BAINS		AP	3
023	BALARUC LES BAINS		AR	3
023	BALARUC LES BAINS		AT	3
023	BALARUC LES BAINS		AV	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
023	BALARUC LES BAINS		AW	3
023	BALARUC LES BAINS		AX	3
023	BALARUC LES BAINS		AY	3
023	BALARUC LES BAINS		AZ	3
023	BALARUC LES BAINS		BA	3
023	BALARUC LES BAINS		BB	3
023	BALARUC LES BAINS		BC	3
023	BALARUC LES BAINS		BD	3
023	BALARUC LES BAINS		BE	3
024	BALARUC LE VIEUX			4
025	BASSAN			2
026	BEAUFORT			1
027	BEAULIEU			2
028	BEDARIEUX		B	1
028	BEDARIEUX		C	1
028	BEDARIEUX		D	1
028	BEDARIEUX		AB	1
028	BEDARIEUX		AC	1
028	BEDARIEUX		AD	2
028	BEDARIEUX		AE	1
028	BEDARIEUX		AH	2
028	BEDARIEUX		AI	2
028	BEDARIEUX		AK	1
028	BEDARIEUX		AL	2
028	BEDARIEUX		AM	1
028	BEDARIEUX		AN	1
028	BEDARIEUX		AO	1
028	BEDARIEUX		AP	1
028	BEDARIEUX		AR	1
028	BEDARIEUX		AS	1
028	BEDARIEUX		AT	2
028	BEDARIEUX		AV	2
028	BEDARIEUX		AW	1
028	BEDARIEUX		AX	2
028	BEDARIEUX		AY	2
028	BEDARIEUX		AZ	2
028	BEDARIEUX		BC	2
028	BEDARIEUX		BD	2
028	BEDARIEUX		BE	2
028	BEDARIEUX		BH	2
028	BEDARIEUX		BI	2
029	BELARGA			1
030	BERLOU			1
031	BESSAN			3
032	BEZIERS		AB	3
032	BEZIERS		AC	2
032	BEZIERS		AD	3
032	BEZIERS		AE	3
032	BEZIERS		AH	4
032	BEZIERS		AI	3
032	BEZIERS		AK	3
032	BEZIERS		AL	3
032	BEZIERS		AM	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
032	BEZIERS		AN	3
032	BEZIERS		AO	3
032	BEZIERS		AP	3
032	BEZIERS		AR	3
032	BEZIERS		AS	3
032	BEZIERS		AT	3
032	BEZIERS		AV	3
032	BEZIERS		AW	3
032	BEZIERS		AX	3
032	BEZIERS		AY	3
032	BEZIERS		AZ	3
032	BEZIERS		BC	3
032	BEZIERS		BD	3
032	BEZIERS		BE	3
032	BEZIERS		BH	3
032	BEZIERS		BI	2
032	BEZIERS		BK	2
032	BEZIERS		BL	3
032	BEZIERS		BM	3
032	BEZIERS		BN	3
032	BEZIERS		BO	3
032	BEZIERS		BP	3
032	BEZIERS		BR	3
032	BEZIERS		BS	3
032	BEZIERS		BT	3
032	BEZIERS		BV	3
032	BEZIERS		BW	3
032	BEZIERS		BX	3
032	BEZIERS		BY	3
032	BEZIERS		BZ	3
032	BEZIERS		CD	3
032	BEZIERS		CE	3
032	BEZIERS		CH	3
032	BEZIERS		CI	3
032	BEZIERS		CK	3
032	BEZIERS		CL	3
032	BEZIERS		CM	3
032	BEZIERS		CN	3
032	BEZIERS		CO	2
032	BEZIERS		CP	3
032	BEZIERS		CR	3
032	BEZIERS		CS	3
032	BEZIERS		CT	3
032	BEZIERS		CV	3
032	BEZIERS		CW	3
032	BEZIERS		CX	3
032	BEZIERS		CY	3
032	BEZIERS		CZ	2
032	BEZIERS		DE	3
032	BEZIERS		DH	3
032	BEZIERS		DI	2
032	BEZIERS		DK	2
032	BEZIERS		DL	1

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
032	BEZIERS		DM	3
032	BEZIERS		DN	3
032	BEZIERS		DO	2
032	BEZIERS		DP	2
032	BEZIERS		DR	2
032	BEZIERS		DS	3
032	BEZIERS		DT	3
032	BEZIERS		DV	3
032	BEZIERS		DW	3
032	BEZIERS		DX	3
032	BEZIERS		DY	2
032	BEZIERS		DZ	2
032	BEZIERS		EH	2
032	BEZIERS		EI	2
032	BEZIERS		EK	2
032	BEZIERS		EL	3
032	BEZIERS		EM	2
032	BEZIERS		EN	2
032	BEZIERS		EO	3
032	BEZIERS		EP	2
032	BEZIERS		ER	2
032	BEZIERS		ES	2
032	BEZIERS		ET	3
032	BEZIERS		EV	3
032	BEZIERS		EW	3
032	BEZIERS		EX	3
032	BEZIERS		EY	3
032	BEZIERS		EZ	3
032	BEZIERS		HI	3
032	BEZIERS		HK	3
032	BEZIERS		HL	3
032	BEZIERS		HM	3
032	BEZIERS		HN	3
032	BEZIERS		HO	3
032	BEZIERS		HP	3
032	BEZIERS		HR	3
032	BEZIERS		HS	3
032	BEZIERS		HT	3
032	BEZIERS		HV	4
032	BEZIERS		HW	3
032	BEZIERS		HX	3
032	BEZIERS		HY	3
032	BEZIERS		HZ	4
032	BEZIERS		IK	3
032	BEZIERS		IL	3
032	BEZIERS		IM	3
032	BEZIERS		IN	2
032	BEZIERS		IO	2
032	BEZIERS		IP	1
032	BEZIERS		IR	1
032	BEZIERS		IS	1
032	BEZIERS		IT	2
032	BEZIERS		IV	2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
032	BEZIERS		IW	2
032	BEZIERS		IX	2
032	BEZIERS		IY	2
032	BEZIERS		IZ	1
032	BEZIERS		KL	2
032	BEZIERS		KM	1
032	BEZIERS		KN	1
032	BEZIERS		KO	1
032	BEZIERS		KP	1
032	BEZIERS		KR	2
032	BEZIERS		KS	2
032	BEZIERS		KT	3
032	BEZIERS		KV	3
032	BEZIERS		KW	3
032	BEZIERS		KX	3
032	BEZIERS		KY	3
032	BEZIERS		KZ	3
032	BEZIERS		LM	4
032	BEZIERS		LN	3
032	BEZIERS		LO	2
032	BEZIERS		LP	1
032	BEZIERS		LR	1
032	BEZIERS		LS	1
032	BEZIERS		LT	1
032	BEZIERS		LV	1
032	BEZIERS		LW	2
032	BEZIERS		LX	2
032	BEZIERS		LY	2
032	BEZIERS		LZ	2
032	BEZIERS		MN	2
032	BEZIERS		MO	2
032	BEZIERS		MP	2
032	BEZIERS		MR	2
032	BEZIERS		MS	3
032	BEZIERS		MT	3
032	BEZIERS		MV	3
032	BEZIERS		MW	3
032	BEZIERS		MX	3
032	BEZIERS		MY	3
032	BEZIERS		MZ	2
032	BEZIERS		NO	3
032	BEZIERS		NP	3
032	BEZIERS		NR	3
032	BEZIERS		NS	3
032	BEZIERS		NT	2
032	BEZIERS		NV	3
032	BEZIERS		NW	3
032	BEZIERS		NX	2
032	BEZIERS		NY	1
032	BEZIERS		NZ	2
032	BEZIERS		OP	3
032	BEZIERS		OR	3
032	BEZIERS		OS	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
032	BEZIERS		OT	3
032	BEZIERS		OV	2
032	BEZIERS		OW	2
032	BEZIERS		OX	2
032	BEZIERS		OY	3
032	BEZIERS		OZ	3
032	BEZIERS		PR	2
032	BEZIERS		PS	2
032	BEZIERS		PT	2
032	BEZIERS		PV	2
032	BEZIERS		PW	2
032	BEZIERS		PX	2
032	BEZIERS		PY	2
032	BEZIERS		PZ	2
032	BEZIERS		RS	2
032	BEZIERS		RT	2
032	BEZIERS		RV	2
032	BEZIERS		RW	3
032	BEZIERS		RX	3
032	BEZIERS		RY	3
033	BOISSERON			2
034	BOISSET			1
035	LA BOISSIERE			1
036	LE BOSQ			1
037	BOUJAN-SUR-LIBRON			3
038	LE BOUSQUET D'ORB			1
039	BOUZIGUES			3
040	BRENAS			2
041	BRIGNAC			2
042	BRISSAC			1
043	BUZIGNARGUES			1
044	CABREROLLES			1
045	CABRIERES			1
046	CAMBON-ET-SALVERGUES			1
047	CAMPAGNAN			1
048	CAMPAGNE			2
049	CAMPLONG			1
050	CANDILLARGUES			2
051	CANET			1
052	CAPESTANG			2
053	CARLENCAS-ET-LEVAS			1
054	CASSAGNOLES			1
055	CASTANET-LE-HAUT			1
056	CASTELNAU-DE-GUERS			3
057	CASTELNAU LE LEZ		AA	4
057	CASTELNAU LE LEZ		AB	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AC	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AD	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AK	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AL	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AM	2
057	CASTELNAU LE LEZ		AN	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AO	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
057	CASTELNAU LE LEZ		AR	4
057	CASTELNAU LE LEZ		AS	4
057	CASTELNAU LE LEZ		AT	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AV	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AW	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AX	3
057	CASTELNAU LE LEZ		AY	4
057	CASTELNAU LE LEZ		BA	4
057	CASTELNAU LE LEZ		BB	4
057	CASTELNAU LE LEZ		BC	4
057	CASTELNAU LE LEZ		BD	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BE	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BH	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BI	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BK	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BL	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BM	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BN	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BO	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BV	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BW	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BX	3
057	CASTELNAU LE LEZ		BY	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CA	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CB	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CC	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CD	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CK	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CL	4
057	CASTELNAU LE LEZ		CM	4
057	CASTELNAU LE LEZ		CN	4
057	CASTELNAU LE LEZ		CO	4
057	CASTELNAU LE LEZ		CP	4
057	CASTELNAU LE LEZ		CS	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CT	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CV	2
057	CASTELNAU LE LEZ		CW	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CX	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CY	3
057	CASTELNAU LE LEZ		CZ	3
057	CASTELNAU LE LEZ		XX	4
058	CASTRIES		A	3
058	CASTRIES		B	2
058	CASTRIES		C	2
058	CASTRIES		D	2
058	CASTRIES		E	2
058	CASTRIES		F	2
058	CASTRIES		G	3
058	CASTRIES		H	3
059	LA CAUNETTE			1
060	CAUSSE-DE-LA-SELLE			1
061	CAUSSES-ET-VEYRAN			2
062	CAUSSINIOJOULS			1

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
063	CAUX			2
064	LE CAYLAR			1
065	CAZEDARNES			2
066	CAZEVIEILLE			1
067	CAZILHAC			2
068	CAZOULS-D HERAULT			2
069	CAZOULS-LES-BEZIERS			2
070	CEBAZAN			1
071	CEILHES-ET-ROCOZELS			1
072	CELLES			1
073	CERS			3
074	CESSENON SUR ORB			2
075	CESSERAS			1
076	CEYRAS			1
077	CLAPIERS			4
078	CLARET			2
079	CLERMONT L HERAULT		BA	2
079	CLERMONT L HERAULT		BB	2
079	CLERMONT L HERAULT		BC	2
079	CLERMONT L HERAULT		BD	2
079	CLERMONT L HERAULT		BE	2
079	CLERMONT L HERAULT		BH	2
079	CLERMONT L HERAULT		BI	2
079	CLERMONT L HERAULT		BK	1
079	CLERMONT L HERAULT		BL	2
079	CLERMONT L HERAULT		BM	2
079	CLERMONT L HERAULT		BN	2
079	CLERMONT L HERAULT		BO	2
079	CLERMONT L HERAULT		BP	2
079	CLERMONT L HERAULT		BR	3
079	CLERMONT L HERAULT		BS	2
079	CLERMONT L HERAULT		BT	3
079	CLERMONT L HERAULT		BV	2
079	CLERMONT L HERAULT		BW	2
079	CLERMONT L HERAULT		BX	2
079	CLERMONT L HERAULT		BY	2
079	CLERMONT L HERAULT		BZ	2
079	CLERMONT L HERAULT		CA	2
079	CLERMONT L HERAULT		CB	2
079	CLERMONT L HERAULT		CC	2
079	CLERMONT L HERAULT		CD	2
079	CLERMONT L HERAULT		CE	2
079	CLERMONT L HERAULT		CH	1
079	CLERMONT L HERAULT		CI	2
079	CLERMONT L HERAULT		CK	2
079	CLERMONT L HERAULT		CL	2
079	CLERMONT L HERAULT		CM	2
079	CLERMONT L HERAULT		CN	2
079	CLERMONT L HERAULT		CO	2
079	CLERMONT L HERAULT		CP	2
079	CLERMONT L HERAULT		CR	2
079	CLERMONT L HERAULT		CS	2
079	CLERMONT L HERAULT		CT	2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
079	CLERMONT L HERAULT		CV	2
079	CLERMONT L HERAULT		CW	2
079	CLERMONT L HERAULT		CX	2
079	CLERMONT L HERAULT		CY	2
079	CLERMONT L HERAULT		CZ	2
079	CLERMONT L HERAULT		DA	2
079	CLERMONT L HERAULT		DB	2
079	CLERMONT L HERAULT		DC	2
079	CLERMONT L HERAULT		DD	2
079	CLERMONT L HERAULT		DE	2
079	CLERMONT L HERAULT		DH	2
079	CLERMONT L HERAULT		DI	2
079	CLERMONT L HERAULT		DK	2
079	CLERMONT L HERAULT		DL	2
079	CLERMONT L HERAULT		DM	2
079	CLERMONT L HERAULT		DN	2
079	CLERMONT L HERAULT		DO	1
079	CLERMONT L HERAULT		DP	1
079	CLERMONT L HERAULT		DR	2
079	CLERMONT L HERAULT		DS	2
079	CLERMONT L HERAULT		DT	2
079	CLERMONT L HERAULT		DV	2
079	CLERMONT L HERAULT		DW	1
079	CLERMONT L HERAULT		DX	1
079	CLERMONT L HERAULT		DY	2
079	CLERMONT L HERAULT		DZ	2
079	CLERMONT L HERAULT		EA	2
079	CLERMONT L HERAULT		EB	2
080	COLOMBIERES SUR ORB			1
081	COLOMBIERS			3
082	COMBAILLAUX			3
083	COMBES			1
084	CORNEILHAN			1
085	COULOBRES			2
086	COURNIOU			1
087	COURNONSEC			3
088	COURNONTERRAL			3
089	CREISSAN			1
090	LE CRES			3
091	LE CROS			1
092	CRUZY			1
093	DIO-ET-VALQUIERES			2
094	ESPONDEILHAN			2
095	FABREGUES			3
096	FAUGERES			1
097	FELINES-MINERVOIS			1
098	FERRALS-LES-MONTAGNES			1
099	FERRIERES-LES-VERRIERES			1
100	FERRIERES-POUSSAROU			1
101	FLORENSAC			3
102	FONTANES			1
103	FONTES			2
104	FOS			1

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
105	FOUZILHON			1
106	FOZIERES			2
107	FRAISSE SUR AGOUT			1
108	FRONTIGNAN		AB	3
108	FRONTIGNAN		AC	3
108	FRONTIGNAN		AD	3
108	FRONTIGNAN		AE	3
108	FRONTIGNAN		AH	3
108	FRONTIGNAN		AI	3
108	FRONTIGNAN		AK	3
108	FRONTIGNAN		AL	3
108	FRONTIGNAN		AM	3
108	FRONTIGNAN		AN	3
108	FRONTIGNAN		AO	3
108	FRONTIGNAN		AP	1
108	FRONTIGNAN		AR	3
108	FRONTIGNAN		AS	3
108	FRONTIGNAN		AW	3
108	FRONTIGNAN		AX	3
108	FRONTIGNAN		AY	3
108	FRONTIGNAN		AZ	3
108	FRONTIGNAN		BC	3
108	FRONTIGNAN		BD	3
108	FRONTIGNAN		BE	3
108	FRONTIGNAN		BH	3
108	FRONTIGNAN		BI	3
108	FRONTIGNAN		BK	3
108	FRONTIGNAN		BL	4
108	FRONTIGNAN		BM	3
108	FRONTIGNAN		BN	3
108	FRONTIGNAN		BO	2
108	FRONTIGNAN		BP	3
108	FRONTIGNAN		BR	3
108	FRONTIGNAN		BS	3
108	FRONTIGNAN		BT	2
108	FRONTIGNAN		BV	3
108	FRONTIGNAN		BW	3
108	FRONTIGNAN		BX	3
108	FRONTIGNAN		BY	3
108	FRONTIGNAN		BZ	3
108	FRONTIGNAN		CD	3
108	FRONTIGNAN		CH	3
108	FRONTIGNAN		CI	2
108	FRONTIGNAN		CK	1
108	FRONTIGNAN		CL	3
108	FRONTIGNAN		CM	3
108	FRONTIGNAN		CN	3
108	FRONTIGNAN		CO	3
108	FRONTIGNAN		CP	2
108	FRONTIGNAN		CR	3
108	FRONTIGNAN		CS	2
108	FRONTIGNAN		CT	3
108	FRONTIGNAN		CV	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
108	FRONTIGNAN		CW	3
108	FRONTIGNAN		CX	3
108	FRONTIGNAN		CY	4
108	FRONTIGNAN		CZ	3
108	FRONTIGNAN		DE	3
108	FRONTIGNAN		DH	3
108	FRONTIGNAN		DI	3
108	FRONTIGNAN		DK	3
108	FRONTIGNAN		DL	3
108	FRONTIGNAN		DP	3
108	FRONTIGNAN		DR	3
108	FRONTIGNAN		DS	3
108	FRONTIGNAN		DT	3
108	FRONTIGNAN		DV	3
109	GABIAN			1
110	GALARGUES			2
111	GANGES		A	1
111	GANGES		B	1
111	GANGES		AB	1
111	GANGES		AC	1
111	GANGES		AD	2
111	GANGES		AE	2
111	GANGES		AH	2
112	GARRIGUES			2
113	GIGEAN			3
114	GIGNAC		A	3
114	GIGNAC		B	3
114	GIGNAC		C	2
114	GIGNAC		D	2
114	GIGNAC		E	3
114	GIGNAC		F	3
115	GORNIES			1
116	GRABELS			3
117	GRAISSESSAC			1
118	GUZARGUES			2
119	HEREPIAN			2
120	JACOU			4
121	JONCELS			1
122	JONQUIERES			1
123	JUVIGNAC			4
124	LACOSTE			1
125	LAGAMAS			1
126	LAMALOU-LES-BAINS		A	2
126	LAMALOU-LES-BAINS		B	2
126	LAMALOU-LES-BAINS		C	3
127	LANSARGUES			3
128	LAROQUE			2
129	LATTES		AD	3
129	LATTES		AE	3
129	LATTES		AH	3
129	LATTES		AI	3
129	LATTES		AK	3
129	LATTES		AL	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
129	LATTES		AM	3
129	LATTES		AN	3
129	LATTES		AO	3
129	LATTES		AP	3
129	LATTES		AR	3
129	LATTES		AS	3
129	LATTES		AT	3
129	LATTES		AV	3
129	LATTES		AW	3
129	LATTES		AX	3
129	LATTES		AY	3
129	LATTES		AZ	2
129	LATTES		BA	3
129	LATTES		BB	2
129	LATTES		BC	3
129	LATTES		BD	3
129	LATTES		BH	2
129	LATTES		BI	2
129	LATTES		BK	2
129	LATTES		BL	2
129	LATTES		BM	2
129	LATTES		BN	3
129	LATTES		BO	3
129	LATTES		BP	3
129	LATTES		BR	3
129	LATTES		BS	2
129	LATTES		BT	2
129	LATTES		BW	3
129	LATTES		BX	3
129	LATTES		BY	3
129	LATTES		BZ	3
129	LATTES		CA	3
129	LATTES		CB	3
129	LATTES		CC	3
129	LATTES		CD	3
129	LATTES		CE	4
129	LATTES		CH	4
129	LATTES		CI	4
129	LATTES		CK	4
129	LATTES		CL	2
129	LATTES		CM	3
129	LATTES		CN	3
129	LATTES		CO	2
129	LATTES		CP	4
129	LATTES		CR	4
129	LATTES		CS	3
129	LATTES		CT	2
129	LATTES		CV	2
129	LATTES		CW	2
129	LATTES		CX	2
129	LATTES		CY	3
129	LATTES		CZ	4
129	LATTES		DA	5

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
129	LATTES		DB	3
129	LATTES		DC	3
129	LATTES		DD	4
129	LATTES		DH	3
129	LATTES		DI	3
129	LATTES		DK	2
129	LATTES		DL	2
129	LATTES		DM	2
129	LATTES		DN	3
129	LATTES		DO	3
129	LATTES		DP	3
129	LATTES		DS	5
129	LATTES		DT	4
129	LATTES		DV	5
129	LATTES		DW	5
129	LATTES		DX	3
129	LATTES		DY	3
129	LATTES		DZ	3
129	LATTES		EA	3
129	LATTES		EB	3
129	LATTES		EC	3
129	LATTES		ED	3
129	LATTES		EE	3
129	LATTES		EH	2
129	LATTES		EI	2
129	LATTES		EK	2
129	LATTES		EL	2
129	LATTES		EM	2
129	LATTES		EN	2
129	LATTES		EO	3
129	LATTES		XX	5
130	LAURENS			1
131	LAURET			1
132	LAUROUX			1
133	LAVALETTE			1
134	LAVERUNE			3
135	LESPIGNAN			2
136	LEZIGNAN-LA-CEBE			2
137	LIAUSSON			2
138	LIEURAN-CABRIERES			2
139	LIEURAN-LES-BEZIERS			2
140	LIGNAN-SUR-ORB			3
141	LA LIVINIERE			1
142	LODEVE			2
143	LOUPIAN			3
144	LUNAS			2
145	LUNEL		AA	3
145	LUNEL		AB	3
145	LUNEL		AC	3
145	LUNEL		AD	3
145	LUNEL		AH	3
145	LUNEL		AI	3
145	LUNEL		AK	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
145	LUNEL		AL	3
145	LUNEL		AM	3
145	LUNEL		AN	3
145	LUNEL		AO	3
145	LUNEL		AP	3
145	LUNEL		AR	2
145	LUNEL		AS	3
145	LUNEL		AT	3
145	LUNEL		AV	3
145	LUNEL		AW	3
145	LUNEL		AX	2
145	LUNEL		AY	3
145	LUNEL		AZ	3
145	LUNEL		BA	3
145	LUNEL		BB	3
145	LUNEL		BC	3
145	LUNEL		BD	3
145	LUNEL		BE	3
145	LUNEL		BK	3
145	LUNEL		BL	3
145	LUNEL		BM	3
145	LUNEL		BN	3
145	LUNEL		BO	3
145	LUNEL		BP	3
145	LUNEL		BR	3
145	LUNEL		BS	3
145	LUNEL		BT	3
145	LUNEL		BV	3
145	LUNEL		BW	3
145	LUNEL		BX	3
145	LUNEL		BY	3
145	LUNEL		BZ	3
145	LUNEL		CA	3
145	LUNEL		CB	3
145	LUNEL		CC	3
145	LUNEL		CD	3
145	LUNEL		CE	3
145	LUNEL		CK	3
145	LUNEL		CL	3
145	LUNEL		CM	3
145	LUNEL		CN	3
145	LUNEL		CO	3
145	LUNEL		CR	3
145	LUNEL		CS	3
145	LUNEL		CT	3
145	LUNEL		CV	3
145	LUNEL		CW	3
145	LUNEL		CX	3
145	LUNEL		CY	3
145	LUNEL		CZ	3
145	LUNEL		XX	3
146	LUNEL-VIEL			3
147	MAGALAS			2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
148	MARAUSSAN			2
149	MARGON			1
150	MARSEILLAN		AA	3
150	MARSEILLAN		AB	3
150	MARSEILLAN		AC	3
150	MARSEILLAN		AD	3
150	MARSEILLAN		AE	3
150	MARSEILLAN		AH	2
150	MARSEILLAN		AI	2
150	MARSEILLAN		AK	3
150	MARSEILLAN		AL	3
150	MARSEILLAN		AM	3
150	MARSEILLAN		AN	3
150	MARSEILLAN		AO	2
150	MARSEILLAN		AP	2
150	MARSEILLAN		AR	2
150	MARSEILLAN		AS	2
150	MARSEILLAN		AT	2
150	MARSEILLAN		AV	3
150	MARSEILLAN		AW	3
150	MARSEILLAN		AX	3
150	MARSEILLAN		AY	3
150	MARSEILLAN		AZ	3
150	MARSEILLAN		BA	3
150	MARSEILLAN		BB	3
150	MARSEILLAN		BC	2
150	MARSEILLAN		BD	2
150	MARSEILLAN		BE	2
150	MARSEILLAN		BH	2
150	MARSEILLAN		BI	2
150	MARSEILLAN		BK	2
150	MARSEILLAN		BL	2
150	MARSEILLAN		BM	2
150	MARSEILLAN		BN	1
150	MARSEILLAN		BO	2
150	MARSEILLAN		BP	2
150	MARSEILLAN		BR	3
150	MARSEILLAN		BS	3
150	MARSEILLAN		BT	3
150	MARSEILLAN		BV	3
150	MARSEILLAN		BW	4
150	MARSEILLAN		BX	3
150	MARSEILLAN		BY	3
150	MARSEILLAN		BZ	3
150	MARSEILLAN		CA	2
150	MARSEILLAN		CB	1
150	MARSEILLAN		CC	2
150	MARSEILLAN		CD	2
150	MARSEILLAN		CE	2
150	MARSEILLAN		CH	3
150	MARSEILLAN		CI	2
150	MARSEILLAN		CK	2
150	MARSEILLAN		CL	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
150	MARSEILLAN		CM	3
150	MARSEILLAN		CN	3
150	MARSEILLAN		CO	3
150	MARSEILLAN		CP	2
150	MARSEILLAN		CR	3
150	MARSEILLAN		CS	3
150	MARSEILLAN		CT	3
150	MARSEILLAN		CV	3
150	MARSEILLAN		CW	3
150	MARSEILLAN		CX	3
150	MARSEILLAN		CY	3
150	MARSEILLAN		CZ	3
150	MARSEILLAN		DA	3
150	MARSEILLAN		DB	3
150	MARSEILLAN		DC	3
150	MARSEILLAN		DD	3
150	MARSEILLAN		DE	3
150	MARSEILLAN		DH	3
150	MARSEILLAN		DI	2
150	MARSEILLAN		DK	3
150	MARSEILLAN		DL	3
150	MARSEILLAN		DM	3
150	MARSEILLAN		DN	4
150	MARSEILLAN		DO	3
150	MARSEILLAN		DP	3
150	MARSEILLAN		DR	3
150	MARSEILLAN		DS	3
150	MARSEILLAN		DT	2
150	MARSEILLAN		DV	3
150	MARSEILLAN		DW	3
150	MARSEILLAN		DX	2
150	MARSEILLAN		DY	3
150	MARSEILLAN		DZ	2
150	MARSEILLAN		EA	2
150	MARSEILLAN		EB	2
150	MARSEILLAN		EC	3
150	MARSEILLAN		ED	3
150	MARSEILLAN		EE	3
150	MARSEILLAN		EH	3
150	MARSEILLAN		EI	3
150	MARSEILLAN		EK	2
150	MARSEILLAN		EL	3
150	MARSEILLAN		EM	3
150	MARSEILLAN		EN	3
150	MARSEILLAN		EO	3
150	MARSEILLAN		EP	3
151	MARSILLARGUES			3
152	MAS-DE-LONDRES			1
153	LES MATELLES			3
154	MAUGUIO		A	4
154	MAUGUIO		I	4
154	MAUGUIO		BA	2
154	MAUGUIO		BB	2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
154	MAUGUIO		BC	2
154	MAUGUIO		BD	2
154	MAUGUIO		BE	2
154	MAUGUIO		BH	2
154	MAUGUIO		BI	2
154	MAUGUIO		BK	3
154	MAUGUIO		BL	3
154	MAUGUIO		BM	3
154	MAUGUIO		BN	3
154	MAUGUIO		BO	3
154	MAUGUIO		BP	3
154	MAUGUIO		BR	2
154	MAUGUIO		BS	2
154	MAUGUIO		BT	2
154	MAUGUIO		BW	3
154	MAUGUIO		BX	3
154	MAUGUIO		BY	3
154	MAUGUIO		BZ	3
154	MAUGUIO		CA	3
154	MAUGUIO		CB	3
154	MAUGUIO		CC	3
154	MAUGUIO		CD	2
154	MAUGUIO		CE	2
154	MAUGUIO		CH	2
154	MAUGUIO		CI	2
154	MAUGUIO		CK	2
154	MAUGUIO		CL	3
154	MAUGUIO		CM	2
154	MAUGUIO		CN	2
154	MAUGUIO		CO	2
154	MAUGUIO		CP	2
154	MAUGUIO		CS	2
154	MAUGUIO		CT	2
154	MAUGUIO		CW	2
154	MAUGUIO		CX	2
154	MAUGUIO		CY	3
154	MAUGUIO		CZ	3
154	MAUGUIO		DA	3
154	MAUGUIO		DB	3
154	MAUGUIO		DC	3
154	MAUGUIO		DD	3
154	MAUGUIO		DE	3
154	MAUGUIO		DH	3
154	MAUGUIO		DI	3
154	MAUGUIO		DK	3
154	MAUGUIO		DL	3
154	MAUGUIO		DM	3
154	MAUGUIO		DN	3
154	MAUGUIO		DO	3
154	MAUGUIO		DP	3
154	MAUGUIO		DR	3
154	MAUGUIO		DS	3
154	MAUGUIO		DT	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
154	MAUGUIO		DV	3
154	MAUGUIO		DW	3
154	MAUGUIO		DX	3
154	MAUGUIO		DY	3
154	MAUGUIO		DZ	3
154	MAUGUIO		EA	3
154	MAUGUIO		EB	3
154	MAUGUIO		EC	3
154	MAUGUIO		ED	3
154	MAUGUIO		EE	3
154	MAUGUIO		EK	3
154	MAUGUIO		EL	3
154	MAUGUIO		EM	4
154	MAUGUIO		EN	5
154	MAUGUIO		EO	5
154	MAUGUIO		EP	5
154	MAUGUIO		ER	5
154	MAUGUIO		ES	4
154	MAUGUIO		ET	4
154	MAUGUIO		EV	4
154	MAUGUIO		EW	4
154	MAUGUIO		EX	4
154	MAUGUIO		XX	4
155	MAUREILHAN			1
156	MERIFONS			2
157	MEZE		AA	2
157	MEZE		AB	2
157	MEZE		AC	2
157	MEZE		AD	2
157	MEZE		AE	2
157	MEZE		AH	2
157	MEZE		AI	2
157	MEZE		AK	2
157	MEZE		AL	2
157	MEZE		AM	2
157	MEZE		AN	2
157	MEZE		AO	2
157	MEZE		AP	2
157	MEZE		AR	2
157	MEZE		AS	2
157	MEZE		AT	2
157	MEZE		AV	2
157	MEZE		AW	2
157	MEZE		AX	3
157	MEZE		AY	3
157	MEZE		AZ	3
157	MEZE		BA	3
157	MEZE		BB	3
157	MEZE		BC	3
157	MEZE		BD	3
157	MEZE		BE	3
157	MEZE		BH	3
157	MEZE		BI	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
157	MEZE		BK	3
157	MEZE		BL	3
157	MEZE		BM	3
157	MEZE		BN	3
157	MEZE		BO	3
157	MEZE		BP	3
157	MEZE		BR	3
157	MEZE		BS	3
157	MEZE		BT	3
157	MEZE		BV	3
157	MEZE		BW	2
157	MEZE		BX	3
157	MEZE		BY	3
157	MEZE		BZ	3
157	MEZE		CA	3
157	MEZE		CB	3
157	MEZE		CC	3
157	MEZE		CD	3
157	MEZE		CE	3
157	MEZE		CH	3
157	MEZE		CI	3
157	MEZE		CK	3
157	MEZE		CL	3
157	MEZE		CM	3
157	MEZE		CN	3
157	MEZE		CO	3
157	MEZE		CP	3
157	MEZE		CR	3
157	MEZE		CS	3
157	MEZE		CT	3
157	MEZE		CV	3
157	MEZE		CW	3
157	MEZE		CX	3
157	MEZE		CY	3
157	MEZE		CZ	3
157	MEZE		DA	3
157	MEZE		DB	3
157	MEZE		DC	3
157	MEZE		DD	3
157	MEZE		DE	3
157	MEZE		DH	3
157	MEZE		DI	3
158	MINERVE			2
159	MIREVAL			3
160	MONS			1
161	MONTADY			3
162	MONTAGNAC			2
163	MONTARNAUD			2
164	MONTAUD			2
165	MONTBAZIN			2
166	MONTBLANC			2
167	MONTELS			1
168	MONTESQUIEU			1

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
169	MONTFERRIER-SUR-LEZ			3
170	MONTOULIERS			1
171	MONTOULIEU			1
172	MONTPELLIER		AB	3
172	MONTPELLIER		AC	3
172	MONTPELLIER		AD	3
172	MONTPELLIER		AE	3
172	MONTPELLIER		AH	3
172	MONTPELLIER		AI	3
172	MONTPELLIER		AK	3
172	MONTPELLIER		AL	3
172	MONTPELLIER		AM	3
172	MONTPELLIER		AN	3
172	MONTPELLIER		AO	3
172	MONTPELLIER		AP	3
172	MONTPELLIER		AR	4
172	MONTPELLIER		AS	3
172	MONTPELLIER		AT	4
172	MONTPELLIER		AV	4
172	MONTPELLIER		AW	4
172	MONTPELLIER		AX	4
172	MONTPELLIER		AY	4
172	MONTPELLIER		AZ	3
172	MONTPELLIER		BC	3
172	MONTPELLIER		BD	3
172	MONTPELLIER		BE	3
172	MONTPELLIER		BH	3
172	MONTPELLIER		BI	3
172	MONTPELLIER		BK	3
172	MONTPELLIER		BL	3
172	MONTPELLIER		BM	3
172	MONTPELLIER		BN	3
172	MONTPELLIER		BO	3
172	MONTPELLIER		BP	3
172	MONTPELLIER		BR	4
172	MONTPELLIER		BS	3
172	MONTPELLIER		BT	5
172	MONTPELLIER		BV	5
172	MONTPELLIER		BW	5
172	MONTPELLIER		BX	4
172	MONTPELLIER		BY	3
172	MONTPELLIER		BZ	3
172	MONTPELLIER		CD	3
172	MONTPELLIER		CE	3
172	MONTPELLIER		CH	3
172	MONTPELLIER		CI	3
172	MONTPELLIER		CK	3
172	MONTPELLIER		CL	3
172	MONTPELLIER		CM	4
172	MONTPELLIER		CN	3
172	MONTPELLIER		CO	3
172	MONTPELLIER		CP	3
172	MONTPELLIER		CR	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
172	MONTPELLIER		CS	3
172	MONTPELLIER		CT	3
172	MONTPELLIER		CV	5
172	MONTPELLIER		DK	5
172	MONTPELLIER		DL	5
172	MONTPELLIER		DN	3
172	MONTPELLIER		DO	3
172	MONTPELLIER		DP	3
172	MONTPELLIER		DR	4
172	MONTPELLIER		DS	5
172	MONTPELLIER		DT	4
172	MONTPELLIER		DV	3
172	MONTPELLIER		DZ	3
172	MONTPELLIER		EH	3
172	MONTPELLIER		EI	3
172	MONTPELLIER		EK	3
172	MONTPELLIER		EL	3
172	MONTPELLIER		EM	3
172	MONTPELLIER		EN	3
172	MONTPELLIER		EO	3
172	MONTPELLIER		EP	3
172	MONTPELLIER		ER	3
172	MONTPELLIER		ES	3
172	MONTPELLIER		ET	3
172	MONTPELLIER		EV	3
172	MONTPELLIER		EW	3
172	MONTPELLIER		EX	3
172	MONTPELLIER		EY	3
172	MONTPELLIER		EZ	3
172	MONTPELLIER		HI	5
172	MONTPELLIER		HK	5
172	MONTPELLIER		HL	3
172	MONTPELLIER		HM	5
172	MONTPELLIER		HN	5
172	MONTPELLIER		HO	3
172	MONTPELLIER		HP	3
172	MONTPELLIER		HR	5
172	MONTPELLIER		HS	5
172	MONTPELLIER		HT	5
172	MONTPELLIER		HV	5
172	MONTPELLIER		HW	3
172	MONTPELLIER		HX	3
172	MONTPELLIER		HY	3
172	MONTPELLIER		HZ	3
172	MONTPELLIER		II	3
172	MONTPELLIER		IK	3
172	MONTPELLIER		IL	3
172	MONTPELLIER		IM	3
172	MONTPELLIER		IS	3
172	MONTPELLIER		IT	3
172	MONTPELLIER		IV	3
172	MONTPELLIER		IW	3
172	MONTPELLIER		IX	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
172	MONTPELLIER		IY	3
172	MONTPELLIER		IZ	3
172	MONTPELLIER		KL	3
172	MONTPELLIER		KM	4
172	MONTPELLIER		KN	5
172	MONTPELLIER		KO	4
172	MONTPELLIER		KP	3
172	MONTPELLIER		KR	3
172	MONTPELLIER		KS	3
172	MONTPELLIER		KT	3
172	MONTPELLIER		KV	3
172	MONTPELLIER		KW	3
172	MONTPELLIER		KX	3
172	MONTPELLIER		KY	3
172	MONTPELLIER		KZ	3
172	MONTPELLIER		LM	3
172	MONTPELLIER		LN	3
172	MONTPELLIER		LO	3
172	MONTPELLIER		LP	3
172	MONTPELLIER		LR	3
172	MONTPELLIER		LS	3
172	MONTPELLIER		LT	3
172	MONTPELLIER		LV	3
172	MONTPELLIER		LW	3
172	MONTPELLIER		LX	3
172	MONTPELLIER		LY	3
172	MONTPELLIER		LZ	3
172	MONTPELLIER		MR	3
172	MONTPELLIER		MS	3
172	MONTPELLIER		MT	3
172	MONTPELLIER		MV	4
172	MONTPELLIER		MW	3
172	MONTPELLIER		MX	3
172	MONTPELLIER		MY	3
172	MONTPELLIER		NP	3
172	MONTPELLIER		OA	3
172	MONTPELLIER		OB	3
172	MONTPELLIER		OC	3
172	MONTPELLIER		OD	3
172	MONTPELLIER		OE	3
172	MONTPELLIER		OH	3
172	MONTPELLIER		OI	3
172	MONTPELLIER		OK	3
172	MONTPELLIER		OL	3
172	MONTPELLIER		OM	3
172	MONTPELLIER		ON	3
172	MONTPELLIER		OO	3
172	MONTPELLIER		OP	3
172	MONTPELLIER		PA	3
172	MONTPELLIER		PB	3
172	MONTPELLIER		PC	3
172	MONTPELLIER		PD	3
172	MONTPELLIER		PE	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
172	MONTPELLIER		PH	3
172	MONTPELLIER		PI	3
172	MONTPELLIER		PK	3
172	MONTPELLIER		PL	3
172	MONTPELLIER		PM	3
172	MONTPELLIER		PN	3
172	MONTPELLIER		PO	3
172	MONTPELLIER		PR	3
172	MONTPELLIER		PS	3
172	MONTPELLIER		PT	3
172	MONTPELLIER		PV	3
172	MONTPELLIER		PW	3
172	MONTPELLIER		PX	3
172	MONTPELLIER		PY	3
172	MONTPELLIER		PZ	3
172	MONTPELLIER		RA	3
172	MONTPELLIER		RB	3
172	MONTPELLIER		RC	4
172	MONTPELLIER		RD	5
172	MONTPELLIER		RE	5
172	MONTPELLIER		RH	4
172	MONTPELLIER		RI	3
172	MONTPELLIER		RK	3
172	MONTPELLIER		RL	3
172	MONTPELLIER		RM	3
172	MONTPELLIER		RN	3
172	MONTPELLIER		RO	3
172	MONTPELLIER		RP	3
172	MONTPELLIER		RR	3
172	MONTPELLIER		RS	3
172	MONTPELLIER		RT	3
172	MONTPELLIER		RV	3
172	MONTPELLIER		RW	4
172	MONTPELLIER		RX	3
172	MONTPELLIER		RY	5
172	MONTPELLIER		RZ	5
172	MONTPELLIER		SA	5
172	MONTPELLIER		SB	5
172	MONTPELLIER		SC	4
172	MONTPELLIER		SD	4
172	MONTPELLIER		SE	3
172	MONTPELLIER		SH	3
172	MONTPELLIER		SI	3
172	MONTPELLIER		SK	5
172	MONTPELLIER		SL	5
172	MONTPELLIER		SM	3
172	MONTPELLIER		SN	3
172	MONTPELLIER		SO	3
172	MONTPELLIER		SP	3
172	MONTPELLIER		SR	3
172	MONTPELLIER		SS	3
172	MONTPELLIER		ST	3
172	MONTPELLIER		SV	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
172	MONTPELLIER		SW	3
172	MONTPELLIER		TA	3
172	MONTPELLIER		TB	3
172	MONTPELLIER		TC	3
172	MONTPELLIER		TD	3
172	MONTPELLIER		TE	3
172	MONTPELLIER		TK	3
172	MONTPELLIER		TL	3
172	MONTPELLIER		TM	3
172	MONTPELLIER		TN	3
172	MONTPELLIER		TO	3
172	MONTPELLIER		TP	3
172	MONTPELLIER		TR	3
172	MONTPELLIER		TS	3
172	MONTPELLIER		TT	3
172	MONTPELLIER		TV	3
172	MONTPELLIER		TW	3
172	MONTPELLIER		TX	3
172	MONTPELLIER		TY	3
173	MONTPEYROUX			2
174	MOULES-ET-BAUCELS			1
175	MOUREZE			1
176	MUDAISON			2
177	MURLES			3
178	MURVIEL-LES-BEZIERS			2
179	MURVIEL-LES-MONTPELLIER			2
180	NEBIAN			1
181	NEFFIES			1
182	NEZIGNAN-L EVEQUE			2
183	NISSAN-LEZ-ENSERUNE			3
184	NIZAS			2
185	NOTRE-DAME-DE-LONDRES			1
186	OCTON			1
187	OLARGUES			1
188	OLMET-ET-VILLECUN			1
189	OLONZAC			1
190	OUIA			1
191	PAILHES			2
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BA	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BB	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BC	1
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BD	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BE	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BH	5
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BI	5
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BK	5
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BL	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BM	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BN	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BO	4
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BP	5
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BR	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BS	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BT	2
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BV	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BW	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BX	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BY	3
192	PALAVAS-LES-FLOTS		BZ	2
193	PARDAILHAN			1
194	PAULHAN			2
195	PEGAIROLLES-DE-BUEGES			1
196	PEGAIROLLES-DE-L ESCALETTE			1
197	PERET			2
198	PEROLS		AA	3
198	PEROLS		AB	3
198	PEROLS		AC	3
198	PEROLS		AD	3
198	PEROLS		AE	3
198	PEROLS		AH	4
198	PEROLS		AI	4
198	PEROLS		AK	3
198	PEROLS		AL	3
198	PEROLS		AM	4
198	PEROLS		AN	4
198	PEROLS		AO	3
198	PEROLS		AP	4
198	PEROLS		AR	3
198	PEROLS		AS	3
198	PEROLS		AT	3
198	PEROLS		AV	3
198	PEROLS		AW	3
198	PEROLS		AX	3
198	PEROLS		AY	3
198	PEROLS		XX	4
199	PEZENAS		AB	2
199	PEZENAS		AC	2
199	PEZENAS		AD	2
199	PEZENAS		AE	2
199	PEZENAS		AH	3
199	PEZENAS		AI	2
199	PEZENAS		AK	2
199	PEZENAS		AL	2
199	PEZENAS		AM	2
199	PEZENAS		AN	2
199	PEZENAS		AO	3
199	PEZENAS		AP	2
199	PEZENAS		AR	2
199	PEZENAS		AS	2
199	PEZENAS		AT	2
199	PEZENAS		AV	3
199	PEZENAS		AW	3
199	PEZENAS		AX	2
199	PEZENAS		AY	2
199	PEZENAS		AZ	2
199	PEZENAS		BC	2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
199	PEZENAS		BD	2
199	PEZENAS		BE	2
199	PEZENAS		BH	2
199	PEZENAS		BI	3
199	PEZENAS		BK	3
199	PEZENAS		BL	3
199	PEZENAS		BM	5
199	PEZENAS		BN	3
200	PEZENES-LES-MINES			1
201	PIERRERUE			1
202	PIGNAN			3
203	PINET			2
204	PLAISSAN			1
205	LES PLANS			1
206	POILHES			2
207	POMEROLS			2
208	POPIAN			2
209	PORTIRAGNES			3
210	LE POUGET			2
211	LE POUJOL-SUR-ORB			2
212	POUJOLS			1
213	POUSSAN			3
214	POUZOLLES			2
215	POUZOLS			1
216	LE PRADAL			1
217	PRADES-LE-LEZ			3
218	PRADES-SUR-VERNAZOBRE			2
219	PREMIAN			1
220	LE PUECH			1
221	PUECHABON			1
222	PUILACHER			1
223	PUIMISSON			1
224	PUISSALICON			1
225	PUISSERGUIER			2
226	QUARANTE			2
227	RESTINCLIERES			2
228	RIEUSSEC			1
229	RIOLS			1
230	LES RIVES			1
231	ROMIGUIERES			1
232	ROQUEBRUN			2
233	ROQUEREDONDE			1
234	ROQUESSOLS			1
235	ROSI			1
236	LE ROUET			1
237	ROUJAN			2
238	SAINT-ANDRE-DE-BUEGES			1
239	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS			2
240	SAINT-AUNES		A	4
240	SAINT-AUNES		C	4
240	SAINT-AUNES		D	4
240	SAINT-AUNES		AA	3
240	SAINT-AUNES		AB	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
240	SAINT-AUNES		AC	3
240	SAINT-AUNES		AD	3
240	SAINT-AUNES		AE	3
240	SAINT-AUNES		AH	3
240	SAINT-AUNES		AI	3
240	SAINT-AUNES		AK	3
240	SAINT-AUNES		AL	3
240	SAINT-AUNES		AM	4
240	SAINT-AUNES		AN	4
240	SAINT-AUNES		AO	3
240	SAINT-AUNES		AP	3
240	SAINT-AUNES		AR	3
240	SAINT-AUNES		AS	3
240	SAINT-AUNES		AT	3
240	SAINT-AUNES		AV	3
240	SAINT-AUNES		AW	3
240	SAINT-AUNES		AX	3
240	SAINT-AUNES		AY	3
240	SAINT-AUNES		AZ	3
241	SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE			1
242	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL			2
243	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS			2
244	SAINT-BRES			3
245	SAINT-CHINIAN			1
246	SAINT-CHRISTOL			2
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE			4
248	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES			1
249	SAINT-DREZERY			2
250	SAINT-ETIENNE-D ALBAGNAN			1
251	SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS			1
252	SAINT-ETIENNE-ESTRECHOUX			1
253	SAINT-FELIX-DE-L HERAS			1
254	SAINT-FELIX-DE-LODEZ			1
255	SAINT-GELY-DU-FESC			3
256	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES			2
257	SAINT-GENIES DE VARENSAL			1
258	SAINT-GENIES-DE-FONTEdit			2
259	SAINT GEORGES D ORQUES			3
260	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE			1
261	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT			2
262	SAINT-GUIRAUD			1
263	SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR			1
264	SAINT-JEAN-DE-BUEGES			1
265	SAINT-JEAN-DE-CORNIES			2
266	SAINT-JEAN-DE-CUCULLES			2
267	SAINT-JEAN-DE-FOS			2
268	SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE			1
269	SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS			1
270	SAINT-JEAN-DE-VEDAS			3
271	SAINT JULIEN			1
272	SAINT-JUST			3
273	SAINT-MARTIN-DE-L ARCON			1
274	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES			2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
276	SAINTE-MATHIEU-DE-TREVIERS			3
277	SAINTE-AURICE-NAVACELLES			1
278	SAINTE-MICHEL			1
279	SAINTE-AZAIRE-DE-LADAREZ			1
280	SAINTE-AZAIRE-DE-PEZAN			2
281	SAINTE-PARGOIRE			2
282	SAINTE PAUL ET VALMALLE			2
283	SAINTE-PIERRE-DE-LA-FAGE			1
284	SAINTE-PONS-DE-THOMIERES			1
285	SAINTE-PONS-DE-MAUCHIENS			2
286	SAINTE-PRIVAT			1
287	SAINTE-SATURNIN-DE-LUCIAN			1
288	SAINTE-SERIES			2
289	SAINTE-THIBERY			2
290	SAINTE-VINCENT-DE-BARBEYRARG			1
291	SAINTE-VINCENT-D OLARGUES			1
292	SALASC			2
293	LA SALVETAT-SUR-AGOUT			1
294	SATURARGUES			2
295	SAUSSAN			3
296	SAUSSINES			2
297	SAUTEYRARGUES			1
298	SAUVIAN			2
299	SERIGNAN		AA	3
299	SERIGNAN		AB	3
299	SERIGNAN		AC	3
299	SERIGNAN		AD	3
299	SERIGNAN		AE	3
299	SERIGNAN		AH	3
299	SERIGNAN		AI	3
299	SERIGNAN		AK	3
299	SERIGNAN		AL	3
299	SERIGNAN		AM	2
299	SERIGNAN		AN	3
299	SERIGNAN		AO	2
299	SERIGNAN		AP	2
299	SERIGNAN		AR	2
299	SERIGNAN		AS	3
299	SERIGNAN		AT	3
299	SERIGNAN		AV	3
299	SERIGNAN		AW	3
299	SERIGNAN		AX	3
299	SERIGNAN		AY	3
299	SERIGNAN		AZ	3
299	SERIGNAN		BA	3
299	SERIGNAN		BB	3
299	SERIGNAN		BC	3
299	SERIGNAN		BD	3
299	SERIGNAN		BE	3
299	SERIGNAN		BH	3
299	SERIGNAN		BI	3
299	SERIGNAN		BK	3
299	SERIGNAN		BL	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
299	SERIGNAN		BM	3
299	SERIGNAN		BN	3
299	SERIGNAN		BO	2
299	SERIGNAN		BP	1
299	SERIGNAN		BR	2
299	SERIGNAN		BS	2
299	SERIGNAN		BT	1
299	SERIGNAN		BV	1
299	SERIGNAN		BW	1
299	SERIGNAN		BX	1
299	SERIGNAN		BY	1
299	SERIGNAN		BZ	1
299	SERIGNAN		CA	2
299	SERIGNAN		CB	1
299	SERIGNAN		CC	3
299	SERIGNAN		ZC	3
299	SERIGNAN		ZD	2
299	SERIGNAN		ZE	1
299	SERIGNAN		ZH	1
299	SERIGNAN		ZI	2
299	SERIGNAN		ZK	3
300	SERVIAN			2
301	SETE		AC	3
301	SETE		AD	3
301	SETE		AE	3
301	SETE		AH	4
301	SETE		AI	3
301	SETE		AK	3
301	SETE		AL	3
301	SETE		AM	3
301	SETE		AN	3
301	SETE		AO	3
301	SETE		AP	3
301	SETE		AR	4
301	SETE		AS	4
301	SETE		AT	5
301	SETE		AV	4
301	SETE		AW	4
301	SETE		AX	3
301	SETE		AY	3
301	SETE		AZ	3
301	SETE		BC	3
301	SETE		BD	3
301	SETE		BE	3
301	SETE		BH	3
301	SETE		BI	3
301	SETE		BK	3
301	SETE		BL	4
301	SETE		BM	3
301	SETE		BN	4
301	SETE		BO	5
301	SETE		BP	4
301	SETE		BR	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
301	SETE		BS	3
301	SETE		BT	3
301	SETE		BW	3
301	SETE		BX	3
301	SETE		BY	3
301	SETE		BZ	3
301	SETE		CD	3
301	SETE		CE	3
301	SETE		CH	3
301	SETE		CI	2
301	SETE		CK	3
301	SETE		CL	3
302	SIRAN			1
303	SORBS			1
304	SOUBES			1
305	LE SOULIE			1
306	SOUMONT			2
307	SUSSARGUES			2
308	TAUSSAC-LA-BILLIERE			1
309	TEYRAN			3
310	THEZAN-LES-BEZIERS			2
311	TOURBES			2
312	LA TOUR SUR ORB			1
313	TRESSAN			1
314	LE TRIADOU			2
315	USCLAS-D HERAULT			2
316	USCLAS-DU-BOSC			1
317	LA VACQUERIE ET ST MARTIN DE C			1
318	VACQUIERES			2
319	VAILHAN			1
320	VAILHAUQUES			3
321	VALERGUES			2
322	VALFLAUNES			1
323	VALMASCLE			1
324	VALRAS-PLAGE		AA	2
324	VALRAS-PLAGE		AB	2
324	VALRAS-PLAGE		AC	2
324	VALRAS-PLAGE		AD	3
324	VALRAS-PLAGE		AE	3
324	VALRAS-PLAGE		AH	3
324	VALRAS-PLAGE		AI	3
324	VALRAS-PLAGE		AK	3
324	VALRAS-PLAGE		AL	3
324	VALRAS-PLAGE		AM	3
324	VALRAS-PLAGE		AN	3
324	VALRAS-PLAGE		AO	3
324	VALRAS-PLAGE		AP	4
324	VALRAS-PLAGE		AR	4
324	VALRAS-PLAGE		AS	4
324	VALRAS-PLAGE		AT	3
324	VALRAS-PLAGE		AV	3
324	VALRAS-PLAGE		AW	3
324	VALRAS-PLAGE		AX	3

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
324	VALRAS-PLAGE		AY	3
324	VALRAS-PLAGE		AZ	3
324	VALRAS-PLAGE		BA	3
324	VALRAS-PLAGE		BB	4
324	VALRAS-PLAGE		BC	3
324	VALRAS-PLAGE		BD	3
324	VALRAS-PLAGE		BE	1
324	VALRAS-PLAGE		BH	3
324	VALRAS-PLAGE		BI	3
324	VALRAS-PLAGE		BK	3
324	VALRAS-PLAGE		BL	3
324	VALRAS-PLAGE		BM	3
324	VALRAS-PLAGE		BN	2
325	VALROS			2
326	VELIEUX			1
327	VENDARGUES			3
328	VENDEMIAN			1
329	VENDRES			3
330	VERARGUES			2
331	VERRERIES-DE-MOUSSANS			1
332	VIAS		F	4
332	VIAS		AA	5
332	VIAS		AB	5
332	VIAS		AC	5
332	VIAS		AD	4
332	VIAS		AE	4
332	VIAS		AH	4
332	VIAS		AI	4
332	VIAS		AK	4
332	VIAS		AL	4
332	VIAS		AM	4
332	VIAS		AN	4
332	VIAS		AO	4
332	VIAS		AP	3
332	VIAS		AR	3
332	VIAS		AS	3
332	VIAS		AT	4
332	VIAS		AV	4
332	VIAS		AW	5
332	VIAS		AX	5
332	VIAS		AY	5
332	VIAS		AZ	5
332	VIAS		BA	4
332	VIAS		BB	3
332	VIAS		BC	3
332	VIAS		BD	3
332	VIAS		BE	4
332	VIAS		BH	5
332	VIAS		BI	5
332	VIAS		BK	4
332	VIAS		BL	2
332	VIAS		BM	2
332	VIAS		BN	2

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
332	VIAS		BO	2
332	VIAS		BP	2
332	VIAS		BR	3
332	VIAS		BS	2
332	VIAS		BT	3
332	VIAS		BV	2
332	VIAS		BW	3
332	VIAS		BX	3
332	VIAS		BY	2
332	VIAS		BZ	2
332	VIAS		CA	2
332	VIAS		CB	2
332	VIAS		CC	2
332	VIAS		CD	2
332	VIAS		CE	2
332	VIAS		CH	2
332	VIAS		CI	2
332	VIAS		CK	2
332	VIAS		CL	2
332	VIAS		CM	2
332	VIAS		CN	2
332	VIAS		CO	2
332	VIAS		CP	2
332	VIAS		CR	2
332	VIAS		CS	2
332	VIAS		CT	2
332	VIAS		CV	2
332	VIAS		CW	2
332	VIAS		CX	2
332	VIAS		CY	2
332	VIAS		CZ	2
332	VIAS		DA	2
332	VIAS		DB	2
332	VIAS		DC	2
332	VIAS		DD	2
332	VIAS		DE	2
333	VIC-LA-GARDIOLE			3
334	VIEUSSAN			2
335	VILLEMAGNE L'ARGENTIERE			1
336	VILLENEUVE-LES-BEZIERS			3
337	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE			3
338	VILLENEUVETTE			2
339	VILLESASSANS			1
340	VILLETTE			2
341	VILLEVEYRAC			2
342	VIOLS-EN-LAVAL			2
343	VIOLS-LE-FORT			2
344	LA GRANDE MOTTE		AB	5
344	LA GRANDE MOTTE		AC	5
344	LA GRANDE MOTTE		AD	4
344	LA GRANDE MOTTE		AE	5
344	LA GRANDE MOTTE		AH	5
344	LA GRANDE MOTTE		AI	5

**Liste des communes et sections cadastrales par secteur d'évaluation du
département de l'Hérault**

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Secteur
344	LA GRANDE MOTTE		AK	5
344	LA GRANDE MOTTE		AL	5
344	LA GRANDE MOTTE		AM	5
344	LA GRANDE MOTTE		AN	5
344	LA GRANDE MOTTE		AO	5
344	LA GRANDE MOTTE		AP	5
344	LA GRANDE MOTTE		AR	5
344	LA GRANDE MOTTE		AT	3
344	LA GRANDE MOTTE		AV	5
344	LA GRANDE MOTTE		AW	5
344	LA GRANDE MOTTE		AX	5
344	LA GRANDE MOTTE		BA	5
344	LA GRANDE MOTTE		BB	5
344	LA GRANDE MOTTE		BC	5
344	LA GRANDE MOTTE		BD	5
344	LA GRANDE MOTTE		BE	5
344	LA GRANDE MOTTE		BH	5
344	LA GRANDE MOTTE		BI	5
344	LA GRANDE MOTTE		BL	4

Grille tarifaire du département de l'Hérault

Catégories	Tarifs (€ / m ²)				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5
ATE1	51,0	56,6	73,8	111,6	163,4
ATE2	50,9	54,4	69,8	95,5	153,4
ATE3	17,1	17,1	17,1	17,1	17,1
BUR1	104,1	120,9	149,2	163,4	177,7
BUR2	107,3	138,1	166,7	172,8	186,1
BUR3	118,6	120,4	158,2	166,4	193,9
CLI1	126,1	126,1	183,6	214,7	214,7
CLI2	112,2	154,0	170,9	193,4	193,4
CLI3	45,6	186,1	186,1	250,5	250,5
CLI4	114,8	114,8	145,7	145,7	145,7
DEP1	12,3	12,3	15,5	29,8	29,8
DEP2	43,3	52,3	64,3	86,7	149,0
DEP3	4,8	8,9	27,8	27,8	96,9
DEP4	27,3	33,8	54,8	85,1	124,7
DEP5	33,9	64,9	64,9	64,9	64,9
ENS1	62,2	67,6	84,9	103,2	175,3
ENS2	13,7	77,9	103,1	156,8	177,3
HOT1	88,6	88,6	124,7	148,4	158,7
HOT2	72,8	72,8	90,8	107,2	107,2
HOT3	46,7	64,1	99,7	99,7	99,7
HOT4	50,0	60,9	102,0	102,0	102,0
HOT5	101,8	115,3	143,9	146,3	149,1
IND1	42,4	42,4	53,4	77,0	77,0
IND2	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
MAG1	76,6	117,6	160,1	207,1	284,7
MAG2	77,6	98,1	132,9	174,8	267,8
MAG3	163,6	253,2	303,2	458,7	655,5
MAG4	59,8	59,8	84,7	112,6	224,1
MAG5	56,9	58,5	103,1	114,7	170,8
MAG6	41,5	51,2	87,9	104,7	104,7
MAG7	126,7	126,7	279,4	279,4	279,4
SPE1	79,1	79,1	79,1	83,4	125,8
SPE2	48,1	48,1	63,8	64,7	78,8
SPE3	43,1	65,8	72,5	101,8	125,7
SPE4	2,7	4,9	4,9	4,9	4,9
SPE5	0,9	1,9	1,9	3,9	4,3
SPE6	60,9	60,9	109,4	130,0	157,7
SPE7	32,9	32,9	78,0	88,7	88,7

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département de l'Hérault

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement la commune), à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
007	AIGUES-VIVES		A	11	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	39	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	59	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	87	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	188	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	657	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	791	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	842	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	875	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	954	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	970	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	971	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	973	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	974	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	1026	0,85
007	AIGUES-VIVES		A	1066	0,85
007	AIGUES-VIVES		B	678	0,85
007	AIGUES-VIVES		D	398	0,85
032	BEZIERS		CH	131	1,15
032	BEZIERS		DM	23	1,15
032	BEZIERS		DM	35	1,15
032	BEZIERS		DM	59	1,15
032	BEZIERS		DM	62	1,15
032	BEZIERS		DM	63	1,15
032	BEZIERS		DM	64	1,15
032	BEZIERS		DM	78	1,15
032	BEZIERS		DM	91	1,15
032	BEZIERS		DM	95	1,15
032	BEZIERS		DM	96	1,15
032	BEZIERS		DM	102	1,15
032	BEZIERS		DM	103	1,15
032	BEZIERS		DM	107	1,15
032	BEZIERS		DM	117	1,15
032	BEZIERS		DM	130	1,15
032	BEZIERS		DM	134	1,15
032	BEZIERS		DM	152	1,15
032	BEZIERS		DM	153	1,15
032	BEZIERS		DM	157	1,15
032	BEZIERS		DM	159	1,15
032	BEZIERS		DM	166	1,15
032	BEZIERS		DM	174	1,15
032	BEZIERS		DM	177	1,15
032	BEZIERS		DN	127	1,15
032	BEZIERS		DN	128	1,15
032	BEZIERS		DN	129	1,15
032	BEZIERS		DN	130	1,15
032	BEZIERS		DN	131	1,15
032	BEZIERS		DN	132	1,15
032	BEZIERS		DN	133	1,15

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département de l'Hérault

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
032	BEZIERS		DN	135	1,15
032	BEZIERS		DN	143	1,15
032	BEZIERS		DN	144	1,15
032	BEZIERS		DN	145	1,15
032	BEZIERS		DN	147	1,15
032	BEZIERS		DN	150	1,15
032	BEZIERS		DN	151	1,15
032	BEZIERS		DN	156	1,15
032	BEZIERS		DN	157	1,15
032	BEZIERS		EO	62	1,15
032	BEZIERS		EO	122	1,15
032	BEZIERS		HR	103	1,15
032	BEZIERS		HR	104	1,15
032	BEZIERS		HS	30	1,15
032	BEZIERS		HS	67	1,15
032	BEZIERS		HS	84	1,15
032	BEZIERS		HS	100	1,15
032	BEZIERS		HS	101	1,15
032	BEZIERS		HS	412	1,15
032	BEZIERS		HS	413	1,15
032	BEZIERS		HS	414	1,15
032	BEZIERS		HS	438	1,15
032	BEZIERS		HS	439	1,15
032	BEZIERS		HS	441	1,15
032	BEZIERS		HS	454	1,15
032	BEZIERS		HS	455	1,15
032	BEZIERS		HS	456	1,15
032	BEZIERS		HS	626	1,15
032	BEZIERS		HS	630	1,15
032	BEZIERS		HS	638	1,15
032	BEZIERS		HS	657	1,15
032	BEZIERS		HS	658	1,15
032	BEZIERS		HS	680	1,15
032	BEZIERS		HS	685	1,15
032	BEZIERS		HS	687	1,15
032	BEZIERS		HS	692	1,15
032	BEZIERS		HS	696	1,15
032	BEZIERS		HS	697	1,15
032	BEZIERS		HS	698	1,15
032	BEZIERS		HS	706	1,15
032	BEZIERS		HS	707	1,15
032	BEZIERS		HS	723	1,15
032	BEZIERS		HS	740	1,15
032	BEZIERS		HS	747	1,15
032	BEZIERS		HT	2	1,15
032	BEZIERS		HT	25	1,15
032	BEZIERS		HT	58	1,15
032	BEZIERS		HT	114	1,15
032	BEZIERS		HT	120	1,15
032	BEZIERS		HT	132	1,15
032	BEZIERS		HT	139	1,15
032	BEZIERS		HT	187	1,15

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département de l'Hérault

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
032	BEZIERS		HT	189	1,15
032	BEZIERS		HT	192	1,15
032	BEZIERS		HT	193	1,15
032	BEZIERS		HT	204	1,15
032	BEZIERS		HT	224	1,15
032	BEZIERS		HT	237	1,15
032	BEZIERS		HT	245	1,15
032	BEZIERS		HT	246	1,15
032	BEZIERS		HT	270	1,15
032	BEZIERS		HT	304	1,15
032	BEZIERS		HT	323	1,15
032	BEZIERS		HT	324	1,15
032	BEZIERS		HT	329	1,15
032	BEZIERS		HT	334	1,15
032	BEZIERS		HT	340	1,15
032	BEZIERS		HT	342	1,15
032	BEZIERS		HT	343	1,15
032	BEZIERS		HT	344	1,15
032	BEZIERS		HT	345	1,15
032	BEZIERS		HT	346	1,15
032	BEZIERS		HT	352	1,15
032	BEZIERS		HT	353	1,15
032	BEZIERS		HT	412	1,15
032	BEZIERS		HT	414	1,15
032	BEZIERS		HT	460	1,15
032	BEZIERS		HT	461	1,15
032	BEZIERS		HT	462	1,15
032	BEZIERS		HT	466	1,15
032	BEZIERS		HT	467	1,15
032	BEZIERS		HT	470	1,15
032	BEZIERS		HT	475	1,15
032	BEZIERS		HT	477	1,15
032	BEZIERS		HT	484	1,15
032	BEZIERS		HW	88	1,15
032	BEZIERS		HW	135	1,15
032	BEZIERS		HW	139	1,15
032	BEZIERS		HW	144	1,15
032	BEZIERS		HW	267	1,15
032	BEZIERS		HW	275	1,15
032	BEZIERS		HW	295	1,15
032	BEZIERS		HW	380	1,15
032	BEZIERS		HW	569	1,15
032	BEZIERS		HW	591	1,15
032	BEZIERS		HW	597	1,15
032	BEZIERS		HW	630	1,15
032	BEZIERS		HW	632	1,15
032	BEZIERS		HW	642	1,15
032	BEZIERS		HW	645	1,15
032	BEZIERS		HW	658	1,15
032	BEZIERS		HX	236	1,15
032	BEZIERS		HX	240	1,15
032	BEZIERS		HX	271	1,15

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département de l'Hérault

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
032	BEZIERS		HX	273	1,15
032	BEZIERS		HX	379	1,15
032	BEZIERS		HX	382	1,15
032	BEZIERS		HX	383	1,15
032	BEZIERS		HX	385	1,15
032	BEZIERS		HX	388	1,15
032	BEZIERS		HX	399	1,15
032	BEZIERS		HX	400	1,15
032	BEZIERS		HX	402	1,15
032	BEZIERS		HX	408	1,15
032	BEZIERS		HX	419	1,15
032	BEZIERS		HX	421	1,15
032	BEZIERS		HX	422	1,15
032	BEZIERS		HX	423	1,15
032	BEZIERS		HX	424	1,15
032	BEZIERS		HX	426	1,15
032	BEZIERS		HX	427	1,15
032	BEZIERS		HX	430	1,15
032	BEZIERS		HX	438	1,15
032	BEZIERS		HY	228	1,15
032	BEZIERS		MS	25	0,85
032	BEZIERS		MS	26	0,85
032	BEZIERS		MS	33	0,85
032	BEZIERS		MS	47	0,85
032	BEZIERS		MS	48	0,85
032	BEZIERS		MS	49	0,85
032	BEZIERS		MS	51	0,85
032	BEZIERS		MS	53	0,85
032	BEZIERS		MS	54	0,85
032	BEZIERS		MS	55	0,85
032	BEZIERS		MS	57	0,85
032	BEZIERS		MS	58	0,85
032	BEZIERS		MS	59	0,85
032	BEZIERS		MS	168	0,85
032	BEZIERS		MS	226	0,85
032	BEZIERS		MS	230	0,85
032	BEZIERS		MS	234	1,15
032	BEZIERS		NV	32	1,15
032	BEZIERS		NV	35	1,15
032	BEZIERS		NV	44	1,15
032	BEZIERS		NV	48	1,15
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	16	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	135	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	145	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	157	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	162	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	171	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	179	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	180	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	184	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	185	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	198	0,85

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département de l'Hérault

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	273	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AH	287	0,85
037	BOUJAN-SUR-LIBRON		AI	16	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		AA	57	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		BK	51	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		BK	76	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		BK	87	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		BK	169	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	2	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	12	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	23	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	42	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	63	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	64	0,85
247	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		CC	91	0,85
255	SAINT-GELY-DU-FESC		BY	62	0,85
255	SAINT-GELY-DU-FESC		BY	63	0,85
255	SAINT-GELY-DU-FESC		BY	64	0,85
255	SAINT-GELY-DU-FESC		BY	65	0,85
255	SAINT-GELY-DU-FESC		BY	66	0,85
324	VALRAS-PLAGE		AP	10	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AP	95	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AP	97	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AP	182	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	1	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	116	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	119	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	120	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	123	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	134	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AR	201	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AS	2	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AS	4	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AS	5	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AS	20	0,9
324	VALRAS-PLAGE		AS	117	0,9
324	VALRAS-PLAGE		BB	36	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	47	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	79	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	80	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	91	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	92	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	196	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	197	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	198	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	202	0,85
324	VALRAS-PLAGE		BB	227	0,85

PREFET DE L'HERAULT

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Département Énergie Développement Durable
Division Énergie Air

ARRETE PREFECTORAL n°
du - 9 JUIN 2016

Portant approbation du projet d'ouvrage du réseau public de transport d'électricité pour le raccordement de la sous-station LGV SNCF de La Castelle :
- Création d'une ligne 225 kV double circuit entre la sous-station et le nouveau pylône 25N de la liaison 225 kV Saumade - Tamareau
- Mise en souterrain du tronçon 11N-12 de la ligne 63 kV Fréjorgues - Montpellier

Le Préfet de l'Hérault,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles R.323-26 à R.323-29, R.323-30 à R.323-32 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu le décret n° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu le décret n° 2006-1731 du 23 décembre 2006 approuvant le cahier des charges-type de concession du réseau public de transport d'électricité ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2012 portant application de l'article R323-43 du Code de l'Énergie relatif au contrôle des ondes électromagnétiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévu par l'article R.323-30 du Code de l'Énergie ;

Vu le dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage adressé par Réseau Transport Électricité (RTE) le 31 mars 2016, relatif à la création d'une ligne 225 kV double circuit entre la sous-station LGV SNCF de La Castelle et le nouveau pylône 25N de la liaison 225 kV Saumade – Tamareau, et à la mise en souterrain du tronçon 11N-12 de la ligne 63 kV Fréjorgues – Montpellier, sur la commune de Lattes ;

Vu les plans de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques accompagnant ce dossier relatifs aux lignes 225 kV nouvellement créées La Castelle-Saumade et La Castelle-Tamareau ;

Vu la consultation des maire et services concernés ouverte le 13 avril 2016 ;

Vu les avis formulés et les accords tacites ;

Vu les réponses et engagements apportés par RTE ;

Considérant la nécessité de réaliser l'alimentation électrique de la sous-station LGV SNCF de La Castelle par la création du poste de répartition 225 kV dans l'enceinte de la sous-station et de ses raccordements 225 kV au réseau public de transport de l'électricité existant ;

Considérant qu'aucune opposition n'a été émise par les maire et services consultés ;

ARRÊTE

Article 1

Le projet de création d'une ligne 225 kV double circuit entre la sous-station LGV SNCF de La Castelle et le nouveau pylône 25N de la liaison 225 kV Saumade – Tamareau, et de mise en souterrain du tronçon 11N-12 de la ligne 63 kV Fréjorgues – Montpellier, sur la commune de Lattes, est approuvé tel que présenté dans le dossier adressé par RTE le 31 mars 2016.

Cette approbation est délivrée à la société RTE, sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent expressément réservés et des autres réglementations applicables du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code forestier, du code de la voirie ou du code du travail.

Article 2

L'ouvrage sera exécuté sous la responsabilité de la société RTE, conformément au projet déposé et aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Les travaux devront faire l'objet d'une attestation de conformité aux prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 susvisé, établie par le maître d'œuvre.

Un contrôle sera effectué lors de la mise en service de l'ouvrage et renouvelé au moins une fois tous les vingt ans, aux frais du responsable de l'ouvrage. Un exemplaire des comptes rendus des contrôles effectués sera transmis au Préfet (DREAL), à sa demande.

Article 3

Les plans de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques adressés par RTE le 31 mars 2016, relatifs à la création des lignes 225 kV La Castelle-Saumade et La Castelle-Tamareau, sont approuvés.

Article 4

Conformément à l'article R.323-29 du Code de l'Énergie, RTE enregistrera les données relatives aux différents éléments de l'ouvrage dans un système d'information géographique.

Article 5

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et affichée pendant une durée minimale de deux mois à la mairie de Lattes, commune concernée par les travaux.

Article 6

Un recours contentieux peut être exercé devant le tribunal administratif de Montpellier, juridiction territorialement compétente, dans les deux mois qui suivent la notification, l'affichage en mairie ou la publication au recueil des actes administratifs, de la présente décision.

Article 7

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le maire de Lattes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur est adressée.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,
Pour le Directeur régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
et par subdélégation,
Le Chef du Département Énergie Développement Durable,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent VACHE', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Vincent VACHE

PREFET DE L'HERAULT

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Département Énergie Développement Durable
Division Énergie Air

ARRETE PREFECTORAL n°
du - 9 JUIN 2016

Portant approbation du projet d'ouvrage du réseau public de transport d'électricité pour le raccordement de la sous-station LGV SNCF de La Castelle : poste de répartition 225 kV dans l'enceinte de la sous-station

Le Préfet de l'Hérault,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles R.323-26 à R.323-29, R.323-30 à R.323-32 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu le décret n° 2005-172 du 22 février 2005 définissant la consistance du réseau public de transport d'électricité et fixant les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu le décret n° 2006-1731 du 23 décembre 2006 approuvant le cahier des charges-type de concession du réseau public de transport d'électricité ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévu par l'article R.323-30 du Code de l'Énergie ;

Vu le dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage adressé par Réseau Transport Electricité (RTE) le 31 mars 2016, relatif à la création du poste de répartition 225 kV La Castelle dans l'enceinte de la sous-station LGV SNCF de La Castelle à Lattes ;

Vu la consultation des maire et services concernés ouverte le 13 avril 2016 ;

Vu les avis formulés et les accords tacites ;

Vu les réponses et engagements apportés par RTE ;

Considérant la nécessité de réaliser l'alimentation électrique de la sous-station LGV SNCF de La Castelle par la création du poste de répartition 225 kV dans l'enceinte de la sous-station et de ses raccordements 225 kV au réseau public de transport de l'électricité existant ;

Considérant qu'aucune opposition n'a été émise par les maire et services consultés ;

ARRÊTE

Article 1

Le projet de création du poste de répartition 225 kV La Castelle situé dans l'enceinte de la sous-station LGV SNCF de La Castelle à Lattes, est approuvé tel que présenté dans le dossier adressé par RTE le 31 mars 2016.

Cette approbation est délivrée à la société RTE, sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent expressément réservés et des autres réglementations applicables du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code forestier, du code de la voirie ou du code du travail.

Article 2

L'ouvrage sera exécuté sous la responsabilité de la société RTE, conformément au projet déposé et aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Les travaux devront faire l'objet d'une attestation de conformité aux prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 susvisé, établie par le maître d'œuvre.

Un contrôle sera effectué lors de la mise en service de l'ouvrage et renouvelé au moins une fois tous les vingt ans, aux frais du responsable de l'ouvrage. Un exemplaire des comptes rendus des contrôles effectués sera transmis au Préfet (DREAL), à sa demande.

Article 3

Conformément à l'article R.323-29 du Code de l'Énergie, RTE enregistrera les données relatives aux différents éléments de l'ouvrage dans un système d'information géographique.

Article 4

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et affichée pendant une durée minimale de deux mois à la mairie de Lattes, commune concernée par les travaux.

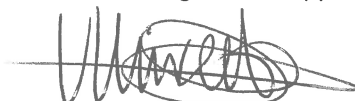
Article 5

Un recours contentieux peut être exercé devant le tribunal administratif de Montpellier, juridiction territorialement compétente, dans les deux mois qui suivent la notification, l'affichage en mairie ou la publication au recueil des actes administratifs, de la présente décision.

Article 6

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le maire de Lattes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur est adressée.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,
Pour le Directeur régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
et par subdélégation,
Le Chef du Département Énergie Développement Durable,



Vincent VACHE

DESTINATAIRES

- M. le Préfet de l'Hérault
 - M. le Maire de Lattes
 - M. le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
 - M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault
 - M. le Conservateur Régional de l'Archéologie – Service Régional de l'Archéologie
 - M. le Directeur Général de l'Aviation Civile
 - M. le Directeur régional de SNCF Réseau
 - M. le Directeur d'OcVIA
 - M. le Directeur de RTE - CDI Marseille
-



Direction générale
des services



Préfecture de l'Hérault

**Arrêté n° 2016-06-01-001
du 1^{er} juin 2016**

**Relatif à la tarification de la structure expérimentale « Res Urgence »
Géré par l'EURL « Res Urgence »**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment l'article 45 ;

Vu le décret n°75-96 du 18 février 1975 fixant les modalités de mise en œuvre d'une action judiciaire en faveur des jeunes majeurs ;

Vu le décret n°83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé

Vu l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 Décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du président du conseil général ;

Vu la délibération du conseil départemental relative au budget de l'exercice ;

Vu la loi de finances relative à l'exercice et fixant les crédits alloués au ministère de la justice ;

Vu le courrier concernant la reconduction de la dotation 2015 adressé le 5 février 2016 puis le 7 mars 2016 au responsable de la structure ;

Sur proposition de Madame la directrice générale adjointe, solidarités départementales,

Sur proposition de Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Hérault ;

Arrêtent :

Article 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2016, les recettes et les dépenses prévisionnelles de **RESURGENCE à BOISSERON** sont autorisées comme suit :

	Groupes foncti		
Charges	Groupe I : Dépenses afférentes: l'exploitation couran		
	Groupe II : Dépenses afférentes: personnel		
	Groupe III : -----		

Article 2 :

Pour ce qui concerne les financements du conseil départemental de l'Hérault, ces budgets feront l'objet de versements mensuels par douzième au moyen d'une dotation globalisée, sous réserve des sommes déjà perçues antérieurement et ce jusqu'au 30 juin 2016.

Pour l'année 2016, le montant du douzième s'élève à :

59 169,33 €

Article 3 :

Pour l'année 2016, le prix de journée concernant **RESURGENCE à BOISSERON** est fixé à :

179,75 €

Article 4:

Les recours éventuels dirigés contre le présent arrêté doivent être introduits dans le délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication et adressés au tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale sis à la cour d'appel administrative 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux cedex.

Article 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Article 6 :

En application des dispositions du III de l'article R. 314-36 du code de l'action sociale et des familles, le ou les tarifs fixés à l'article 2 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Article 7 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Hérault, Madame la Directrice générale adjointe, solidarités départementales, Monsieur le Directeur de l'établissement intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 01/06/2016

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale adjointe,
Solidarités départementales

Nadine Rouillon

p/Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES
POLE ÉPREUVES SPORTIVES

Arrêté n° 2016-01-550 du 1er juin 2016
Autorisant le déroulement de l'épreuve cycliste dénommée
« La route du sud cycliste- la dépêche du Midi » du 16 au 19 juin 2016

Le préfet de l'Hérault,
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du Code de la Route ;
- VU le Code du Sport, et notamment ses articles L231-2, L231-2-1, L331-1 à L331-4-1, L131-14 à L131-21, R331-7 à R331-17, A331-2 à A331-4 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique de la fédération française de cyclisme ;
- VU la demande présentée par l'association « La route du sud cycliste- La dépêche du Midi » en vue d'organiser du 16 au 19 juin 2016, une course cycliste dénommée "La route du sud cycliste- La dépêche du Midi" ;
- VU les avis favorables de Mmes et Mrs les préfet(e)s de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Gers ;
- VU les avis favorables des maires des communes concernées;
- VU l'avis favorable du maire de Saint-Pons de Thomières et l'arrêté de restriction de circulation et de stationnement qu'il a accordé à la manifestation;
- VU l'avis du président du conseil départemental de l'Hérault et les mesures de restrictions de circulation qu'il a arrêtées ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par les organisateurs auprès de la compagnie Verspieren ;
- VU l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière de l'Hérault réunie le 1er juin 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-01-016 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault;
- SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault.

ARRETE :

ARTICLE 1 : M. le Président de l'association " La route du sud cycliste- La Dépêche du Midi" est autorisé sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser du 16 au 19 juin 2016, une course cycliste dénommée " la route du sud cycliste- La Dépêche du Midi".

ARTICLE 2 : Les concurrents devront porter un casque à coque rigide et un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance.

Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route et les autres arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies. Les concurrents veilleront à utiliser la partie droite de la chaussée.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoient, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, en installant des postes de signaleurs aux carrefours dangereux.

Ils feront précéder le peloton de tête d'une voiture-pilote qui assurera le rôle d'ouverture de course. Par ailleurs, une voiture-balai signalera le passage du dernier concurrent. Des motos de l'organisation précéderont et entoureront le(s) peloton(s) de cyclistes.

Les organisateurs mettront également en place, à leurs frais, une signalisation conforme à la réglementation bien en amont des carrefours et notamment des panneaux "attention course cycliste, priorité de passage" permettant de signaler aux usagers de la route la présence des cyclistes et les informer de la priorité de passage.

ARTICLE 4 : Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur l'itinéraire de passage de l'épreuve. Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation.

Les signaleurs doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un brassard marqué "course", d'un baudrier et d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et être en possession d'une copie de l'arrêté autorisant la course et accordant la priorité de passage.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

ARTICLE 5 : La protection sanitaire sera assurée par la présence d'un médecin et de deux ambulances agréées disponible à tout moment conformément au dossier déposé par les organisateurs. Les organisateurs devront disposer de liaisons radio entre le P.C. et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

M. Guy BERJAUD (N° tél: 06 88 82 89 79) est désigné en tant que responsable des secours. Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant 06 30 87 79 37. Les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone aux services de police ou de gendarmerie, compétents et au CODIS 34.

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le « responsable des secours » contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et le directeur de course arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de sécurité publique. Une déclaration d'accident

devra être faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ddcs-secretariat-direction@herault.com)

ARTICLE 6 : Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains. Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute sorte de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

ARTICLE 7 : les organisateurs sont également tenus de respecter toutes les dispositions et prescriptions émises par les commissions départementales de sécurité routière des départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn (en annexe).

ARTICLE 8 : Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

ARTICLE 9 : Site Natura 2000 : Afin de ne pas impacter l'environnement, les participants devront veiller à ne pas sortir des sentiers-chemins matérialisés, ramasser les déchets, ne pas aménager les infrastructures naturelles (haies, arbres, linéaires de végétation), éviter de faire du bruit pour préserver la tranquillité des espèces présentes sur le site. L'organisateur s'engage à faire un état des lieux avant et après la manifestation sportive de manière à engager les mesures de réduction des impacts induits par la manifestation.

ARTICLE 10 : Il est formellement interdit :

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation ;
 - d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
 - de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.
- Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

ARTICLE 11 : Dans l'intérêt de la Sécurité Routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, **sont interdits :**

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quel que soit la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :
 - sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.
 - sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

ARTICLE 12 : Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de gendarmerie et de police chargés du contrôle.

ARTICLE 13 :Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs et aux préfectures de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Pour le préfet, et par délégation
Le sous préfet, directeur de cabinet,

signé

Guillaume SAOUR



Montpellier, le 06 juin 2016

Direction Générale
des Services

Arrêté du Président

DGA – Aménagement du territoire
Pôle routes et transports
Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation
Service exploitation et sécurité routière
Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD
T : 04 67 67 70 42
Références : 2016-06-16 au 19 route du Sud cycliste

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L. 3221.4 du Code général des collectivités publiques, relatif à la gestion du domaine départemental,

Vu le code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à 411-32 relatifs à l'organisation et à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le règlement de voirie départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental portant délégation de signature,

Vu la demande de M. CAUBIN Pierre, d'emprunter le réseau routier départemental en vue d'organiser une épreuve de course cycliste,

Vu l'avis de la Commission départementale de Sécurité routière réunie le 1^{er} juin 2016,

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive « La route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi » du 16 au 19 juin 2016 sur le réseau routier départemental nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route,

Arrête :

Article 1 /

Une priorité de passage, telle que définie dans l'article R 411-30 du code de la route, est donnée à l'épreuve sportive « La route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi » le jeudi 16 juin 2016 sur les sections de routes départementales hors agglomération, concernées par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées-ci-dessous :

- RD612, du PR119+742 à 124 + 888 sur le territoire des communes de St Pons de Thomières et Courniou
- RD920, du PR0+000 à 6+139, sur le territoire des communes de Courniou et Verreries de Moussan
- RD147, du PR23+224 à 16+575 sur le territoire des communes de Verreries de Moussan et Rieussec
- RD907, du PR41+377 à 25+381 sur le territoire des communes de Rieussec et St Pons de Thomières,
- RD55, du PR0+000 à 9+130, sur le territoire des communes de St Pons de Thomières et Le Soulié

La priorité de passage sera effective au passage du véhicule d'ouverture de course de l'organisation, qui précèdera le peloton et sera cloturée au passage du véhicule fin de course.

Les concurrents qui ne pourront pas rester dans ce peloton, respecteront impérativement le code de la route.

Article 2 /

Conformément au code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur :

- M.CAUBIN Pierre (06.30.87.79.37), organisateur de l'épreuve « La route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi » (siège social : 12, rue du petit train – BP40135 CASTRES cédex) mettra en place la signalisation de la priorité de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve et assurera sous son entière responsabilité toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le bon déroulement de la compétition et la sécurité des usagers de la route.

Article 3 /

L'organisateur s'engage à prendre à sa charge les dommages et dégradations de la chaussée ou de ses dépendances constituant une dégradation d'ouvrage, tel que le marquage des chaussées (inscriptions, signes ou dessins) lié au balisage des parcours, qui est proscrit.

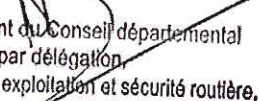
Article 4 /

Cet arrêté devra être en possession des signaleurs chargés de la sécurisation de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté.

Article 5 /

M. le Directeur de l'agence technique départementale de St Pons de Thomières
M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,
sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signature


Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Chef du service exploitation et sécurité routière,

Nicolas Duhayon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau des élections de la réglementation
et des affaires juridiques
Affaire suivie par : Nathalie DURAND
Tél : 05.63.45.62.10
Fax : 05.63.45.61.18
Courriel : nathalie.durand@tarn.gouv.fr

Albi, le 6 juin 2016

Le préfet du Tarn

à

Monsieur le préfet de l'Hérault
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
Pôle prévention

Objet : Route du Sud Cycliste – Edition 2016 du 16 au 19 juin 2016
Passage dans le Tarn les 16 et 17 juin 2016 (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} étapes)

Vos réf. : votre demande d'avis du 14 mars 2016

PJ : - Relevé de décision de la CDSR du 4 mai 2016

- Arrêtés du préfet, du conseil départemental et des communes réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion du passage de la course
- Parcours de l'étape 3 modifié

Après consultation des membres de la commission départementale de la sécurité routière et des différents services et mairies concernés par le passage de la manifestation, réunis en préfecture du Tarn le mercredi 4 mai 2016, j'émet un **avis favorable** au passage de la Route du Sud Cycliste – Edition, 2016 les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2016, sous réserve que les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Suite à la reconnaissance des parcours effectuée le mardi 24 mai 2016 par l'organisateur et la gendarmerie du Tarn, le parcours de la 3^{ème} étape (contre la montre) a été modifié. Vous trouverez le nouveau parcours en annexe.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet, et par délégation,
La directrice de cabinet,

Astrid JEFFRAULT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections
1 place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 19 JUIN 2016

Affaire suivie par Christine BATTISTEL
Courriel : cpreuvestsportives@haute-garonne.pref.gouv.fr
Tél : 05.34.45.35.49/fax : 05.34.45.34.24

Réf : 108

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

OBJET : Epreuve sportive "La Route du Sud Cycliste – La Dépêche du Midi" du 16 au 19 juin 2016

Dans le cadre du déroulement de la course cycliste intitulée « La Route du Sud Cycliste – La Dépêche du Midi » prévue du 16 au 19 juin 2016 et de son passage dans le département de la Haute-Garonne, vous avez sollicité mon avis sur la demande présentée par son organisateur.

J'émet un avis favorable concernant le passage de cette épreuve en Haute-Garonne, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables à ce type d'épreuve et des observations suivantes :

- la compétition se déroulant sur des routes et chemins ouverts à la circulation, dont certains avec une faible largeur de voie ainsi qu'une visibilité parfois réduite, les organisateurs devront faire respecter les règles relatives à la sécurité ainsi que celles du code de la route et mettre en place la signalisation adéquate.
- l'organisateur devra avoir obtenu les autorisations et arrêtés nécessaires auprès des administrations compétentes et adapter le tracé selon les contraintes particulières des communes traversées.

Vous voudrez bien me communiquer l'arrêté préfectoral d'autorisation d'organisation de cette manifestation.

Pour le Préfet,
Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Silviane LALANDE



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des libertés publiques et
des collectivités territoriales

Bureau des élections et des
professions réglementées
Epreuves sportives

Affaire suivie par : Mme Maryse Claverie-Tiennot
Tél. : 05.62.56.64.25
courriel : pref-epreuves-sportives@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le 31 mai 2016

La préfète des Hautes-Pyrénées

à

Monsieur le préfet de l'Hérault
Bureau des manifestations sportives

34000 MONTPELLIER

OBJET : Course cycliste « La route du sud-la dépêche du midi » du 16 au 19 juin 2016

RÉF : Votre message du 14 mars 2016

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à la course cycliste intitulée « La route du sud – La dépêche du midi » prévue du 16 au 19 juin 2016 et de son passage dans le département des Hautes-Pyrénées, vous avez sollicité mon avis sur la demande présentée par son organisateur, M. Pierre CAUBIN, pour la 4^{ème} étape : Saint-Gaudens (31)/Val d'Azun-Col de Couraduc (65).

Comme je vous l'avais signalé le 10 mai dernier, je vous confirme que j'ai réuni hier, la commission départementale de sécurité routière, afin de recueillir l'avis préalable des membres de cette instance consultative.

Suite à cette réunion et en ce qui me concerne, j'émet un avis favorable au passage de cette épreuve dans le département des Hautes-Pyrénées, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables à ce type de manifestations sportives et des observations suivantes :

1°/ Les organisateurs devront prendre les mesures nécessaires, afin d'assurer la sécurité des spectateurs et des concurrents pendant toute la durée de l'épreuve. Ces derniers ainsi que les chauffeurs des véhicules de la caravane publicitaire, seront tenus de respecter strictement les prescriptions du code de la route ainsi que les dispositions complémentaires, prises éventuellement par les maires des communes traversées.

Des militaires de la gendarmerie nationale seront positionnés au niveau des intersections dangereuses, aidés obligatoirement par des signaleurs, motocyclistes et statiques, pour tous les autres points sensibles du tracé de l'épreuve, non tenus par leur service et prévus par l'organisateur.

En dehors du dispositif spécialement mis en place pour cette course cycliste, les services de la gendarmerie nationale (Compagnie d'Argelès-Gazost notamment) n'assureront pas de surveillance particulière de l'itinéraire et n'interviendront qu'en cas d'accident.

2°/ Par ailleurs, la direction des routes et transports du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a informé les membres de la réunion, que des travaux d'entretien et de réfection des chaussées sont actuellement en cours sur le département.

Il conviendra donc de signaler aux coureurs, la présence éventuelle de gravillons sur la RD 13 entre Pierrefitte-Nestalas et Arcizans-Avant ainsi que sur la RD 103 entre Estaing et Arrens-Marsous et sur la RD 928 Col de Couraduque sur la commune d'Aucun.

Le maire de Barèges a également signalé en séance, que les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et pluvial sur la RD 918, ne seront pas achevés d'ici le 18 juin prochain. Comme prévu avec l'organisateur, il conviendra en conséquence et par mesure de sécurité, de traverser le village par l'avenue Louvois (et non par la rue Ramond), dans le sens normal de la circulation actuelle, sachant que l'entrée de cette voie, par une courbe de 90°, au niveau de la résidence Oncet, devra obligatoirement être protégée.

Des chantiers devraient également être en cours sur l'ensemble des RD entre la commune de Gerde et le col du Tourmalet.

Enfin, le conseil départemental a émis un avis favorable sur les demandes de priorité de passage présentées par l'organisateur sur les voies suivantes :

- sur la RD 26, descente du col de Coupe jusqu'à Esparros, à partir de 12H30 jusqu'à environ 13H,
- sur la RD 26, descente du Couret d'Asque jusqu'au croisement de la RD 326, à partir de 12H50 jusqu'à environ 13H15,
- sur la RD 918, descente du col du Tourmalet jusqu'à Luz-Saint-Sauveur, à partir de 14H jusqu'à environ 15H30,
- et sur la RD 603, descente du col des Bordères jusqu'à Arrens-Marsous, à partir de 15H30 jusqu'à environ 16H30 .

En ce qui concerne la privatisation de la RD 928, sur la commune d'Aucun, du PR 0+00 au PR 6+500, qui sera fermée à la circulation pour raisons de sécurité des usagers de 14H30 à 17H, le samedi 18 juin 2016, un arrêté va être pris prochainement, par le président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, dès réception de la demande écrite de l'organisateur.

3°/ Bien que le nombre de spectateurs soit difficile à évaluer, le SDIS 65, a prévu, comme en 2015, un nombre maximum de 700 personnes à l'arrivée.

Il convient donc de mettre en place un Point d'Alerte et de Premiers Secours (PAPS) au départ et à l'arrivée de chaque étape, ce qui ne semble pas poser de problème particulier au vu des informations du dossier confirmées en séance par l'organisateur.

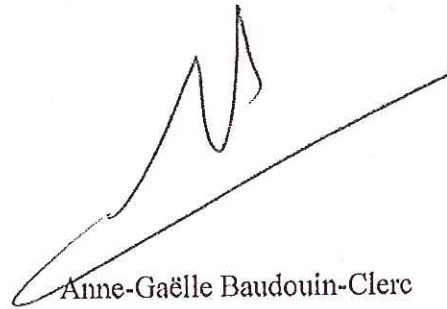
4°/ Enfin et comme cela a été précisé en séance à M. Pierre CAUBIN, je tiens à souligner que deux événements ont lieu ce week-end là dans le département des Hautes-Pyrénées, dans la zone de course.

Il s'agit d'une part, du pèlerinage des motards à Lourdes, lesquels pourraient se déplacer en groupe et créer ainsi, des difficultés de circulation s'ils rencontraient les participants à la course cycliste, d'une épreuve de jeunes vététistes organisée sur site par le « pyrénéissime vélo sport » à Aucun (col de Couraduque le dimanche), d'autre part.

Mes services ont informé les organisateurs de chacun de ces deux événements, du passage dans le département, le samedi 18 juin 2016, de la course cycliste « La route du sud – La dépêche du midi » et ont demandé à M. Pierre CAUBIN, de prendre également leur attache, afin d'éviter toute interférence de ces manifestations.

5°/ Enfin, il a également été demandé à l'organisateur, d'adresser un nouveau message à l'ensemble des communes traversées, une semaine avant l'épreuve, afin de leur rappeler les horaires de passage de la caravane puis des coureurs, afin que ces derniers puissent en informer leurs administrés et éviter ainsi tout problème lié à un manque de publicité de l'épreuve.

Je vous remercie par avance de bien vouloir inclure ces prescriptions, si vous en êtes d'accord, dans votre arrêté d'autorisation de l'épreuve, et m'en faire parvenir une copie.



Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc



PREFET DU GERS

Auch, le 30 MAI 2016

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales
Service de Délivrance des Titres
Dossier suivi par Mohamed ZAUGUI
☎ 05.62.61.44.03
Mail : pref-epreuves-sportives@gers.gouv.fr

Le Préfet du Gers
à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

34062 Montpellier

Objet : Autorisation de l'épreuve cycliste « *La Route du Sud Cycliste – La dépêche du Midi* » du 16 au 19 juin 2016.

Réf : courrier du 14 mars 2016.

Comme suite au courrier cité en référence, je vous informe que j'émet un avis favorable à l'arrivée, dans le département du Gers le dimanche 19 juin 2016, de l'épreuve cycliste dénommée « *la Route du Sud – La Dépêche du Midi* », sous réserve que les prescriptions de la réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique soient respectées, notamment :

- *des dispositifs d'alerte des secours (n°18 et 112, SAMU 15, Police ou Gendarmerie 17) devront être prévus le long du parcours et en informer les responsables de la sécurité ;*
- *des signaleurs devront être présents en tous les points dangereux de l'itinéraire, notamment lors des traversées des routes départementales ;*
- *les participants seront tenus de respecter en tout point les règles du code de la Route.*

.../...

Par ailleurs, je vous précise que Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gers a émis les observations suivantes :

- une escorte motocycliste de 23 militaires assurera la sécurité avec l'organisateur.
- du personnel statique sera positionné uniquement sur les points dangereux de l'itinéraire (traversée des voies à forte circulation, public important..).
- le circuit de la 5ème étape a été reconnu et ne présente aucune difficulté.
- dans le cadre de la privatisation du circuit, des déviations seront mises en place par l'organisateur et le Conseil Départemental du Gers.

Enfin, au titre de NATURA 2000, il est à noter que la Route du Sud n'impacte aucunement les sites traversés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Christian GUYARD

41

ROUTE DU SUD CYCLISTE – LA DEPECHE DU MIDI

Du 16 au 19 JUIN 2016

Liste Motards Civils

NOM	Prénom	Marque	Immatriculation	N° Permis de conduire
ALVES	José-Louis	SUZUKI	5642 VL 33	321707 Bordeaux
ANTIC	Jean-Louis	BMW	CR 621 KH	317405746 Toulouse
ASSIER	Gérard	BMW	CE 062 CZ	0607692552 Beziers
BONNEFOUS	Robert	BMW	CD 341 SZ	14A168642 Toulouse
BRISSET	Philippe	BMW	BN 363 GB	7904921106675 Antony
CALMETTES	Michel	YAMAHA	1326 ST 81	279611 Albi
CASTEX	Christian	YAMAHA	CK 459 EE	317014883 Muret
COSTEPLANE	Jean-Yves	BMW	CJ 968 XZ	890111100418 Muret
COTTAVE-CLAUDET	Robert	SUZUKI	7421 GV 09	75587 Foix
COULON	Pascal	BMW	38 CDY 31	234109 Toulouse
DAZELLE	Christian	BMW	DL 440 JK	267991 La Rochelle
DELERIS	Alain	HONDA	AN 165 YX	780781110085 Albi
DELPAT	Jean-Louis	BMW	BH 675 DB	751212200510 Rodez
DUBUS	Gérard	BMW	1722 TB 81	945740 Albi
FABRE	Yannick	SUZUKI	DG 075 TT	15AD59466 Castres
FARJANEL	Eric	TRIUMPH	CY 033 CC	870781110431 Albi
FINGHER	David	HARLEY DAVIDSON	5895 SD 65	920965300542 Tarbes
GARCIA	Eric	BMW	DE 853 VX	790682200308 Toulouse
GAUT	Patrice	HONDA	350 CDX 31	820831311101 Foix
GLEIZES	Christophe	BMW	BY 809 JJ	900531311545 Albi
GONZALES	Julien	YAMAHA	DQ 133 EP	050331300368 Toulouse
GUIBAUD	Alex	HONDA	DF 767 VM	244323 Albi
KELLER	Philippe	BMW	BR 860 JV	780457900933 Castres
LACHURIE	Jean-Christophe	BMW	BR 077 SM	840509100136 Foix
LAGOUANERE	Jacques	BMW	5010 TC 47	151560 Agen
MALACAN	Daniel	YAMAHA	CA 480 FY	317409979 Toulouse
MARCATO	Serge	BMW	813 TB 81	320627 Castres
MARTIN	Guy	BMW	DN 076 DL	94667 Tarbes
MARTINEZ	Claude	BMW	6445 TM 81	760232100150 Auch
MOLINIE	André	HONDA	AE 983 TS	101985 Castres
MOMPART	Stéphane	SUZUKI	4519 SH 81	900231310856 Castres
MONTAGNE	Yannick	KTM	DC 178 VP	010981200174 Castres
MOSCA	Franck	SUZUKI	AF 413 ZQ	831109100069 Foix
PIQUEMAL	Thierry	HONDA	8605 HA 09	850709100139 Foix
PLEGADES	André	BMW	5389 SG 81	810781110285 Albi
PRIME	Gaëtan	BMW	CW 344 YG	930750400422 Toulouse
PROME	Alain	BMW	DG 398 PD	82610 Foix
ROBLIN	Stéphane	BMW	DM 600 AV	14AE55252 Castres
SALVIGNOL	Bernard	SUZUKI	4771 RP 81	890981110259 Castres
TISSEUIL	Jean-François	BMW	BB 977 SD	760393220856 le Raincy
TOOS	Bernard	HONDA	8515 RT 81	760281120033 Albi
ZAPATA	André	BMW	AH 243 DQ	780131310837 Toulouse

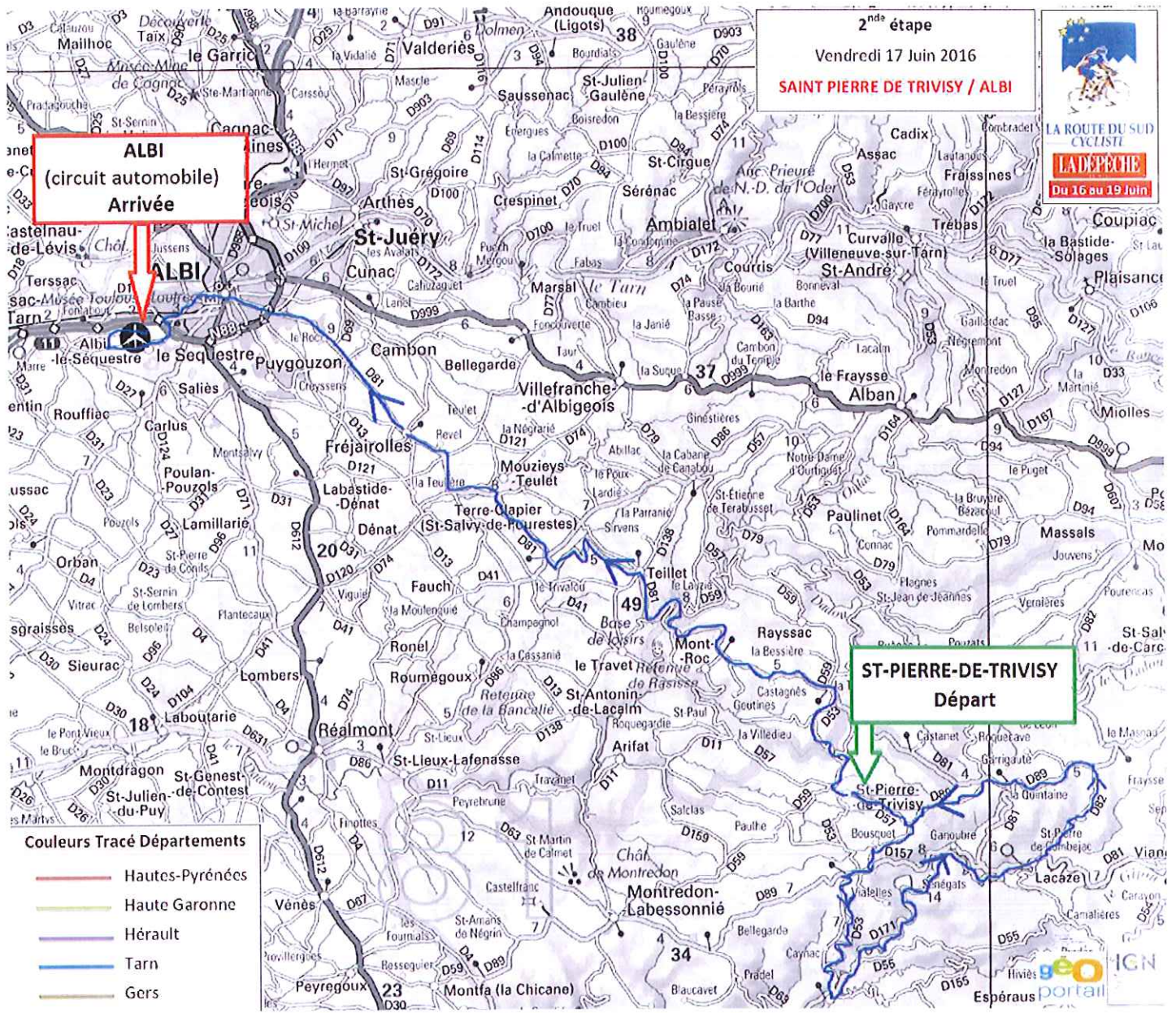
« ROUTE DU SUD CYCLISTE - LA DEPECHE DU MIDI »

12, Rue du Petit Train - BP 40135 - 81103 CASTRES CEDEX

Association loi 1901 – Crédit Agricole n° 00216111710 - CCP 3124 32 S Toulouse – N° Siret 389 597 634 00028 – NAF 926 A

Secrétaire : Alain ENJALBERT : +33 (0)6 76 60 57 69

alain.enjalbert@gmail.com - route.du.sud@wanadoo.fr



2nde étape
 Vendredi 17 Juin 2016
SAINT PIERRE DE TRIVISY / ALBI



ALBI
 (circuit automobile)
 Arrivée

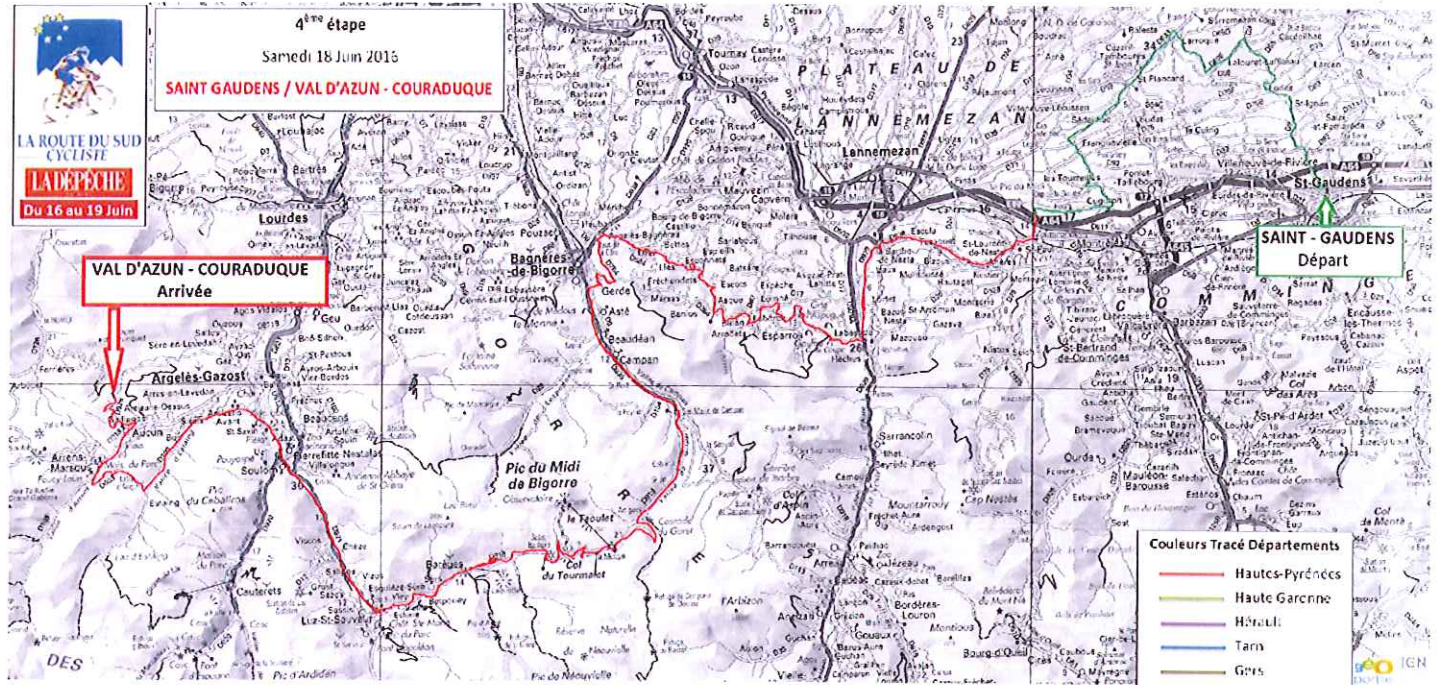
ST-PIERRE-DE-TRIVISY
 Départ

- Couleurs Tracé Départements**
- Hautes-Pyrénées
 - Haute Garonne
 - Hérault
 - Tarn
 - Gers





4^{ème} étape
Samedi 18 Juin 2016
SAINT GAUDENS / VAL D'AZUN - COURADUQUE

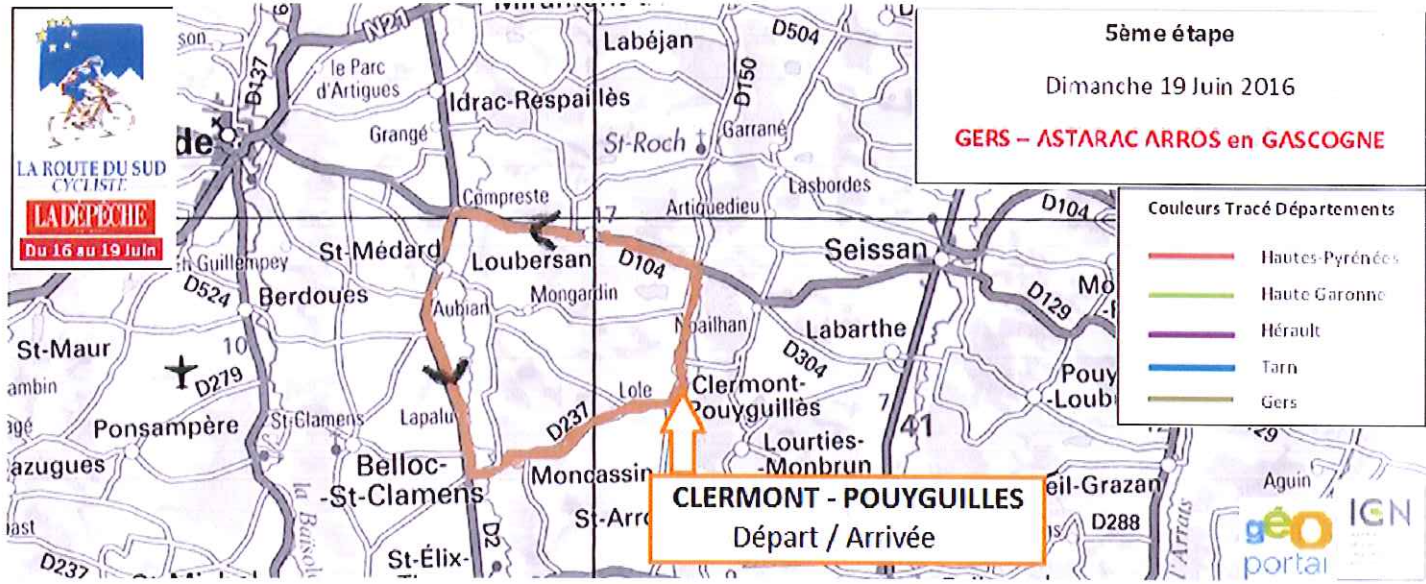


VAL D'AZUN - COURADUQUE
Arrivée

SAINT-GAUDENS
Départ

Couleurs Tracé Départements

- Hautes-Pyrénées
- Haute-Garonne
- Hérault
- Tarn
- Gers



5ème étape
Dimanche 19 Juin 2016
GERS – ASTARAC ARROS en GASCOGNE

Couleurs Tracé Départements

	Hautes-Pyrénées
	Haute-Garonne
	Hérault
	Tarn
	Gers

CLERMONT - POUYGUILLES
Départ / Arrivée



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

**Arrêté n° 2016-01-608
portant autorisation du déroulement de l'épreuve motorisée dénommée
« Challenge Sud UFOLEP » le 19 juin 2016**

**Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU le Code de la Route et notamment les articles L411-7, R411-10 à R411-12 et R411-29 à R411-32 ;
- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU le Code du Sport et notamment les articles A.331-16 à A.331-32 et R.331-6 à R.331-45 ;
- VU le règlement général de la Fédération Française du Sport Automobile ;
- VU le règlement standard et les règles techniques et de sécurité des Circuits Tout Terrains de la Fédération Française du Sport Automobile ;
- VU la demande présentée par M. Pascal RIQUIN, président de l'association "Auto Cross Club Olarguais", en vue d'organiser le 19 juin 2016 sur le circuit de la Prade, sis à Olargues (Hérault), une épreuve d'Auto Cross dénommée « **Challenge sud UFOLEP de poursuite sur terre** »
- VU l'agrément n° 34 08 15 0246 AC Reg 0662 du 19 mai 2016, valable jusqu'au 19 mai 2020, accordé par la Fédération Française de Sport Automobile au circuit susvisé ;
- VU le règlement particulier de l'épreuve visé par l'UFOLEP;
- VU l'arrêté de restriction de circulation et de limitation de vitesse sur la RD908 pris par le président du conseil départemental de l'Hérault ;
- VU l'attestation d'assurance, souscrite par l'Association Auto Cross Club Olarguais auprès de SAS Assurances Lestienne ;
- VU l'avis de la commission départementale de sécurité routière en date du 14 juin 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-016 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- SUR proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault;

ARRETE

ARTICLE 1 :

M. le Président de l'Association Auto Cross club Olarguais est autorisé, sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le

19 juin 2016, sur la piste d'Auto Cross de La Prade, sis à OLARGUES, une épreuve d'Auto Cross dénommée « challenge sud UFOLEP de poursuite sur terre » ;

ARTICLE 2 :

L'organisateur devra se conformer au règlement général et aux règles techniques et de sécurité « Tout Terrain Auto » de la Fédération Française du Sport Automobile.

ARTICLE 3 :

L'autorisation demeure subordonnée à la stricte observation des mesures destinées à protéger le public et les coureurs. Les organisateurs devront également rappeler au public qu'il est tenu de respecter les consignes du service d'ordre.

La présence de spectateurs ne sera autorisée que sur les zones prévues à cet effet par l'organisateur et conformément au plan ci-annexé.

Les emplacements réservés aux spectateurs devront être accessibles, aménagés et protégés conformément aux Règles Techniques et de Sécurité de la fédération délégataire (FFSA).

Toutes les autres zones du circuit sont interdites aux spectateurs, et notamment les parcs pilotes et les chemins d'accès débouchant directement sur la piste. Ces chemins seront barrières et surveillés.

Toute personne ne participant pas directement à la course doit impérativement être considérée comme spectateur, et ainsi se positionner dans les emplacements réservés au public.

L'organisateur devra tout particulièrement s'assurer que personne ne se situe en bordure du circuit, au niveau de la grille de départ.

Les talus de piste et les postes de commissaires seront entretenus et taillés verticalement avant la manifestation, et notamment pour ces derniers, des talus en terre de 1 m sur 1 m seront maintenus le long des rails.

Les services de sécurité seront en place ¾ d'heure avant le début de l'épreuve.

Une demi-heure avant le début de la manifestation, le service d'ordre s'assurera de l'évacuation totale de la piste par le public.

Des commissaires, munis de drapeaux réglementaires et de radios, seront disposés en nombre suffisant pour prévenir les concurrents de tout incident qui pourrait se produire. Le nombre de commissaire de piste devra permettre une surveillance permanente des pilotes et du public en tout point du circuit.

ARTICLE 4 :

Toutes les dispositions nécessaires devront être prises pour qu'aucun obstacle ne gêne l'accès des moyens de secours. Les spectateurs ne seront autorisés à stationner que sur la zone parking matérialisée sur le plan cadastral ci-annexé. L'emplacement du parking sera signalé par des panneaux d'informations positionnés sur la RD908 de part et d'autre de l'entrée du circuit et la vitesse réduite à 50 km/h. La mise en place cette signalisation est à la charge de l'organisateur.

Deux personnes seront chargées de sécuriser la traversée de la RD908, entre les parkings et le circuit. Ils seront équipés de chasubles jaunes fluo et seront en possession de l'arrêté de restriction de circulation pris par le conseil départemental de l'Hérault.

ARTICLE 5 :

Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans le cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques. Dans ces conditions, ils veilleront à évacuer,

de jour comme de nuit, toutes les personnes se trouvant dans l'enceinte du circuit , y compris le parc des pilotes.

ARTICLE 6 :

La tranquillité publique sera assurée par le respect des dispositions décrites au dossier par les demandeurs. Les niveaux sonores des voitures devront correspondre aux règlements de la Fédération susvisés.

ARTICLE 7 :

Les frais du service d'ordre et la mise en place du dispositif de sécurité sont à la charge de l'organisateur.

Une assurance spéciale couvrira les membres du service d'ordre ainsi que le personnel et le matériel des services d'incendie et de secours.

ARTICLE 8 :

Les propriétés privées doivent être respectées ainsi que la tranquillité et la sécurité des riverains. Le jet de tous imprimés ou objets quelconques sur la voie publique et la pose d'affiches sur ses dépendances sont rigoureusement interdits. Les organisateurs seront responsables des dommages et dégradations de toutes natures pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

ARTICLE 9 :

Les organisateurs devront rappeler aux spectateurs et aux concurrents les consignes de prudence relatives aux fumeurs dans la zone où ils seront amenés à circuler et à stationner, et notamment dans le parc pilote.

Les feux sont interdits sur la totalité de la zone utilisée par la manifestation.

Chaque voiture sera équipée d'un extincteur. Chaque poste de commissaire de piste et le PC course disposera d'au moins un extincteur.

ARTICLE 10 :

La couverture médicale sera assurée par la présence d'un médecin, deux ambulances et six secouristes, conformément au dossier déposé par l'organisateur.

M. Pascal RIQUIN est désigné comme "Responsable des secours". Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Son numéro de téléphone est le 06.81.96.18.62 Les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au service de police ou de gendarmerie compétent et au CODIS 34 (04.99.06.70.00), une heure avant le départ de la course. En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le responsable Des secours contactera le SAMU (15), le 112 ou le CODIS 34. Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les plus brefs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable des secours et le directeur de course, M. Claude FLUXENCH (tel. 06 13 45 74 14) arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de

sécurité publique. Une déclaration d'accident devra être faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ddcs-secretariat-direction@herault.com)

ARTICLE 11 :

La manifestation ne pourra débuter que lorsque l'organisateur technique aura produit à M. le Préfet ou à son représentant une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées. Le P.C. course sera joignable aux numéros de téléphone suivants : 06 13 45 74 14. Le rôle de l'organisateur technique sera rempli par M. Pascal RIQUIN.

L'attestation sera communiquée avant le départ de la manifestation par fax au 04.67.66.36.30 et au 04.67.02.25.51 ou bien par mail à : standard-herault@herault.pref.gouv.fr, l'original sera envoyé par courrier à la Préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 12 :

L'autorisation pourra être rapportée par le général, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault ou son représentant, agissant par délégation de l'autorité compétente, soit avant le départ de la compétition, soit au cours du déroulement de celle-ci, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies du fait d'événements majeurs tels que par exemple des phénomènes météorologiques exceptionnels, ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur aura été faite par l'autorité administrative, ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents. Dans ce cas, les forces de sécurité publique informeront sans délai la Préfecture au 04.67.61.61.61.

ARTICLE 13 :

Toutes infractions au dispositif du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du nouveau code pénal, sans préjudice, s'il y a lieu, des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 14 :

Le Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Hérault, le Général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Hérault, le Président du conseil départemental de l'Hérault, le Maire d'Olargues, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux organisateurs et aux membres de la commission départementale de sécurité routière.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous préfet, Directeur de Cabinet,

signé

Guillaume SAOUR



Montpellier, le 16 juin 2016

Direction Générale
des Services

Arrêté du Président

DGA – Aménagement du territoire
Pôle routes et transports
Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation
Service exploitation et sécurité routière
Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD
T : 04 67 67 70 42
Références : 2016-06-18 et 19 Challenge Sud UFOLEP – Poursuite sur terre

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la route et notamment le livre 4;

Vu le code de la voirie routière;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel;

Vu le règlement de voirie départemental;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental de l'Hérault portant délégation de signature;

Vu la demande de M. RIQUEIN Pascal , représentant l'association Auto-Cross Club olarguais, de règlementer la circulation sur le réseau routier départemental;

Vu l'avis de la Commission départementale de sécurité routière réunie le 14 juin 2016;

Considérant l'obligation de règlementer la circulation en vue d'organiser l'épreuve « Challenge Sud UFOLEP – Poursuite sur terre » qui aura lieu les 18 et 19 juin 2016 sur le circuit homologué de la Prade à Olargues, afin de préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route;

Arrête

Article 1 /

La circulation de tous les véhicules sur la RD908 sera règlementée conformément aux dispositions suivantes :

- RD908, du PR 14+500 à 15+500 sur le territoire de la commune d'Olargues, la vitesse sera abaissée à 50km/h dans les deux sens de circulation, le samedi 18 juin 2016 de 12h à 21h et le dimanche 19 juin 2016 de 8h à 21h
- RD908 et ses dépendances, du PR 14+500 à 15+500 sur le territoire de la commune d'Olargues, le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans les deux sens de circulation, le samedi 18 juin 2016 de 12h à 21h et le dimanche 19 juin 2016 de 8h à 21h

Article 2 /

La réglementation qui précède sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

L'organisateur, M. RIQUIN Pascal (06.81.96.18.62), représentant l'association Auto-cross Club olarguais (34 900 OLARGUES) a pour obligation d'assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de la signalisation sous sa responsabilité et à sa charge, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 3 /

Conformément aux dispositions du Code du sport, l'organisateur a obligation de remettre en état les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances et s'engage à prendre à sa charge tous dommages constituant une dégradation d'ouvrage.

Le marquage des chaussées (Inscriptions, signes ou dessins) est proscrit.

Article 4 /

Cet arrêté devra être affiché au droit des zones règlementées.

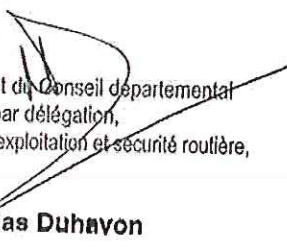
Article 5 /

M. le Directeur de l'Agence Départementale de St Pons de Thomières,

M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,

sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Signature

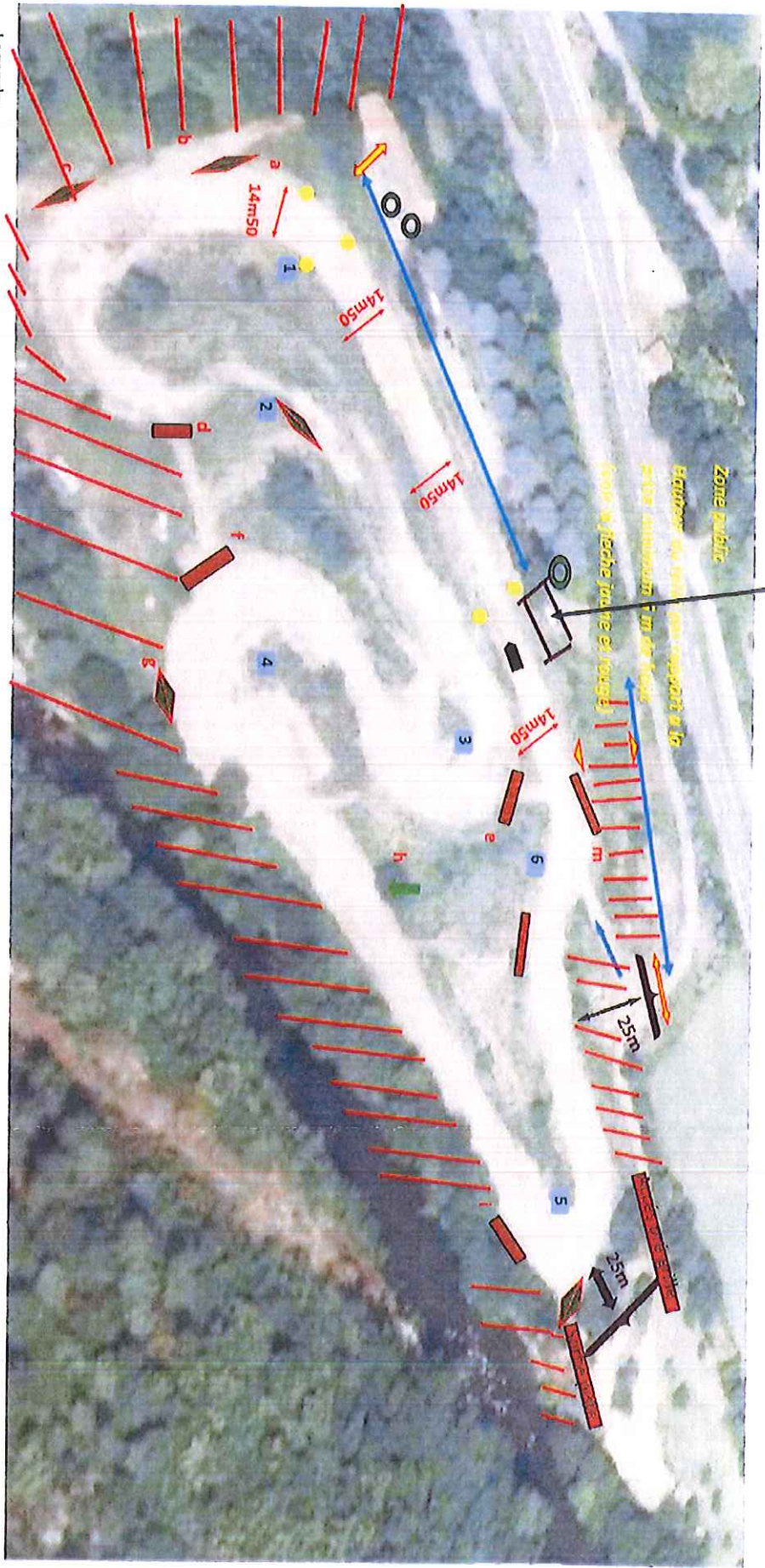

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Chef du service exploitation et sécurité routière,

Nicolas Duhavon

Zone public

Zone des officiels pointage
Et directeur de course Interdit au public

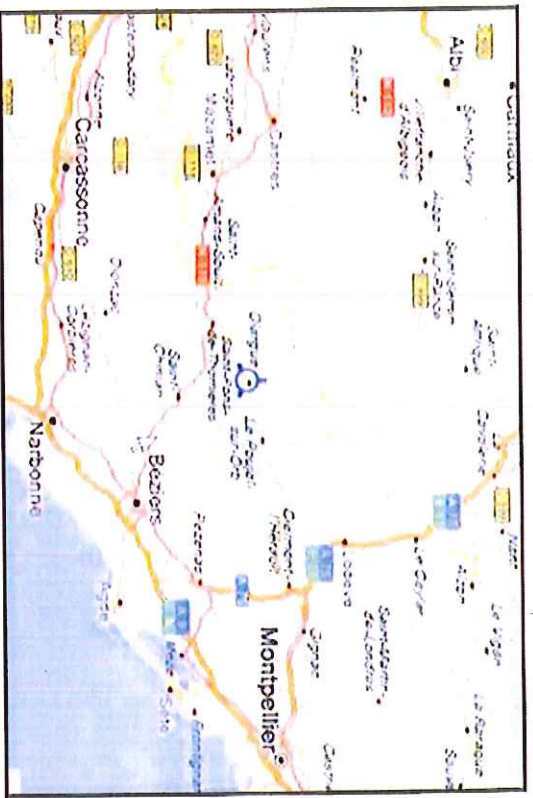
Barrière de protection espacé de 25 m par rapport au bord de la

















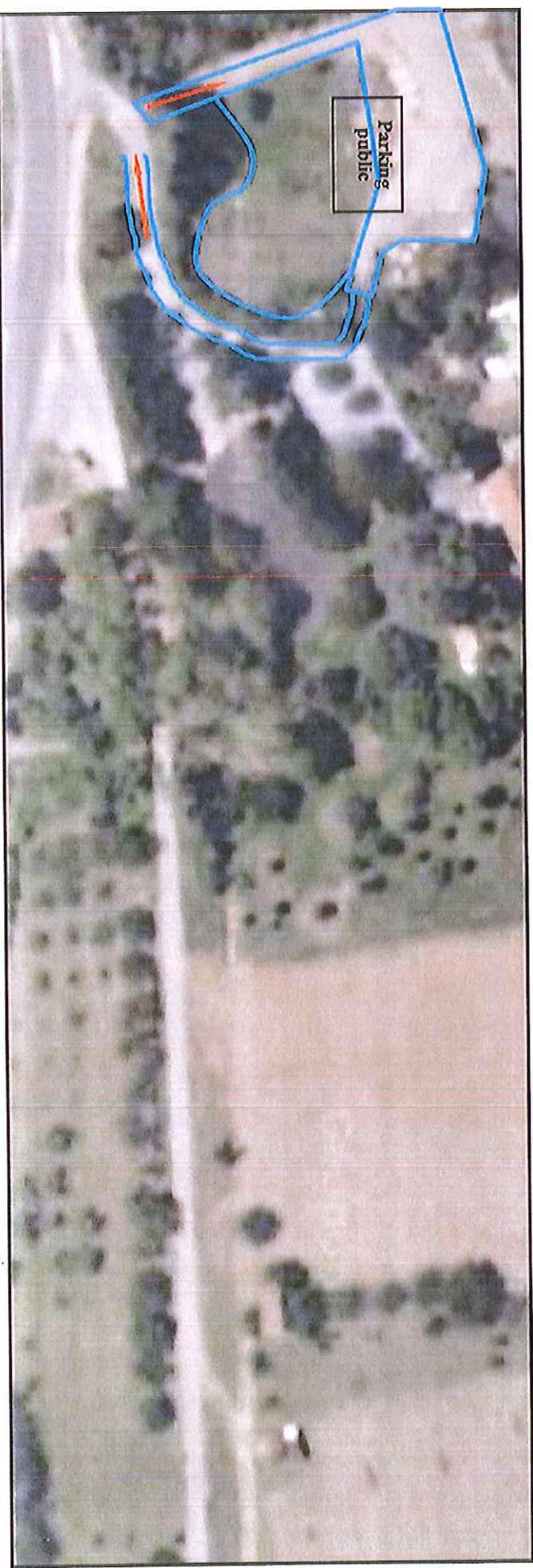
Legende

- Ligne droite depart 14m50
- Feux
- Pré-grille
- ➡ Ligne de depart
- poste de commissaire
- ➡ Arbre coupe repaire H
- ◆ Sifflet repaire B - C pc2 - G - J
- Fermeture des raccords de piste par des Merlons :
rep: d Rep: f Rep: k Rep: m
- poste de secours , toilettes , restauration
- ➡ arrêt zone spectateurs (moyen barrières et pancarte d'interdiction de passage)
Tous les talus ont été revus et mis en conformités
- ★ Hormis la ligne de départ jusqu'au point b qui a été élargis à 14 m 50 , le reste du circuit à une largeur comprise entre 10m et 12 m

Piste de la Prade



	Circulation Pilotes		Extincteur
	ZONE interdite au public		Commissaire
	Direction de course / chronométrage		Glissières de sécurité
	Piste		Ligne de Départ / Poinçage / Arrivée
	Circulation de service		Sens de circulation
	Circulation Public		Buvette / Sanitaires
	ZONE public		Parking public



PRÉFET DE L'HÉRAULT

MESURES TEMPORAIRES

PREFECTURE DE L'HÉRAULT

ARRETE PRECTORAL N°2016-01-617

Mesure temporaire – Interdiction de naviguer et de stationner

**Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code des transports et notamment son article A. 4241-26 ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Canal des Deux Mers et ses embranchements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant que le périmètre de sécurité du feu d'artifice prévu, par la Ville de Capestang le 14 juillet 2016 impactera la voie d'eau ;

Considérant que les usagers de la voie d'eau doivent être informés de cet événement et des prescriptions sur la navigation qu'il pourrait entraîner;

Considérant que ces mesures relèvent de la compétence du préfet du département de l'Hérault ;

et

Sur proposition de Monsieur le Chef de la Subdivision des Voies Navigables de France Languedoc Est.

ARRETE :

Article 1 :

À l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2016 organisé par la Ville de Capestang les mesures suivantes sont prescrites :

- Interdiction du stationnement sur le canal du midi du PK 188,100 au PK 188,400 le 14 juillet 2016 de 21h00 à minuit.
- Interdiction de navigation sur le canal du midi du PK 188,100 au PK 188,400 le 14 juillet 2016 de 21h00 à minuit.

Article 2 :

L'information des usagers de la voie d'eau pour la prise de cette mesure sera réalisée par les Voies Navigables de France au moyen d'un avis à la batellerie.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

Le préfet de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et dont un exemplaire sera communiquée aux Voies Navigables de France.

A Montpellier

Le **16 JUIN 2016**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Guillaume SAOUR

PRÉFET DE L'HÉRAULT

MESURES TEMPORAIRES

PREFECTURE DE L'HÉRAULT

ARRETE PREFECTORAL N° 2016-01-606

mesures temporaires sur la navigation intérieure

Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code des transports et notamment son article R. 4241-26 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 Juillet 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Canal du Rhône à Sète et Petit Rhône ;

Vu l'avis favorable du Chef de la Subdivision de Frontignan ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant que le périmètre de sécurité du feu d'artifice déclaré, par la Ville de Frontignan la Peyrade le 14 juillet 2016 (ou le 17 juillet 2016 en cas de report) impactera la voie d'eau ;

Considérant que les usagers de la voie d'eau doivent être informés de cet événement et des prescriptions sur la navigation en résultant ;

et

Considérant que ces mesures relèvent de la compétence du préfet du département de l'Hérault.

Arrête :

Article 1 :

A l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2016 organisé par la Ville de Frontignan la Peyrade, un arrêt de navigation est prescrit sur la partie secondaire du Canal du Rhône à Sète prise entre ses Points kilométriques 0.470 et 0.675, ceci de 22h00 à 23h30.

Si au 14 juillet 2016 des intempéries empêchent le déroulement du feu d'artifice, celui-ci pourra être reporté le 17 juillet 2016 aux mêmes conditions que celles précitées. Dans cette éventualité la prescription de navigation prise à l'alinéa précédent sera reportée au 17 juillet 2016.

Article 2 :

L'information de la prise de ces mesures temporaires sur la navigation intérieure sera réalisée par les Voies Navigables de France au moyen d'un avis à la batellerie.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

Le préfet de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et dont un exemplaire sera communiqué aux Voies Navigables de France.

A Montpellier,

Le **13 JUIN 2016**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Guillaume SAOUR

PRÉFET DE L'HÉRAULT

MESURES TEMPORAIRES

PREFECTURE DE L'HÉRAULT

ARRETE PREFECTORAL N°2016-01- 607

mesures temporaires sur la navigation intérieure

Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code des transports et notamment son article R. 4241-26 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 Juillet 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Canal du Rhône à Sète et Petit Rhône ;

Vu l'avis favorable du Chef de la Subdivision de Frontignan ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant que le périmètre de sécurité du feu d'artifice déclaré, par la Ville de Frontignan la Peyrade le 17 juin 2016 (ou le 19 juin 2016 en cas de report) impactera la voie d'eau ;

Considérant que les usagers de la voie d'eau doivent être informés de cet événement et des prescriptions sur la navigation en résultant ;

et

Considérant que ces mesures relèvent de la compétence du préfet du département de l'Hérault.

Arrête :

Article 1 :

A l'occasion du feu d'artifice du 17 juin 2016 organisé par la Ville de Frontignan la Peyrade, un arrêt de navigation est prescrit sur la partie secondaire du Canal du Rhône à Sète prise entre ses Points kilométriques 4.299 et 4.399, ceci de 22h00 à 23h30.

Si au 17 juin 2016 des intempéries empêchent le déroulement du feu d'artifice, celui-ci pourra être reporté le 19 juin 2016 aux mêmes conditions que celles précitées. Dans cette éventualité la prescription de navigation prise à l'alinéa précédent sera reportée au 19 juin 2016.

Article 2 :

L'information de la prise de ces mesures temporaires sur la navigation intérieure sera réalisée par les Voies Navigables de France au moyen d'un avis à la batellerie.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

Le préfet de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et dont un exemplaire sera communiqué aux Voies Navigables de France.

A Montpellier,

Le **13 JUIN 2016**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Guillaume SAOUR

Préfecture de l'Hérault
SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
NF

**Arrêté N° 2016-II-411 portant
Déclaration d'utilité publique concernant le projet de
ZAC « Les jardins de Sérignan »
sur la commune de SERIGNAN
Déclaration de cessibilité concernant les parcelles nécessaires
à la réalisation dudit projet**

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'ordre national du Mérite,**

- VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le Code de l'Environnement ;
- VU** le Code de l'urbanisme ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Sérignan du 26 mai 2014 sollicitant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC « Les Jardins de Sérignan » ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-II-1779 du 23 novembre 2015 définissant les modalités des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de ZAC « Les Jardins de Sérignan » sur la commune de SERIGNAN ;
- VU** le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur reçus en Sous-préfecture de Béziers le 11 mars 2016 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Sérignan en date du 09 mai 2016 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement de la ZAC « Les Jardins de Sérignan » et valant déclaration de projet au sens de l'article L123-1 du Code de l'environnement;
- VU** l'exposé des motifs et des considérations justifiant l'intérêt général du projet annexé au présent arrêté;
- VU** le traité de concession confiant la réalisation de la ZAC « Les jardins de Sérignan » à l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) « Les jardins de Sérignan » et son avenant N° 4 du 1^{er} août 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-I-2163 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christian POUGET, Sous-préfet de Béziers et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault RAA SPECIAL du 1^{er} janvier 2016 ;
- SUR** proposition de Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC « Les Jardins de Sérignan » sur la commune de SERIGNAN.

ARTICLE 2 : Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de SERIGNAN, les parcelles mentionnées sur le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La commune de SERIGNAN, ou son concessionnaire l'AFUA « Les jardins de Sérignan », est autorisée à acquérir soit à l'amiable soit par voie d'expropriation, les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 4 : Si l'expropriation est nécessaire, celle-ci devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et devra être notifié **individuellement** à chaque propriétaire concerné.

En tant qu'il vaut déclaration d'utilité publique, il sera en outre affiché pendant un mois en Mairie de SERIGNAN. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et sera certifié par lui.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2), dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de son affichage en mairie concernant la déclaration d'utilité publique et de sa notification individuelle concernant la cessibilité.

ARTICLE 7 :

- Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers,
- Monsieur le Maire de SERIGNAN,
- Monsieur le Président de l'AFUA,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Béziers, le 02 juin 2016

Le Préfet
Pour le Préfet
Par délégation
Le Sous-préfet de BEZIERS

S I G N É

Christian POUGET

Béziers, le 02 juin 2016

EXPOSE DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION

**ZAC « Les jardins de Sérignan »
Commune de SERIGNAN (34410)**

Article L122-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

I) Présentation du projet

L'opération projetée consiste en la réalisation au lieu-dit du Cosses du Falgairas et de la Galine d'un nouveau quartier destiné à accueillir principalement de l'habitat à titre individuel et collectif, et des hébergements touristiques.

Cette opération est portée par l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) « les Jardins de Sérignan », regroupant les différents propriétaires. Son périmètre recouvre une superficie d'environ 86 hectares.

Située sur le territoire de la commune de Sérignan, en périphérie des communes de Valras-plage et Vendres, la zone représente le dernier secteur urbanisable du littoral biterrois.

II) Enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 39 jours consécutifs, du 05 janvier 2016 au 12 février 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 07 mars 2016 et a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC «les jardins de Sérignan».

III) Principales raisons et considérations sur lesquelles la décision est fondée

La création d'environ 1400 logements, dont 300 logements locatifs sociaux, va permettre de rattraper le retard de la commune en terme de mixité de l'habitat.

La création de ce quartier permettra également de réaliser des équipements publics de proximité nécessaires à son fonctionnement, des équipements sportifs (mutualisés avec les communes voisines de Vendres ou de Valras-plage) et un équipement public visant la sensibilisation à la nature en lien avec le plan de gestion de la zone humide.

Cette opération d'aménagement permettra de stopper le phénomène actuel de mitage en intégrant les logements existants dans un projet urbain de qualité.

Les enjeux de « développement du territoire » sont majeurs puisque la ville de Sérignan bénéficiera, grâce à la mise en place d'hébergements touristiques et résidentiels, d'un essor économique. L'arrivée conséquente des nouveaux habitants permettra aux activités commerciales de se développer en dehors de la période estivale.

Répondre aux besoins de logements dans le respect de la mixité sociale

Conformément aux dispositions prévues par la loi DALO, la commune de Sérignan dépassant les 3500 habitants est soumise à l'obligation de 20 % de logements sociaux. Le nouveau quartier va au-delà de cette obligation avec un programme prévoyant un taux de 30 % de logements de type social.

Permettre la réalisation d'équipements publics

Des équipements publics et sportifs et un équipement public en lien avec le plan de gestion de la zone humide s'étendront sur près de 3700 m². Ces équipements publics seront confortés par des commerces et services de proximité nécessaires aux futurs habitants.

Renforcement de l'attractivité touristique et économique du territoire

Le renforcement et la capacité d'hébergements touristiques vont entraîner des retombées économiques sur l'ensemble du secteur. La commune souhaite un développement touristique mais également un développement de son territoire en dehors de la période estivale. L'arrivée de nouveaux habitants permettra de créer des emplois et redynamiser la commune de Sérignan. Ce futur projet va entraîner des retombées économiques indéniables et cet impact ne pourra être que positif pour la dynamique territoriale.

Réaliser un aménagement cohérent et maîtrisé dans le respect des lois et documents de planification supra-communaux

Les principes majeurs de la loi Urbanisme Habitat s'articulent autour des principes d'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces paysagers, naturels et agricoles, de diversité urbaine et de mixité sociale, de gestion économe de l'espace.

Le Document d'orientation Générales du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du biterrois a clairement identifié sur le territoire de Sérignan ce «secteur de développement d'un quartier à vocation d'habitat, de tourisme et d'équipements publics à Sérignan, en continuité de l'agglomération de Valras-plage».

Le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire du PLU approuvé. L'opération d'aménagement reprend en outre les prescriptions de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone.

Gérer durablement les espaces naturels de la zone

L'emprise de l'opération concerne environ 86 ha dont 9,5 ha dédiés à la préservation du milieu naturel et la biodiversité. Ainsi, l'urbanisation s'articule autour de l'espace de fonctionnalité de la zone humide du Clos Marin, préservé de tout aménagement urbain. Cet usage durable du milieu conduira à l'émergence de relations entre l'espace urbain et la nature.

Améliorer les déplacements et offrir des alternatives à la voiture

Le projet et notamment le profil des voiries primaires et secondaires a été revu afin d'offrir une large place aux voies douces mais aussi aux transports en commun. La ZAC va permettre de viabiliser l'ensemble du quartier en aménageant un réseau de voies primaires et secondaires dont le profil inclue des pistes cyclables. Des plateaux traversant surélevés seront envisagés pour permettre la sécurité des cycles et piétons. La ZAC répond également aux normes en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Un projet en symbiose avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CABM

Le projet s'inscrit dans cette démarche en offrant un réseau de cheminements doux et des stationnements vélos adaptés aux usagers.

IV) Description des principales mesures permettant d'éviter, de réduire les effets négatifs

La phase chantier :

- réutilisation sur site des déblais et le cas échéant évacuation vers une installation de stockage de déchets inertes et/ou non dangereux.
- aménagement des ouvrages de compensation au préalable des travaux et localisation des aires de chantier hors zone inondable.
- précautions en phase chantier vis-à-vis de la pollution accidentelle :
 1. réalisation de visites préalables régulières du matériel (vérification du contrôle technique des véhicules, réparation des éventuelles fuites...);
 2. stationnement des véhicules de chantier loin des franchissements et des axes d'écoulements des eaux ;
 3. réalisation de la vidange, le nettoyage, l'entretien, la réparation et le ravitaillement des engins et du matériel, exclusivement sur des aires de chantier étanches réservées à cet effet. La plate-forme étanche sera dotée d'un bassin ou bac recueillant les eaux. Les produits de vidange sont recueillis et évacués en fûts fermés vers des décharges agréées ;
 4. stockage des lubrifiants, hydrocarbures ou autres produits polluants sur des zones bénéficiant d'un dispositif de protection qui permettent d'assurer la meilleure étanchéité et le meilleur confinement possible ;
 5. remplissage des réservoirs sécurisé (pistolets à arrêt automatique, contrôle de l'état des flexibles).
 6. En sus, un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle devra être dressé au préalable du commencement des travaux.
- délimitation des emprises du chantier, calendrier des travaux en adéquation avec les enjeux écologiques, gestion des déblais, préservation de la qualité de l'eau, suivi environnemental, précautions générales vis-à-vis de la « vie de chantier » et l'état de propreté à mettre en œuvre.
- réalisation d'un plan de circulation, signalisation du chantier et des accès
- arrosage du chantier en période sèche,
- utilisation d'engins aux normes, réalisation des travaux durant les jours ouvrables et pendant la journée.
- toutes les mesures de sécurité relatives à la protection du chantier seront prises en conformité avec la législation.

La topographie :

La topographie du site d'étude est caractérisée par trois unités topographiques bien marquées qui se distinguent : le plateau de Vistoule, le coteau au centre, la plaine littorale au Sud-Est.

Le projet d'aménagement ne modifiera pas la topographie générale du site d'implantation mais entraînera des modifications ponctuelles. Les lignes de courbe du terrain existant seront suivies autant que possible . Ainsi il n'est prévu aucun relief particulier au droit de l'opération, et seuls les terrassements nécessaires à tout aménagement seront réalisés.

Hydrologie et hydraulique :

Le projet prévoit de limiter les surfaces imperméabilisées ainsi que la mise en place de différents ouvrages afin de compenser l'impact généré par l'augmentation des ruissellements de surface. Il est prévu la création d'un ensemble de réseaux pluviaux enterrés, de noues de compensation et fossés sub-horizontaux assurant l'écrêtement des débits, de bassins de compensation aériens assurant l'écrêtement des débits.

Le système d'assainissement pluvial sera conçu de manière à permettre la réduction de la pollution chronique et d'intercepter une pollution accidentelle.

Les zones humides de la « ZNIEFF du Clos Marin » existantes sur la ZAC présentent une double vocation écologique et hydraulique. Elles permettront le stockage temporaire des eaux de ruissellement.

Milieu naturel

Des actions d'évitement de la ZNIEFF « le Clos Marin » et de mise en place d'un plan de gestion approuvé par la commune de Sérignan, ont été proposées afin de répondre aux objectifs du projet.

L'impact du projet sur les paysages sera mesuré par la création d'espaces verts périurbains et la prise en compte de la topographie et des éléments paysagers du site. Ce secteur agricole gardera la marque de cette activité : la plantation et le développement des essences déjà présentes sur le site seront privilégiés.

Il est prévu un aménagement paysager des bassins de rétention afin d'en faire un espace de vie pour les usagers.

Desserte, déplacements et stationnements :

Mis à part l'aménagement des voies d'accès à l'entrée principale, et des voies internes, le réseau routier global ne sera pas modifié suite à la réalisation du projet.

L'opération entraînera une augmentation de trafic essentiellement de véhicules légers sur la RD64 mais cet impact sera faible au regard du trafic important sur cette voirie.

Le projet intègre le déplacement des piétons et des cycles au sein de la ZAC. Ces aménagements constitueront une amélioration en termes de mode de déplacement alternatif et seront connectés aux liaisons douces existantes et projetées par la commune et la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. Au regard de l'éloignement des transports en commun, le projet prévoit deux arrêts de bus en vue d'un bouclage du réseau de transport en commun.

Afin d'éviter le risque de transit à travers la ZAC de la part des estivants désirant accéder au littoral, le traitement de l'accès depuis le giratoire sera être étudié afin de présenter un gabarit des dessertes locale à la future zone et/ou de liaison vers le littoral. La voirie Nord-Est se présentera à sens unique avec un profil réduit pour éviter le transit.

Réseaux :

Le secteur de la ZAC est déjà connecté au réseau d'eau potable et défense incendie de Vendres-plage, qui est alimenté par achat d'eau à BRL Exploitation.

Le traitement des eaux usées de la ZAC sera réalisé par la station d'épuration de Vendres-Littoral.

La ZAC sera également innervée par les réseaux électriques et de télécommunications. Elle bénéficiera également de l'éclairage public.

Paysage et patrimoine :

Dans le cas de découverte archéologique en cours du chantier, les services de la DRAC seront immédiatement avertis. Le projet urbain, lors de son fonctionnement, n'est pas de nature à altérer des vestiges archéologiques.

Le projet d'aménagement intègre dans l'environnement urbain la zone humide du Clos Marin et son espace de fonctionnalité permettant de préserver les enjeux écologiques et de constituer une zone de poumon vert. En sus de la zone humide du Clos Marin, quelques éléments végétalisés du paysage seront conservés au sein du périmètre d'intervention.

V) Conclusion :

Pour toutes ces raisons, l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la ZAC « les jardins de Sérignan à SERIGNAN, est reconnu et la déclaration d'utilité publique peut être prononcée.

2016-11-411
Vu : Pour être annexé à
l'Arrêté Sous-Préfectoral
de ce jour
BÉZIERS, le 02 JUILLET 2016
Le SOUS-PRÉFET :

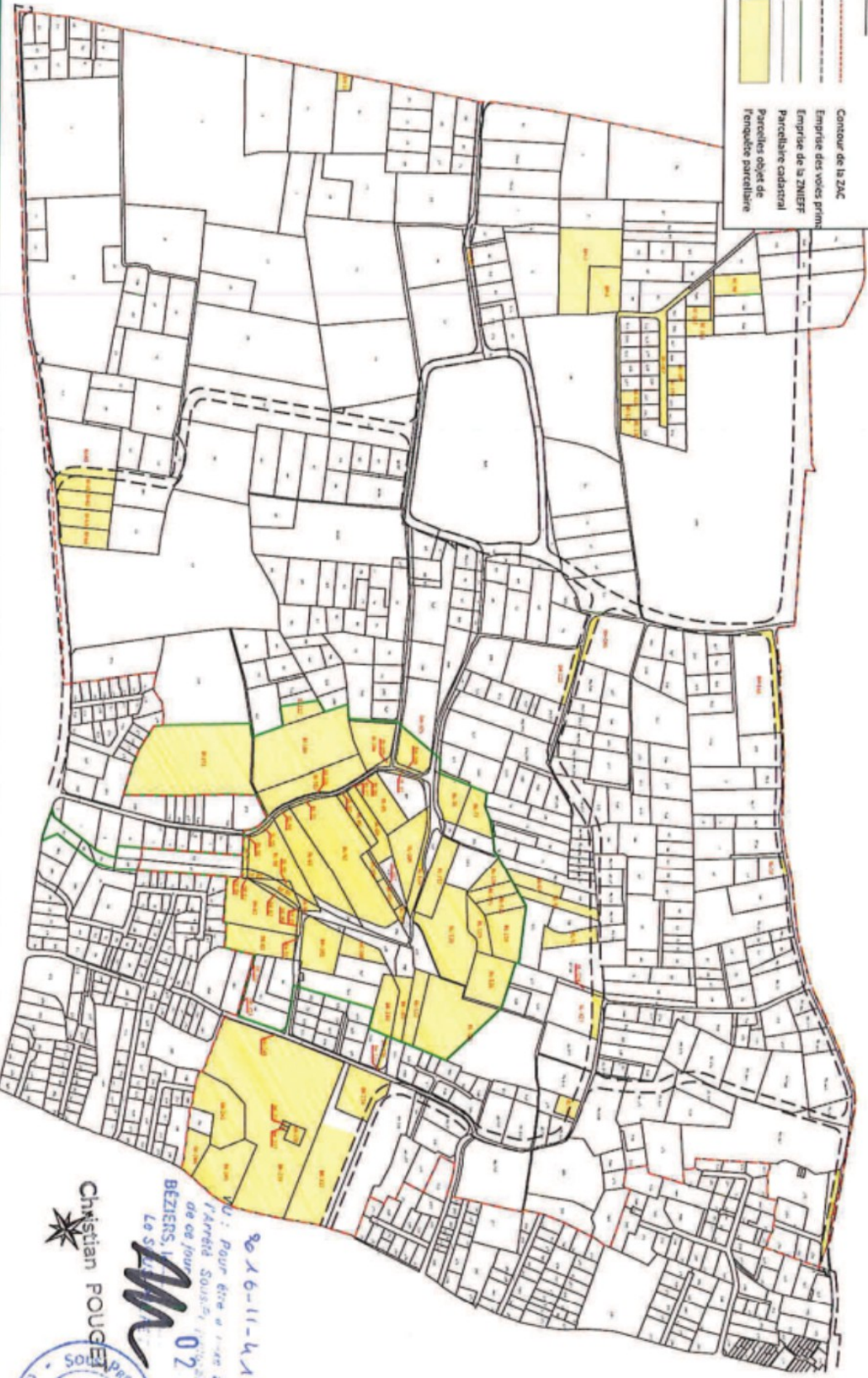


Christian POUGET

III. LE PLAN PARCELLAIRE

Légende:

- Contour de la ZAC
- Emprise des voies privs
- Emprise de la ZNIEFF
- Parcelles cadastrales
- Parcelles objet de l'enquête parcellaire



86 26 11 41 1
Vu : Pour être annexé à
l'arrêté susvisé, en date de
ce jour
Le Maire
Christian POUJOL
Maire de Sérignan
02 JUNN 2016
PREFECTURE DE
HERAULT
SÉRIGNAN
HERAULT



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION relative à l'organisation de l'inspection du travail
dans le département de l'HERAULT**

Publication au recueil des actes administratifs

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

VU la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU le décret n° 97 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

VU l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 4 janvier 2016, relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la DIRECCTE de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à l'article 8 donnant délégation aux directeurs d'unités départementales pour les décisions d'intérim et les désignations prévues à l'article R.8122-11 du code du travail,

VU l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 27 mai 2016 modifiant l'arrêté du 4 janvier 2016 relatif à l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail dans les unités de contrôle et dans les sections d'inspection du département de l'Hérault ;

DECIDE

Article 1 :

Sont chargés de prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires (article R 8122-11. 1° du code du travail), les inspecteurs du travail figurant dans les tableaux suivants au regard respectivement du nom de chacun des contrôleurs du travail en charge d'une section :

Unité de contrôle Hérault ouest (UC 3401)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340105	Sophie VIAL	Isabelle PAGES
340107	Pierre COT	Isabelle PAGES
340108	Alain CASTANIER	Monique LESECQ
340109	Mame DRAME	Monique LESECQ

Unité de contrôle Hérault centre (UC 3402)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340201	Anne Marie TUMBARELLO	Bernadette SICART
340202	Horeda MALEK	Georgette VIARD
340205	Lucienne BOUSQUET	Laurence HENRY
340206	Stéphanie MERCIER	Brigitte MARTIN-HERNANDEZ
340207	Hordia BACHIR	Hélène TOUCANE
340208	Christelle SCANDELLA	Marie-Hélène LUTINGER

Unité de contrôle Hérault est (UC 3403)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340303	Carole TITRAN	Céline SCOGNAMIGLIO
340305	Martine JEAN-SAEZ	Marlène SOLER
340308	Gaëtane LUS	Karim ABED

Article 2

Sont chargés du contrôle des établissements d'au moins cinquante salariés, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires (article R 8122-11. 2° du code du travail), les inspecteurs du travail figurant dans les tableaux suivant au regard respectivement du nom de chacun des contrôleurs du travail en charge d'une section :

Unité de contrôle Hérault ouest (UC 3401)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340108	Alain CASTANIER	Monique LESECQ

Unité de contrôle Hérault centre (UC 3402)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340201	Anne Marie TUMBARELLO	Bernadette SICART
340202	Horeda MALEK	Georgette VIARD
340205	Lucienne BOUSQUET	Laurence HENRY
340206	Stéphanie MERCIER	Brigitte MARTIN-HERNANDEZ

Unité de contrôle Hérault Est (UC 3403)		
Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail compétent
340303	Carole TITRAN	Céline SCOGNAMIGLIO
340305	Martine JEAN-SAEZ	Marlène SOLER
340308	Gaëtane LUS	Karim ABED

Article 3

La décision du 19 février 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant dispositions particulières relatives à la section 340310 est abrogée.

Article 4

Les responsables des unités de contrôle sont chargés de veiller à l'application de la présente décision.

Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision du 19 février 2016 organisant les intérimis et les désignations prévues à l'article R.8122-11 du code du travail. Elle est publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 13 juin 2016

Pour le DIRECCTE de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Le directeur l'unité départementale de l'Hérault,
directeur régional adjoint

signé

Richard LIGER